



TEAMPARTNERSGROUP

TEAM PARTNERS GROUP

116/118 rue Jules Guesde
92300 LEVALLOIS-PERRET
377 640 826 RCS NANTERRE

DOCUMENT DE REFERENCE 2007



Le présent Document de Référence a été déposé le 22 avril 2008 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de Team Partners Group (www.team-partners.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Informations incluses par référence:

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 contenus dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 janvier 2008 sous le numéro D.08-0023.
- Les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 contenus dans le document de référence 2005 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 juillet 2006 sous le numéro R.06-130 et son actualisation déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 décembre 2006 sous le numéro D.06-0736-A01.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Nom et fonction des responsables du Document de Référence.....	5
1.2	Attestation des responsables du Document de Référence	5
1.3	Responsables de l'information	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Identité des contrôleurs légaux des comptes	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
3.1	Chiffres clés consolidés en normes IFRS	7
3.2	Effectifs fin de période.....	8
4	FACTEURS DE RISQUES	9
4.1	Risques de marché.....	9
4.2	Risques industriels	13
4.3	Risques juridiques	17
4.4	Risques environnementaux	18
4.5	Risques liés aux assurances	18
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	19
5.1	Histoire et évolutions récentes	19
5.2	Investissements.....	21
6	APERCU DES ACTIVITES	23
6.1	Activités de Team Partners Group.....	23
6.2	Principaux marchés de Team Partners Group	26
6.3	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences	29
6.4	L'univers concurrentiel de Team Partners Group	29
7	ORGANIGRAMME	30
7.1	Organigramme juridique	30
7.2	Présentation des principales entités du Groupe	31
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	33
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	34
9.1	Rapport de gestion du Groupe sur les comptes clos au 31 décembre 2007.....	34
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	63
10.1	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	63
10.2	Sources et montants des flux de trésorerie au cours des exercices 2005, 2006, et 2007.....	63
10.3	Conditions d'emprunts et structure de financement	63
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	63
10.5	Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	63
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, PROPRIETE INTELLECTUELLE	63
11.1	Recherche et développement	63
11.2	Propriété intellectuelle	63
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	63
12.1	Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice.....	63
12.2	Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur	63
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	63
14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE	63
14.1	Composition du Conseil d'Administration.....	63
14.1.1	Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2007.....	63
14.1.2	Composition du Conseil d'Administration à la date du présent document de référence	63
14.1.3	Liste des mandats détenus par les administrateurs au cours de l'exercice écoulé.	63
14.2	Direction Générale.....	63
14.3	Condammations pour fraude, procédures de liquidation, sanctions à l'égard des membres des organes d'administration	63
14.4	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	63
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	63

15.1	Rémunérations des Dirigeants et Administrateurs.....	63
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autre avantage	63
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	63
16.1	Direction de la société	63
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	63
16.3	Comités d'audit et de rémunérations.....	63
16.4	Gouvernement d'entreprise.....	63
16.5	Rapport du Président sur les conditions d'organisation des organes du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007	63
16.6	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Team Partners Group, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (exercice clos le 31 décembre 2007).....	63
17	SALARIES	63
17.1	Effectifs TPG + Datem	63
17.2	Formation.....	63
17.3	Rotation annuelle.....	63
17.4	Intéressement du personnel – Participations et stock options	63
17.5	Actionnariat des salariés au capital de la Société et plans d'option	63
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	63
18.1	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration	63
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires	63
18.3	Contrôle de la Société	63
18.4	Autocontrôle et programmes de rachat d'actions	63
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	63
19	OPERATION AVEC DES APPARENTES	63
19.1	Conventions avec les apparentés	63
19.2	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	63
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	63
20.1	Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2007.....	63
20.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007.....	63
20.3	Politique de distribution de dividendes.....	63
20.4	Procédure judiciaire et d'arbitrage.....	63
20.5	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	63
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	63
21.1	Capital Social	63
21.2	Acte constitutif et Statuts	63
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	63
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	63
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	63
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	63
	ANNEXE 1 : LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DU 1^{ER} JANVIER 2006 AU 21 AVRIL 2008	63
	ANNEXE 2 : Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe.....	63

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Nom et fonction des responsables du Document de Référence

- Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE – Président Directeur Général,
- Monsieur Hervé PAGAZANI, Directeur Financier.

- Adresse professionnelle: 116/118 rue Jules Guesde
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél : 01 58 74 60 01
Fax : 01 58 74 60 60

1.2 Attestation des responsables du Document de Référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 9 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Le présent document intègre le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2007 (cf. Chapitre 20.2 - page 130) lequel contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Difficultés de trésorerie rencontrées et actions correctrices mises en œuvre » figurant dans le chapitre « Faits marquants » et « Evénements postérieurs à la clôture » figurant dans le chapitre « Informations complémentaires » des états financiers consolidés dans lesquelles il est précisé les raisons ayant conduit le Conseil d'Administration à arrêter les comptes consolidés dans une hypothèse de continuité d'exploitation. »

Levallois-Perret, le 22 avril 2008

Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE – Président Directeur Général

Monsieur Hervé PAGAZANI – Directeur Financier

1.3 Responsables de l'information

TEAM PARTNERS GROUP

Responsables de la communication:

- Le Président Directeur Général: Mohamed BOUGHAMEDANE
- Le Directeur Financier: Hervé PAGAZANI

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Identité des contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **La Compagnie Européenne d'Expertise et de Commissariat aux Comptes (Cie EECC)**, demeurant 11, rue de Wattignies, 75012 Paris, représentée par Monsieur Daniel Chaboud.

Date du premier mandat : 10 mai 1999 ; mandat renouvelé pour une durée de six exercices lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

- **La société Grant Thornton**, membre français de Grant Thornton International, demeurant 100, rue de Courcelles, 75849 Paris Cedex 17, représentée par Monsieur Jean-Pierre Cordier.

Date du premier mandat : 26 juin 2002.

Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **La société Cofacom**, demeurant 47, rue de Ponthieu, 75008 Paris ; date du premier mandat le 10 mai 1999 ; mandat renouvelé pour une durée de six exercices lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.
- **La société IGEC**, Société Anonyme dont le siège social est situé 3, rue Léon Jost, 75017 Paris, en remplacement de Monsieur Jean Pierre Smol, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Dans sa séance du 2 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007 de procéder au renouvellement du mandat de la Société Grant Thornton et de la Société IGEC pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Chiffres clés consolidés en normes IFRS

3.1.1 Comptes de résultat consolidés simplifiés aux 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005.

(en K€)	31/12/2007	31/12/2006*	31/12/2005
Chiffre d'affaires	133 665	75 286	48 316
Charge de personnel	-92 856	-56 856	-39 663
Autres produits et charges	-42 529	-17 181	-13 143
Résultat opérationnel courant	-1 720	1 249	-4 490
Autres produits et charges opérationnels	-2 341	-756	-1 330
Pertes de valeur	-15 200		
Résultat opérationnel	-19 261	493	-5 820
Coût de l'endettement financier brut	-2 382	-821	-555
Autres produits et charges financiers	-233	-638	-357
Charge d'impôt	137	3	+134
Résultat net	-21 739	-963	-6 597

(*) Les chiffres de l'exercice intègrent ceux de Datem à compter du 1^{er} décembre 2006.

3.1.2 Bilans consolidés simplifiés aux 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005.

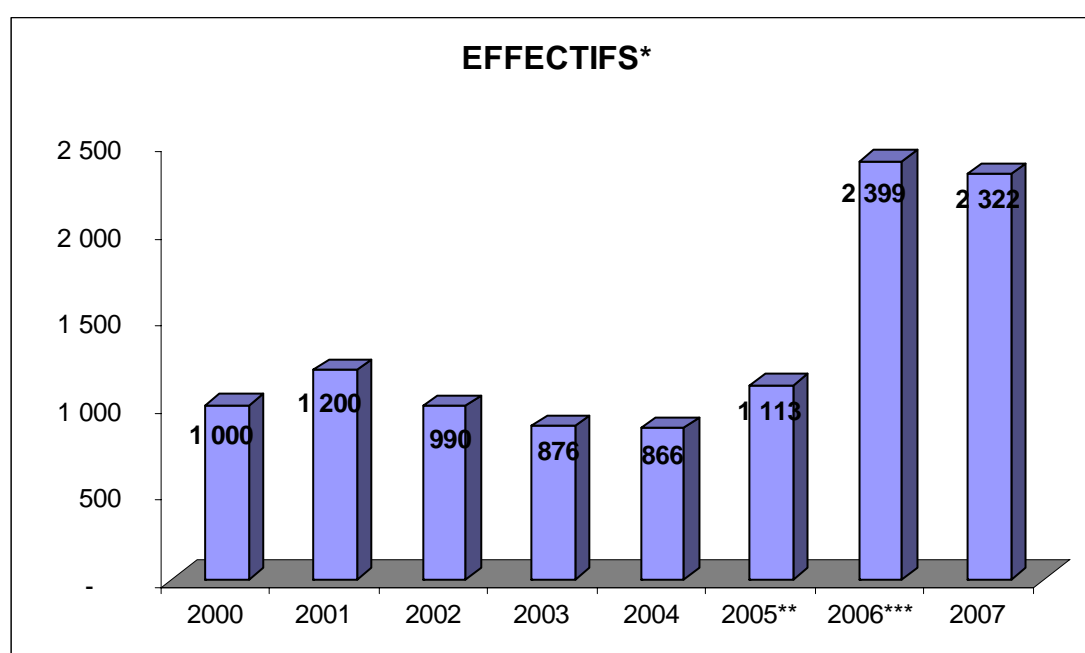
ACTIF (en K€)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Actifs non courants	87 317	103 122	47 042
Actifs courants	83 865	73 594	29 127
Total actif	171 182	176 717	76 169

PASSIF (en K€)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	35 769	30 314	10 617
Capitaux propres - part du groupe	27 313	49 608	13 074
Intérêts minoritaires	-17	0	19
Total capitaux propres	27 296	49 608	13 093
Passifs non courants	23 512	22 629	15 216
Passifs courants	120 374	104 481	47 860
Total passif	171 182	176 717	76 169

3.1.3 Tableaux de Flux de Trésorerie simplifiés consolidés au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.

TFT (en K€)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net part du Groupe	-21 740	-963	-6 597
Marge Brute d'Autofinancement	919	-232	-4 260
Flux liés à l'exploitation	5786	635	-8 470
Flux liés aux Investissements	-2 060	-43 285	-91
Flux liés à des opérations Financières	-5 608	47 370	8 142
Variation de Trésorerie	-1 883	4 720	-419
Trésorerie d'ouverture	8 287	3 567	3 986
Trésorerie de clôture	6 403	8 287	3 567

3.2 Effectifs fin de période



* : y compris sous traitance

** : inclus CGBI

*** : inclus Datem

4 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques et n'a pas connaissance, à la date du présent document de référence, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risque de liquidité

4.1.1.1 Crédit à moyen terme

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme. En effet, la Société a acquis en novembre 2006 le Groupe DATEM, spécialisé dans l'activité de Business Process Outsourcing. Le financement de cette acquisition est intervenu en partie par une augmentation de capital et en partie par un prêt bancaire souscrit le 27 novembre 2006 auprès d'un pool bancaire pour un montant de 21 millions d'euros composé de 2 tranches. La première tranche a été remboursée conformément au contrat de prêt, le 3 avril 2007, à hauteur de 11 millions d'euros. La deuxième tranche d'un montant de 10 millions d'euros est une ligne de crédit amortissable à 5 ans subdivisée en 3 lignes de 5 millions, 3 millions et 2 millions d'euros.

En contrepartie de ce prêt, Team Partners Group a nanti d'une part au titre de Datem Groupe 6.527.292 actions ainsi que 2.400.000 BSA qu'elle détient dans Datem Groupe, et d'autre part 4.909 actions et 1.375 BSA de Financière XV (ancienne Holding de Datem Groupe) qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine le 29 novembre 2006 à la société Team Partners Group.

Le Groupe dispose donc depuis le 3 avril 2007 d'un crédit moyen terme de 10 millions d'euros utilisable par tirage d'une durée de 1, 2 ou 3 mois et remboursable totalement au plus tard le 27 novembre 2011.

Les engagements pris par la Société dans le cadre de cet emprunt bancaire sont :

- le nantissement des titres de Datem Groupe et de Financière XV ;
- le nantissement du poste client du groupe Datem tant que le contrat d'affacturage Natixis Factorem sur ces actifs n'est pas efficient. A ce titre, l'affacturage a été mis en place en mars 2007 sur les deux plus grandes sociétés du groupe Datem en terme de chiffre d'affaires (Presse Informatique et EDI) et il est également prévu de mettre en place l'affacturage sur les sociétés DIP et PMC.
- des taux de Gearing, Leverage, Coverage et DSCR variables entre 2006 et 2011.

Les ratios applicables sont les suivants :

	Exercice 2006				Exercice 2007				Exercice 2008				Exercice 2009 et suivants jusqu'au remboursement final			
	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4
	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR
Covenants avec exercice des BSA de Datam Groupe et Financière XV	< 100%	< 4,7	> 3,5	> 1*	< 100%	< 4,7	> 5	> 1	< 65%	< 3	> 10	> 1	< 45 %	< 2,5	> 10	> 1
Covenants sans exercice des BSA de Datam Groupe et Financière XV	< 130%	< 5,3	> 3,5	> 1*	< 130%	< 5,3	> 5	> 1	< 80%	< 3	> 10	> 1	< 45%	< 2,5	> 10	> 1

Définition des ratios :

R1 : désigne le *Ratio de Gearing* : Endettement net consolidé / Fonds propres consolidés

R2 : désigne le *Ratio de Leverage financier* : Endettement net consolidé / MBA consolidée

R3 : désigne le *Ratio de Coverage financier* : MBA consolidée / frais financiers nets consolidés

R4 : désigne le *Ratio DSCR financier* : MBA consolidée / Charges fixes consolidées

Un non respect de ces covenants pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de la ligne de crédit de 10 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, le groupe ne respectait pas l'ensemble de ces covenants.

Les valeurs des ratios n'ont jamais été déterminées précisément, toutefois, compte tenu des résultats ils n'auraient pas pu être respectés.

Le groupe a fait face en 2007 à des difficultés de trésorerie dans la mesure où l'activité économique n'a pas permis de faire face aux remboursements des dettes antérieures et à ses besoins de financement. Le groupe a donc du recourir à de l'affacturage et n'a pas honoré certaines échéances de dettes fiscales et sociales pour un total de 8,3 M€ au 31 décembre 2007.

Team Partners Group a reçu le 2 avril 2008, de la part du pool bancaire, un courrier notifiant l'accord des banques pour d'une part ne pas exercer la clause d'exigibilité anticipée du prêt, du fait notamment du non respect des covenants (ci-dessus), jusqu'à la parfaite réalisation d'une augmentation de capital envisagée, laquelle doit intervenir au plus tard au 30 juin 2008, et d'autre part pour procéder à des aménagements contractuels du prêt et notamment :

- pour modifier le calendrier des amortissements sur la base d'une suspension pour les exercices 2008 et 2009,
- pour modifier le régime des sûretés (comprenant notamment l'abandon définitif de l'assurance homme-clef, le nantissement des dépôts de garantie constitués auprès des sociétés d'affacturage, la cession des créances qui ne font pas l'objet d'une vente auxdites sociétés d'affacturage et autres que relevant de facturations internes au groupe),
- pour supprimer les covenants financiers,
- pour mettre en place à compter de l'arrêté au 31 décembre 2009 un mécanisme de « cash sweep ».

Le groupe a présenté, sous l'égide du CIRI, un dossier piloté par la Trésorerie de l'Oise qui est soumis à la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) afin d'obtenir un étalement des paiements de ses dettes sociales et fiscales.

De plus, le groupe prépare un projet d'augmentation de capital qui permettra de faire face à ses échéances durant l'année 2008 qui sera une année de restructuration. Cette augmentation de capital sera garantie par l'actionnaire majoritaire du groupe qui a d'ores et déjà mis en place un compte courant d'associés afin d'assurer les besoins de trésorerie à court terme du groupe.

Par ailleurs, Datem Solutions a souscrit le 28 décembre 2007 auprès de IFF (IBM France Financement) un crédit d'une durée de 24 mois portant sur le financement de 2 millions d'euros et remboursable à terme échu par trimestrialités constantes, la première échéance intervenant le 31 mars 2008.

Par ailleurs, il n'y a plus de découvert bancaire autorisé sur le groupe.

Aucun autre crédit n'a été contracté au jour du présent Document de Référence.

4.1.1.2 Endettement financier au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, la situation de l'endettement financier (ou assimilé) était la suivante:

Endettement financier	K €	Fréquence	Remboursement en K€	Nombre d'échéances restant dues
Crédits baux (1)	4 930	Trimestrielle	Na	Na
Dettes envers les sociétés d'affacturage (2)	25 654	Na	Na	Na
Dettes privilégiées (3)	0	Mensuelle	Na	Na
Emprunts bancaires moratoriés TPG (4)	1 331	Mensuelle	50	25
Dettes moratoriées par le Codechef (5)	2 561	Mensuelle	Cf (4)	10
Dettes CGBI moratoriées (6)	6 179	Annuelle	1 083	7
Ligne de crédit moyen terme (7)	10 000	Semestrielle	1 250	8
Total	51 480			

Na = Non applicable

(1) Les crédits baux sont généralement remboursés trimestriellement, à des échéances différentes pour chacun d'entre eux.

(2) Le Groupe a également recours à l'affacturage. Team Partners et CGBI utilisent les services de Factobail (groupe GE). Les conditions de financement sont basées sur l'Euribor 3 mois + 0.9 %.

Depuis l'intégration de CGBI dans le Factor de Team Partners Group, le plafond des engagements factor n'est limité que par le montant des factures subrogées en garanties des montants autorisés.

Un contrat d'affacturage de type classique a également été mis en place avec Natixis Factor à la fin du 1^{er} trimestre 2007. Ce contrat porte sur les deux principales entreprises du groupe Datem (Presse Informatique et EDI). Les conditions de financement sont proches de celles de Factobail : Euribor 3 mois + 0,5%.

L'encours Factor à la même date était de 25 654K €. Le Groupe Team Partners envisage d'élargir au cours du 1^{er} semestre 2008 le recours au factor aux sociétés PMC et DIP du groupe Datem.

(3) Les dettes privilégiées correspondent aux salaires non payés par CGBI, au jour du dépôt de bilan en 2003, reprises ensuite par le Groupement des Assedic de la Région Parisienne (GARP). A fin décembre 2007, ces dettes privilégiées ont été intégralement remboursées, le dernier versement de 78.000 € étant intervenu au 30 novembre 2007.

(4) Les emprunts bancaires moratoriés de Team Partners Group souscrits auprès de BNP Paribas, du CIC et de la BICS et ont été négociés en décembre 2003, dans le cadre d'une procédure de mandat ad hoc initiée le 11 juin 2003. Ces emprunts ont ensuite fait l'objet d'une renégociation le 29 juin 2005 dans le cadre d'une nouvelle procédure de mandat ad hoc. L'accord des parties sur les modalités de remboursement de ces emprunts fait l'objet d'un protocole en date du 14 octobre 2005. Ils sont garantis partiellement par un nantissement des titres de Team Partners Group à hauteur de 1 264 K€.

(5) Concernant les dettes moratoriées par la Commission des Chefs des services financiers et des Organismes de Sécurité Sociale de Paris (CODECHEF), cette dernière a accepté le 30 janvier 2007 de reconduire le plan de règlement selon les modalités suivantes :

- versements mensuels de 150.000 € du 20 février 2007 au 20 janvier 2008 ;
- apurement du passif restant dû par versements mensuels de 250.000 € à compter du 20 février 2008.

Ces dettes CODECHEF contractées avant 2005 ont fait l'objet d'un réexamen début 2006 par la Commission des Chefs des services financiers et des Organismes de Sécurité Sociale de Paris qui a permis de ramener les mensualités à 100.000 € à compter du 28 février 2006 puis à 150.000 € par mois en 2007.

La bonne réalisation de ce plan CODECHEF a permis au groupe de présenter un nouveau dossier en cours d'examen auprès de la CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) piloté par la trésorerie de l'Oise qui lui permettra d'étaler sur 24 mois le règlement des dettes fiscales et sociales non payées d'un montant hors pénalités de 12,1 M€ à la date du présent document de référence.

(6) Les dettes CGBI moratoriées reprennent l'ensemble des dettes de la société au jour de son dépôt de bilan en 2003. Ces dettes comprennent toutes les dettes fiscales, sociales, et fournisseurs contractées avant le dépôt de bilan et réglées annuellement début décembre (le règlement de décembre 2007 ayant été décalé exceptionnellement en janvier 2008). Au 31 décembre 2007, il restait donc 7 échéances à régler, la dernière échéance devant intervenir en décembre 2013.

(7) Voir la section 4.1.1.1 ci-dessus.

▪ **Engagements hors bilan :**

La société ne possède pas d'engagements hors bilan complexes.

Les engagements financiers de l'entreprise sont :

- Caution relative aux loyers : 152 K€
- Caution donnée aux fournisseurs : 75 K€

Nantissements de titres (valorisés au nominal) sur emprunts : 1 417 K€ (accordés à NATIXIS dans le cadre du rachat du groupe DATEM portant sur 6.527.292 actions de DATEM GROUPE (soit 75% du capital et des droits de vote) et 2.400.000 BSA de DATEM GROUPE.

Suite aux impayés sociaux et fiscaux (8,3 M€ au 31 décembre 2007) des privilèges ont été inscrits au profit des organismes concernés (Cf. [4.1.1.1 crédit à moyen terme](#)).

4.1.2 Risque de taux d'intérêt

- Actifs financiers soumis à un éventuel risque de taux : Non significatif

- Passifs financiers soumis à un éventuel risque de taux.

Les emprunts bancaires souscrits par le Groupe le sont essentiellement à taux variable (sur la base de l'Euribor). Aucune opération de couverture de taux n'a été réalisée au 31 décembre 2007.

Les tableaux ci-dessous, reprennent l'intégralité des passifs financiers.

(en K€) – au 31 décembre 2007 – Passifs financiers à taux variables	à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers à taux variable	26 716*	13 868	
Actifs financiers	-	-	-
Position nette avant gestion	26 716*	13 868	
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	26 716*	13 868	

(*) Dont Factor : 25 654 K€

Sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 31 décembre 2007, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence un accroissement des charges financières liées aux emprunts bancaires d'environ -400 K€ (en année pleine).

(en K€) – au 31 décembre 2007 – Passifs financiers à taux fixes	à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Passifs financiers à taux fixes	6 467	5 664	
Actifs financiers	-	-	-
Position nette avant gestion	6 467	5 664	
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	6 467	5 664	

4.1.3 Risque de change

Le Groupe n'est soumis au risque de change, qu'à travers son exposition aux flux en provenance de Team Partners Suisse, l'activité de cette filiale ne générant elle-même pas de risque de change, recettes et dépenses étant libellées dans la même devise.

A titre d'information, la trésorerie au 31 décembre 2007 de Team Partners Suisse s'élève à 713 K CHF soit 431 K€ sur la base du taux de change au 31 décembre 2007.

4.1.4 Risque sur actions

Le Groupe estime ne pas être exposé à un quelconque risque sur actions.

Les sociétés du Groupe ne détiennent pas de participations en actions de sociétés à l'extérieur du périmètre de consolidation.

Les disponibilités de trésorerie sont généralement placées en SICAV monétaires.

4.2 Risques industriels

4.2.1 Risques clients

Tout en renforçant sa pénétration auprès de grands comptes stratégiques, Team Partners Group veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle de façon à limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients.

Au 31 décembre 2007, la répartition des clients dans le chiffre d'affaires du Groupe était la suivante :

- le premier client du Groupe représentait 10 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- les 5 premiers clients du Groupe représentaient environ 28 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- les 10 premiers clients du Groupe représentaient environ 40 % du chiffre d'affaires consolidé.

14% du CA du groupe porte sur 2 gros clients captifs (Orange, Canal+) pour lesquels les degrés d'imbrication sont très importants quant aux partages des outils informatiques et d'un savoir faire à haute valeur ajoutée.

Le développement d'affaires avec une clientèle de « Grands Comptes » limite par ailleurs les risques d'insolvabilité ou de disparition du client. Toutefois, la perte d'un client majeur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, l'activité et la situation financière du Groupe.

Le DMR (Délai Moyen de Règlement) est approximativement à 90 jours.

L'activité économique est plutôt basée sur des contrats de moyenne à longue durée. Dans le cadre des activités d'ingénierie/Infogérance/BPO/CRM (85% CA du Groupe), les clients sont des grands comptes nationaux dont les contrats sont soumis à des appels d'offre renouvelés tous les ans ou tous les 2 ans.

Les autres contrats qui dépendent d'une activité commerciale identique à de la prestation de service ont une durée de quelques mois.

Le seul risque sectoriel évalué est essentiellement lié à la tenue du marché de la presse (qui représente 31% du CA du Groupe). Les difficultés que connaît la presse écrite avec l'émergence de nouveaux médias ont un impact sur la gestion de leurs coûts et donc des prestations du Groupe. C'est pourquoi la société est prudente sur ce secteur.

L'exposition aux secteurs de la Banque/Finances se porte plus sur l'activité SSII. Or, les besoins de ces clients sont liés à des obligations de succès, car ce secteur se doit d'être infaillible quant à la gestion de son information (comptes bancaires, services financiers, contrôle de gestion,...). Ce secteur ne devrait donc pas être amené à réduire de manière drastique les prestations de sous-traitance informatique. Le risque de la société se porte donc plus sur la qualité des services rendus.

4.2.2 Risques liés à la conduite de projets

Le Groupe intervient notamment sur des projets informatiques forfaitaires donnant lieu à une obligation de résultat. Tout manquement à cette obligation pourrait entraîner le versement de dommages-intérêts au client qui considérerait que les produits du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé préjudice. De telles réclamations pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Par conséquent, le Groupe s'assure qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Team Partners Group estime que son exposition à ce risque est faible à ce jour dans la mesure où le chiffre d'affaires réalisé au forfait ne représente au titre de l'exercice 2007 que 744 K€ soit moins de 0,55% du chiffre d'affaires total.

4.2.3 Risques liés à la dépendance à l'égard des collaborateurs clés

La réussite du Groupe dépend, dans une large mesure, de la compétence, de l'expérience, de la performance et de l'engagement de ses collaborateurs. Si le Groupe ne parvenait pas à attirer, former ou retenir des collaborateurs ayant des compétences techniques clés, son activité et donc ses résultats financiers pourraient être affectés. La société considère que la démission de collaborateurs clés, dont le remplacement est difficile dans un contexte marché concurrentiel pourrait constituer un risque en limitant la croissance prévue.

4.2.4 Risques liés aux mesures de restructuration

Le nouvel ensemble constitué après le rachat de Datem en novembre 2006 a enregistré des contre-performances qui s'expliquent entre autre par :

- un manque de dynamisme commercial lié notamment à un recrutement insuffisant de nouveaux collaborateurs,
- une productivité insuffisante due à un trop grand nombre de sites,
- des frais structurels excessifs.

Afin de remédier à ces difficultés, le Groupe a pris plusieurs mesures actuellement en cours de réalisation telles que la réorganisation de plusieurs plateformes de production (fermeture de site, réduction du nombre d'intérimaires, plan social...), la refonte de l'informatique interne de Datem ainsi que la simplification des structures et le renforcement des équipes commerciales.

Le plan global est estimé à 7 millions d'euros et sera finalisé à la fin du premier semestre 2008.

Dans le cadre de cette restructuration, le Groupe s'est attaché avec ses partenaires bancaires et son actionnaire de référence à rétablir ses équilibres financiers et assurer le financement des mesures envisagées.

A ce jour, des accords ont été passés avec les banquiers (4.1.1.1) et la société est en cours de discussion avec la CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) qui examine un étalement sur 24 mois des règlements des dettes sociales et fiscales du groupe. Enfin, la société envisage de réaliser une augmentation de capital d'ici la fin du premier semestre 2008.

Un retard dans la mise en œuvre du plan de restructuration ou sa réalisation dans des conditions moins favorables que celles initialement envisagées pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, l'activité et la situation financière du Groupe.

4.2.5 Risques liés à l'activité

Team Partners Group utilise le Taux d'Activité Congés Exclus (TACE) comme indicateur pour suivre l'évolution de l'activité.

A titre d'exemple, il se calcule de la manière suivante : sur 115 collaborateurs, si 15 sont en congés et 100 en mission rémunérée, le TACE serait alors de 100 %. Cependant, si dans les faits, 4 d'entre eux sont en inter contrats, 2 en maladie, 3 en formation et 1 est affecté à des tâches internes (par exemple le développement d'outils, la rédaction de propositions commerciales etc.), ce qui conduit à ne disposer en mission rémunérée que de 90 collaborateurs (en mission chez un client, ou produisant sur un projet à engagement de résultat), dans ce cas, le TACE serait de 90 %.

Team Partners Group suit aujourd'hui cet indicateur chaque semaine, car il permet d'appréhender de façon lisible la réalité de l'activité de la Société. Le groupe Datem n'étant pas encore équipé de ce suivi, les taux figurant dans le tableau ci-après ne prennent en compte que les données hors Datem.

L'évolution du TACE depuis 2006, hors DATEM, a été la suivante :

En %	T1 2006	T2 2006	T3 2006	T4 2006	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007
Evolution du TACE	84,96%	86,28%	89,01%	88,47%	87,01%	87,78%	89,05%	88,51%

Le TACE 2007 de l'activité SSII (qui représente la moitié du chiffre d'affaires) est de 88,51%.

Le suivi de l'activité CRM se fait au niveau de la marge brute calculée mensuellement par le contrôle de gestion.

Le suivi de cet indicateur permet de prévenir les risques de sous-activité des collaborateurs non productifs du Groupe. Selon la Société, un taux inférieur à 90 % peut être considéré comme un niveau en dessous duquel des mesures doivent être prises afin de réduire au maximum la sous-activité. La Société a engagé des mesures afin de remédier au niveau insuffisant du TACE (cf. section 12.1)

4.2.6 Risques liés aux fournisseurs et partenaires

L'activité du Groupe est complexe et nécessite de travailler avec des partenaires et des fournisseurs aux spécificités particulières. La défaillance d'un de ses partenaires ou fournisseurs, notamment de moyens informatiques, pourraient affecter défavorablement l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

4.2.7 Risques liés à des retards de paiement

Si la trésorerie du Groupe est inadaptée par rapport à ses engagements, celui-ci pourrait faire face à des problèmes significatifs de liquidité. Le Groupe pourrait alors avoir des difficultés à effectuer les remboursements nécessaires de sa dette ou à honorer ses autres engagements. De telles difficultés auraient

un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Par ailleurs, le niveau d'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à obtenir à l'avenir des financements supplémentaires.

4.2.8 Risques liés à la croissance externe

La croissance externe, partie intégrante de la stratégie de développement du Groupe, n'est pas exempte de risques dans sa mise en œuvre. L'intégration d'une nouvelle société, particulièrement dans le secteur des services, peut se révéler plus longue et/ou difficile que prévue. Le succès de l'opération dépend notamment de la capacité à fidéliser les dirigeants et collaborateurs clés, à maintenir la base de clientèle, à coordonner de manière efficace les efforts de développement, notamment au niveau opérationnel et commercial, et à harmoniser et/ou intégrer les systèmes d'information et les procédures internes. Les difficultés éventuellement rencontrées peuvent générer des coûts d'intégration plus importants et/ou des économies ou synergies de revenus moins importantes que prévus. La valeur des actifs achetés, notamment en cas de survenance d'un passif important non identifié, peut s'avérer inférieure à leur prix d'acquisition.

4.2.9 Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente globalement assez peu de "barrières à l'entrée" susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux concurrents, ce qui constitue une menace pour certaines activités du Groupe.

Le Groupe pourrait, dans un tel contexte, perdre des parts de marché ou voir sa rentabilité affectée s'il ne parvenait pas à faire face à des conditions de concurrence accrues.

4.2.10 Risques informatiques et évolutions technologiques

La défaillance des systèmes d'information de la Société peut impacter le pilotage du Groupe et les services rendus aux clients. Une telle défaillance pourrait directement ou indirectement avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

La Direction Informatique est garante du maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et systèmes qui hébergent le système d'information du Groupe. Dans ce cadre ont été mis en place les systèmes de sauvegarde et de restauration en cas de pannes ou d'accidents susceptibles d'affecter le bon fonctionnement de l'entreprise.

Par ailleurs, les marchés sur lesquels le Groupe intervient se caractérisent par des avancées technologiques, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits. Le succès futur du Groupe dépendra en partie de sa capacité à adapter sans délai ses offres pour répondre aux besoins évolutifs des clients, et ce, au meilleur prix.

4.2.11 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Team Partners Group bénéficie d'une protection des principales marques utilisées dans chacun des pays concernés. Toutefois, le Groupe ne peut pas être certain que la protection de ses droits de propriété intellectuelle sera efficace ou que des tiers ne pourront pas les contrefaire, les détourner, les contester ou les faire annuler. La survenance d'un de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur l'image, les résultats et la situation financière du Groupe, notamment en ce qu'ils pourraient rendre nécessaire le recours à des actions judiciaires afin de faire respecter ses droits.

4.3 Risques juridiques

Les provisions pour les litiges du Groupe au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 se répartissent de la manière suivante :

Provisions pour litiges	31/12/2006	Variations	31/12/2007
Litiges sociaux	986	274	1 260
Litiges commerciaux	139	1 307	1 446
Litiges fiscaux	240	49	289
Autres	659	-566	93

4.3.1 Litiges commerciaux

En octobre 2007, la société Team Partners a été condamnée, en première instance au versement d'une indemnité de l'ordre de 450K€ au titre d'un litige commercial lié aux activités d'une des sociétés achetées en 2000. Cette indemnité a fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés du groupe, neutralisée en résultat par un produit à recevoir, ce litige étant couvert par une garantie de passif. Au titre de l'exercice 2007, ce litige a été reclassé en litige commercial alors qu'il était classé dans les « autres litiges » au 31 décembre 2006.

Une provision de 578 K€ a été passé suite à un litige avec un fournisseur survenu vers la fin de l'exercice 2007.

4.3.2 Litiges sociaux

Ces litiges salariaux reprennent les litiges positionnés principalement sur CGBI avec des anciens managers, et des contentieux avec des opérationnels essentiellement sur Team Partners ou des filiales du groupe Datem.

4.3.3 Litiges fiscaux

Ces litiges fiscaux portent essentiellement sur de la T.V.A. La somme provisionnée concerne principalement une procédure pendante devant le Tribunal Administratif de Paris, l'administration fiscale considérant que la société Team Partners Group est redevable au titre de la TVA d'environ 340 K€.

4.3.4 Autres Litiges

Reclassement de litige se référer au paragraphe ci-dessus concernant les litiges commerciaux.

4.3.5 Passifs éventuels

La société Team Partners Group a fait l'objet d'une vérification de comptabilité de la part de l'Administration fiscale ayant donné lieu à notification en 2003. Certains redressements sont depuis contestés par la direction de la Société et ne devraient, en tout état de cause, pas occasionner de paiement par le Groupe. La société considère que les prestations en cause ont bien eu lieu. La société a donc repris en 2006 la provision de 762 K€ constituée en 2005 et a de plus, porté plainte au pénal dans le dossier l'opposant à un ancien dirigeant. Ce litige avec l'Administration fiscale est désormais considéré comme un passif éventuel.

Des notifications de l'administration fiscale ont été reçues par la société CGBI les 28 décembre 2007 et 25 février 2008, portant sur un total de 4,8 M€. Ces notifications sont intégralement contestées par la

direction du Groupe et n'ont fait l'objet d'aucune provision à la clôture 2007. Les refus de report de ces déficits fiscaux ne devraient pas occasionner de sortie de ressources pour le groupe.

4.4 Risques environnementaux

Team Partners Group n'a pas identifié de risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol... En revanche, à l'occasion du projet de cession du site de Criquebeuf sur Seine, des études de sol réalisées courant décembre 2007, ont révélé une pollution dont la nature est en cours de qualification. En conséquence, aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a, à ce jour, été constituée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

4.5 Risques liés aux assurances

Team Partners Group a souscrit de manière globale les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (dommages, responsabilité civile, perte d'exploitation...). En cas de besoin, les sociétés du Groupe peuvent être amenées à souscrire des couvertures particulières pour des risques spécifiques à certains contrats commerciaux (par montant ou par nature).

La charge globale des cotisations d'assurance de l'année 2007 est de l'ordre de 190 K€ sur l'ensemble du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolutions récentes

5.1.1 Dénomination sociale

Dénomination sociale : « Team Partners Group ».

5.1.2 Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 377 640 826. Le code APE de la société est le 721 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été créée le 10 avril 1990 pour une durée de 99 ans à compter de la date de son enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés.

5.1.4 Siège social de la société, forme juridique et législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est fixé au :

116/118 rue Jules Guesde
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tel : 01 58 74 60 01

Team Partners Group est une société anonyme de droit français, régie par les lois et règlements en vigueur.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de Team Partners Group

Présentation succincte de Team Partners Group

Team Partners Group a été fondé par Bernard LENG en 1990 pour offrir à une clientèle de grandes entreprises des prestations de services informatiques, en particulier dans le domaine de l'Ingénierie.

Team Partners Group apporte des réponses adaptées aux besoins informatiques des grandes entreprises en termes de systèmes d'information et propose son expertise autour de deux métiers principaux, *l'Ingénierie Informatique* et *le Management des Infrastructures et Systèmes*.

Les solutions proposées par Team Partners Group intègrent des compétences technologiques sans cesse actualisées et l'expertise des ingénieurs et techniciens du Groupe dans le métier de chaque client.

Après dix années de croissance continue et régulière, le développement du Groupe s'est fortement accéléré grâce à de nombreuses acquisitions. Ces acquisitions ont permis au Groupe d'une part de se renforcer dans les domaines de l'ingénierie et dans de nouveaux métiers et d'autres part de développer la couverture géographique au niveau européen au travers de sa filiale en Suisse (filiale Team Partners Suisse à Genève).

Le développement rapide du Groupe a été accompagné par l'introduction en bourse de Team Partners Group en 1998.

- Inscription au Marché Libre : 1998
- Transfert au Second Marché : 1999

Historique

1994	Création de Team Formation destiné à former les jeunes diplômés aux technologies Mainframe et Java.
1997	Acquisition d'Inoval, première opération de croissance externe de la société dans le but de renforcer sa présence dans la région Centre et de développer une activité d'Infogérance.
1998	Entrée en bourse au Marché Libre de la Société. Orientation de l'activité de la Société vers les nouvelles technologies et poursuite de sa politique de croissance externe avec le rachat des sociétés Drive et Seria (basées dans la région Centre).
1999	Acquisition du Groupe CHAP Informatique. Acquisition de Pronix Ingénierie. Acquisition de Team Partners PME (Informatique 45), société parisienne, permettant à la société de renforcer ses activités sur le marché de l'e-commerce. Transfert sur le Second Marché en juin.
2000	Acquisition d'Eurotech-Informatique, implanté à Paris et Lille. Acquisition de Diane Informatique, permettant à Team Partners de s'étendre dans la région Ouest et de compléter l'offre en consulting SAP de la société dans le domaine des nouvelles technologies du secteur bancaire. Acquisition du Groupe Alisun, basé en région Rhône Alpes. Acquisition du Groupe Auris, spécialiste en conseil, architecture et intégration de solutions pour les infrastructures informatiques et télécoms. Acquisition d'IDC Gestion à Marseille. Cession de Team Partners PME.
2001	Certification ISO 9001-94 de Team Formation. Certification ISO 9001-2000 de Team Partners Telecom.
2002	Cession du fonds de commerce de Team Partners Telecom au 30 juin 2002. Cession de la participation dans Team Partners Canada en juillet 2002. Cession du fonds de commerce de Team Partners Formation en octobre 2002. Regroupement des activités du Groupe en trois pôles : <ul style="list-style-type: none">▪ Team Partners Ingénierie▪ Team Partners ISM▪ Team Partners Régions.
2003	Certification ISO 9001-2000 pour le métier d'assistance technique pour Team Partners Régions.
2004	Signature d'un partenariat commercial et technique avec NRG France (Groupe RICOH). Augmentation du capital social de Team Partners Group d'un montant de 8 456 806 euros.
2005	Certification ISO 9001-2000 en mars 2005. Regroupement des structures opérationnelles françaises sous la dénomination Team Partners. Augmentation de capital de Team Partners Group d'un montant de 9 100 259 euros. Projet d'acquisition de la société CGBI, via une OPE sur les actions CGBI.
2006	Acquisition de CGBI en vue d'augmenter la taille critique de la société dans un marché en consolidation. Obtention du label Oséo/Anvar « Entreprise Innovante ». Acquisition du groupe Datem, spécialisée dans la Gestion de la Relation Client (GRC).

2007	Réalisation de l'OPA initiée par la société Team Partners Group Holding sur la société Team Partners Group en décembre 2006 donnant lieu à la prise de contrôle par la société Team Partners Group Holding, détenue majoritairement par le fonds WCP#1 représenté par la société de gestion Weinberg Capital Partners, de la société Team Partners Group. Décision de réorganiser plusieurs plateformes de production, ayant comme résultante une réduction des effectifs de 150 personnes.
2008	Changement de direction du Groupe: dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration de Team Partners Group a nommé Mohamed Bouighamedane, Président-Directeur Général du groupe, avec pour premier objectif de redynamiser son offre commerciale et d'améliorer sa profitabilité.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.

Acquisitions

Après une phase d'acquisition intense au cours des années 1999-2000, le groupe a décidé, pendant les années qui ont suivi, de privilégier la croissance organique et de recentrer son activité autour de deux métiers principaux : l'ingénierie informatique et le management des infrastructures et systèmes.

- **2003-2004**

En décembre 2003, Team Partners ISM a racheté la participation des actionnaires minoritaires de Team Partners Méditerranée (23 % du capital), qu'elle détenait déjà à hauteur de 77%.

- **2005**

L'année 2005 a marqué le retour d'une politique de croissance externe avec une offre publique d'échange (OPE) sur la société de services informatiques CGBI. L'OPE s'est clôturée le 20 janvier 2006. Team Partners Group a acquis 97,95 % du capital de CGBI. Le Groupe a ensuite déposé une Offre Publique de Retrait Obligatoire afin d'obtenir 100 % du capital de CGBI et ainsi permettre le retrait de la cote des titres de cette dernière.

Le prix de l'offre a été fixé à 0,80 € par action.

Au terme de l'offre, Team Partners Group contrôlait 98,85 % du capital, ce qui lui a permis de radier les actions CGBI d'Eurolist, le 18 août 2006.

Le coût d'acquisition globale de CGBI, incluant les coûts liés à l'Offre Publique d'Echange et l'Offre Publique de Retrait s'est élevé à 15 830 K€.

- **2006**

La politique de croissance externe s'est poursuivie en 2006 ; Team Partners Group a acquis le 27 novembre 2006, 100 % du capital de la société Datem Group.

Le rapprochement s'est réalisé dans le cadre de l'acquisition par Team Partners Group de l'ensemble des titres du Groupe Datem qui étaient alors détenus par Fabrice Larue et 3i. Par ailleurs, il a également été proposé à une douzaine de cadres de la société cible, d'échanger leurs actions Datem contre une prise de participation de l'ordre de 1,2 % du capital de Team Partners Group.

Cette opération s'est réalisée grâce à l'apport financier du fonds d'investissement WCP#1, représenté par la société de gestion Weinberg Capital Partners. L'acquisition en numéraire a porté sur un montant total de 41 M€.

Recherche et Développement

Non significatif.

Équipements

Le Groupe n'a pas réalisé d'investissements significatifs en équipements d'infrastructures ou techniques sur les périodes allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007.

5.2.2 Principaux investissements en cours et mode de financement

Néant.

5.2.3 Principaux investissements prévus

Investissements prévus sur le premier semestre 2008 :

- L'investissement nécessaire pour moderniser l'outil de gestion de la relation client pour un montant qui ne devrait pas dépasser 700 K€;
- Investissement prévu sur 2 machines de mise sous pli dont le prix d'acquisition unitaire sera compris entre 150 K€ et 200 K€ pour les sociétés Diffusion n°1 et Team Partners (agence de Blois).

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Activités de Team Partners Group

6.1.1 Les offres

Le groupe Team Partners Group se positionne comme un multi spécialiste, au service de grandes entreprises, autour de **quatre offres ciblées** (depuis les Mainframes jusqu'aux Technologies les plus avancées), susceptibles de générer un chiffre d'affaires récurrent.



Source : Société

6.1.1.1 Le e - CRM

Team Partners Group propose une offre Globale Relationship Management (GRM) qui permet de construire une relation profitable sur le long terme avec les clients (CRM), les collaborateurs (ERM) et les partenaires (PRM), pour permettre d'accroître la valeur ajoutée de l'entreprise. Les applicatifs dédiés mis en place permettent à l'entreprise de mieux connaître chaque client, et donc de lui apporter des offres plus ciblées et un service qui lui donne meilleure satisfaction. Il s'agit donc là de la complète externalisation de processus liée à la relation client appelée communément Business Process Outsourcing (BPO)

La société, prescripteur et intégrateur de solutions, accompagne ses clients dans le conseil et la mise en œuvre des technologies liées à l'Internet en se basant sur ses contraintes et ses objectifs économiques.

La plateforme industrielle de Blois est dédiée à cette activité e-CRM. Elle traite le courrier suivant un processus industriel rapide, dans des conditions de sécurité et de confidentialité de haut niveau. Elle traite des millions de courriers par an pour de très grands groupes, leur permettant ainsi de mieux fidéliser leur clientèle en créant :

- un point de « Relation Client Unique »,
- un mode de fidélisation des clients personnalisable,
- une réduction des coûts démontrée de 3 à 5 fois,
- un engagement de résultat associé à une qualité de service mesurable.

Fin mars 2006, l'entreprise a obtenu le label d'entreprise innovante, attribué par Oséo-Anvar, pour son offre e-CRM. Cette distinction met en avant l'originalité de l'approche « Guichet Courrier Unique » pour assurer au client, une maîtrise globale de la relation écrite avec ses clients.

Avec l'acquisition du groupe DATEM en novembre 2006, le groupe s'est enrichi notamment des plateformes de Cauvigny, de Chantilly et de Criquebeuf sur Seine dont les clients sont, à ce jour,

particulièrement présents dans le secteur des médias (presse essentiellement mais aussi audiovisuel) et pour lesquels les prestations sont tournées vers la gestion de la relation client.

6.1.1.2 L'infogérance applicative ou « la maintenance évolutive d'applicatifs »

Team Partners Group réalise, chez ses clients ou en mobilisant ses plateformes de développement logiciel (notamment à Paris, Rouen et Clermont-Ferrand), le support, le maintien en conditions opérationnelles et la maintenance curative et évolutive d'applicatifs micro, clients serveurs et mainframes. Cette offre permet de décliner l'ensemble des métiers des études informatiques, suivant un cycle pluriannuel.

La Recette (ou Homologation) d'un applicatif est une phase critique de son cycle de vie au passage du développement à l'exploitation. Team Partners Group peut prendre à son compte, en Assistance à Maîtrise d'œuvre ou à Maîtrise d'ouvrage, et de manière ponctuelle ou en service continu, la définition ou l'exécution de cette étape.

Cette offre permet au client de répondre à cinq objectifs :

- l'optimisation des processus (mutualisation, industrialisation, plate-forme etc.),
- la maîtrise des coûts (gains de productivité, benchmarking etc.),
- trouver en permanence des ressources Mainframe (formation dédiée « Team School »),
- une haute qualité (indicateurs, reporting, délais etc.),
- une grande flexibilité (ajustements aux besoins du client, experts mutualisés etc.).

Team Partners Group propose ainsi une offre de services de nouvelle génération, flexible, transformant la traditionnelle Tierce Maintenance Applicative en **Infogérance Applicative** complète, capitalisant sur des expertises technologiques rares, des méthodes de production certifiées et éprouvées, et une industrialisation de la réutilisation des objets applicatifs.

Les centres de Services Applicatifs, chez les grands Clients (EDF, NATIXIS, PSA, SNCF ...) et la plateforme de Rouen, assurent la prise en compte de milliers de demandes de modifications correctives, adaptatives ou évolutives, déchargeant ainsi les propres équipes des clients qui peuvent se consacrer aux enjeux de leurs utilisateurs.

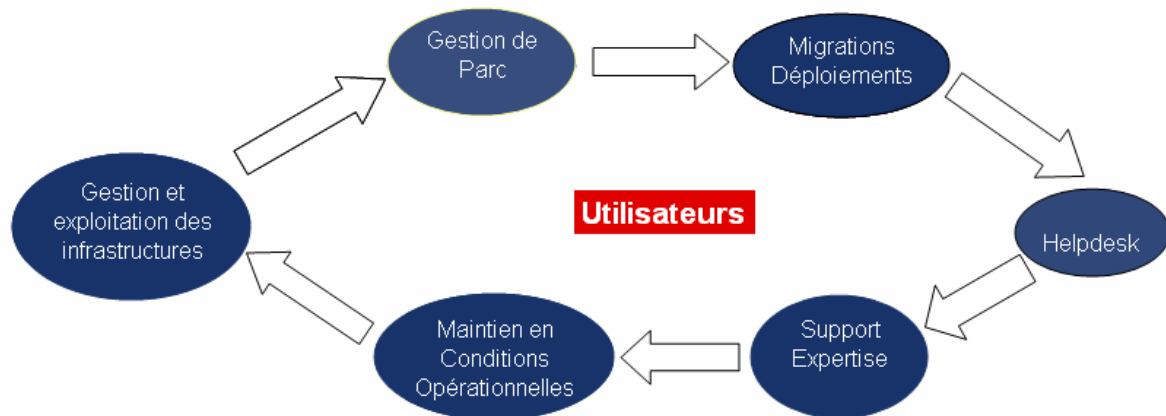
6.1.1.3 Le i-Services ou le meilleur rapport qualité / prix de la gestion globale du poste de travail

Team Partners Group a développé depuis plusieurs années pour des clients prestigieux une offre d'infogérance complète (support, maintien en condition opérationnel, gestion de parc, logistique) des infrastructures distribuées (serveurs départementaux, postes de travail, équipements périphériques) et ce, avec un engagement pluriannuel et une facturation combinant le forfait et la facturation à l'acte.

L'offre I-Services opère pour de très grands Groupes. Plus de 15 000 utilisateurs sont servis par le support Team Partners dans des conditions précises de performances, avec :

- un point d'entrée unique ayant pour objectif d'être le levier de l'efficacité des utilisateurs du client ;
- une organisation en Lignes de Services industrialisées selon les meilleures pratiques ITIL (Information Technology Infrastructure Library) ;
- un vaste choix de solutions packagées et personnalisables quels que soient les besoins du client ;
- un mode de facturation de l'acte (pay-per-use), garant d'une meilleure anticipation budgétaire ;
- un engagement de résultat associé à une qualité de service mesurée.

Team Partners Group compte parmi ses clients pour cette offre : EDS, EADS, PSA, France Télécom, SFR etc.



6.1.1.4 L'Expertise Duale ou la double compétence en nouvelles technologies et grands systèmes

L'expertise double correspond à des compétences tant dans le domaine des grands systèmes que dans celui des nouvelles technologies que sont Internet ou Java.

Team Partners Group propose un programme de formation dans différents domaines : grands systèmes, mainframe, java, nouvelles technologies etc., afin de répondre aux problématiques des sociétés clientes.

En ayant recours à la formation des consultants dans des domaines bien spécifiques, les sociétés se prémunissent contre :

- une éventuelle crise d'experts sur les grands systèmes,
- des difficultés pour former des jeunes sur mainframe.

Ces sociétés peuvent également, grâce aux programmes de formations dispensés par Team Partners Group, rajeunir leurs équipes d'experts par de jeunes ingénieurs.

Ces jeunes ingénieurs acquièrent ainsi une double compétence : grands systèmes et nouvelles technologies.

6.1.2 Nature des prestations réalisées

La Direction de la société Team Partners Group a retenu comme premier niveau de l'information sectorielle, les Services informatiques, unique activité du nouvel ensemble.

Les activités de Team Partners Group sont délivrées sous plusieurs formes :

- Assistance technique : Team Partners Group met à disposition de ses clients, le savoir-faire et les compétences nécessaires à la bonne réalisation des prestations dans le cadre d'un engagement de moyens. L'assistance technique consiste à apporter à un client pour un intervalle de temps défini, et via une prestation humaine dûment qualifiée, les compétences et savoir-faire techniques, les moyens manquant pour la production de livrables informatiques.
- Service continu : il s'agit de contrats de Maintien en Conditions Opérationnelles dans le domaine applicatif (Tierce Maintenance Applicative) ou dans celui des Infrastructures et Systèmes (Infogérance). Team Partners Group prend des engagements sur une qualité et des niveaux de service et définit avec le client des indicateurs de performance avec des objectifs sur lesquels Team Partners Group s'engage. Le service continu engage son prestataire via une convention de service prédéfinie, et ses conditions particulières d'intervention, à réaliser pour une période donnée une prestation d'exploitation ou de support, et ce, pour une facturation forfaitaire (coût fixe prédéfini) ou à l'acte.

- Projets au forfait avec un engagement de résultat : le projet consiste à réaliser sous la maîtrise d'œuvre du prestataire, un (des) livrable(s) informatique(s) avec un engagement de bonne fin, et éventuellement des coûts fixes (forfaits), un engagement de délai, ou un engagement de performance.

Procédure de suivi des contrats :

Le Groupe veille à gérer le volume de prestations effectivement produites par rapport au montant contractuellement facturable, ainsi qu'à assurer en permanence un contrôle de la qualité des prestations devant conduire à la conformité des livrables. Corrélativement, les systèmes de conduite de projet permettent d'évaluer et, le cas échéant, provisionner les éventuels décalages constatés. Un rapport sur les «prestations en attente de facturation» (FAE) est présenté mensuellement au Comité Exécutif.

6.1.3 La clientèle

Le groupe Team Partners Group concentre son action commerciale sur des clients «grands comptes» mais développe aussi, grâce à ses agences en régions, de solides relations d'affaires avec de nombreuses PME d'envergure régionale ou nationale.

Cf. Chapitre 4.2.1 pour répartition des clients au 31 décembre 2007.

6.2 Principaux marchés de Team Partners Group

6.2.1 Présentation du marché des sociétés de services informatiques

Team Partners Group intervient essentiellement sur le marché français des logiciels et services informatiques. Ce marché a pesé en 2007 environ 33 milliards d'euros et employait approximativement 337 000 salariés (source : Syntec informatique).

En 2007, le marché français des logiciels et des services a enregistré une croissance moyenne de + 6,5 %, dans un contexte économique globalement peu dynamique.

Ainsi, la croissance enregistrée dans le secteur des logiciels & services devrait être plus de trois fois supérieure à celle du PIB français estimé à 1,7% .

Le dynamisme du secteur informatique tient à la recrudescence des projets de transformations dans les entreprises. Cette tendance devrait perdurer en 2008. Ainsi, le Syntec informatique anticipe pour 2008 une croissance du secteur toujours soutenue, puisqu'elle devrait se situer entre + 6 et + 8 %.

La forte hausse de l'activité du secteur s'explique également par une demande accrue pour des projets liés au réglementaire et aux fusions et acquisitions.

Les prix des prestations, malgré une lente remontée, restent néanmoins inférieurs à ceux pratiqués sur les marchés européens de taille comparable.

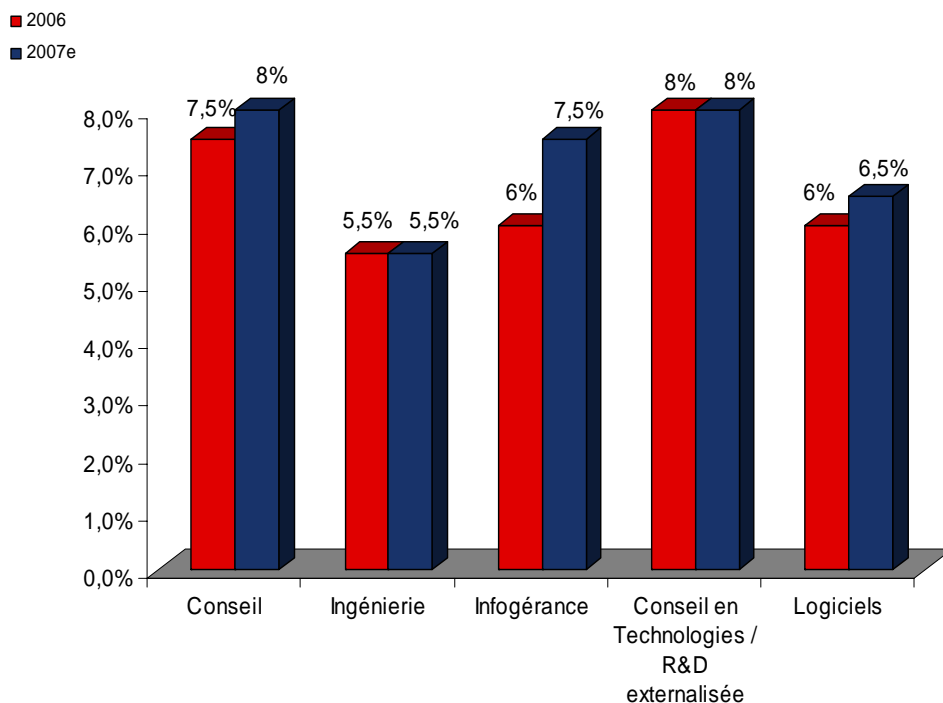
Le marché des logiciels et services informatiques, est composé d'une part d'éditeurs de logiciels (45 %) et d'autre part de SSII (55 %).

Concernant la taille des sociétés intervenant sur ce marché, la part des PME (réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 15 M€) est de 52 % et celles des grandes entreprises (réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 15 M€) est de 48 % (Source : Syntec informatique).

Enfin pour ce qui est de l'attrait du secteur, il constitue le premier secteur en terme de recrutement des cadres. Ainsi, plus de 55 000 recrutements ont été effectués en 2007, pour 20 000 emplois nets créés. Le

secteur dispose d'atouts importants pour attirer de nombreux talents : un taux de chômage faible (2,5 %), bien inférieur à la moyenne nationale, la prédominance du CDI (95 % des contrats de travail), un niveau de formation important au sein même des entreprises du secteur.

Croissance comparée 2006 et 2007 pour les activités Logiciels & Services (en %)



Source : Syntec Informatique

Parmi les métiers les plus dynamiques en 2007 figurent le conseil en technologies (+8 %), le conseil (+8 %) et l'infogérance applicative (+7,5 %), qui bénéficient toujours de la tendance de fond des entreprises à externaliser leur recherche et développement.

Concernant les principaux clients du secteur, il est à distinguer le secteur financier qui connaît une croissance remarquable de +8,5 %, ainsi que le secteur public, les Télécoms et médias, les utilities et la distribution qui sont également très dynamiques (+6 %).

Enfin, pour ce qui est du dynamisme national des Logiciels & Services informatiques, la France figure dans la moyenne haute européenne (+6 %), à des niveaux équivalents au Royaume-Uni, mais derrière l'Espagne. Néanmoins, La France n'a pas encore rattrapé le retard qu'elle a accumulé en matière d'investissements en Logiciels.

6.2.2 La présence géographique

Le groupe Team Partners Group est principalement actif sur le territoire français. Afin de mieux répondre aux besoins des grands Groupes présents sur l'ensemble du territoire, et d'assurer une plus grande proximité avec les acteurs régionaux, le Groupe dispose en 2007 d'un réseau d'agences commerciales et de 6 centres d'exploitation situés dans les principales villes françaises :

- Paris (Ile-de-France)*
- Levallois (Ile-de-France)
- Criquebeuf sur Seine (Normandie)*
- Nantes (Bretagne / Pays de Loire)
- Blois (Val de Loire)*
- Lyon (Rhône-Alpes)
- Toulouse (Midi-Pyrénées)*
- Sophia Antipolis / Nice
- Aix en Provence (Provence/Méditerranée)
- Bordeaux (Gironde)
- Belfort / Mulhouse (Alsace)
- Cauvigny (Oise/Picardie)*
- Chantilly (Oise/Picardie)*
- Barcelone (Espagne)
- Genève (Suisse)
- Bruxelles (Belgique)

* Centre d'exploitation ou Plate-forme de services industrialisés

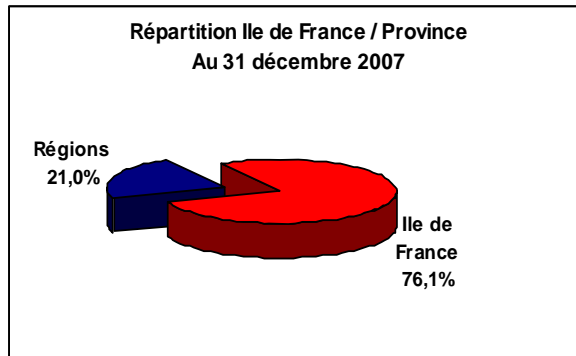
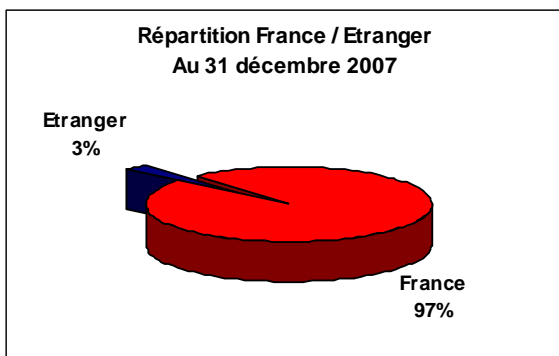
Le Groupe dispose d'implantations renforcées, avec plusieurs agences, dans les régions de forte concentration de grandes entreprises en particulier l'Ile-de-France et la Région Rhône-Alpes. Team Partners est également présent en Suisse depuis 1999 ainsi qu'en Espagne et en Belgique à travers les implantations de CGBI et Datem depuis 2006.

Du fait du développement historique du Groupe à partir de Paris et de la forte concentration de sièges de grandes entreprises en région parisienne, l'Ile-de-France demeure le principal pôle d'activité du Groupe (76,1 % au 31 décembre 2007), et cela malgré le renforcement de sa présence dans les grandes villes de province.

(en milliers d'euros)	31/12/2007	%	31/12/2006 (*)	%	31/12/2005	%
FRANCE	129 700	97,0%	72 626	96,5 %	46 734	96,8 %
ETRANGER	3 965	3,0%	2 660	3,5 %	1 582	3,2 %
TOTAL	133 665	100,0%	75 286	100%	48 316	100%

(*) Dont 1 mois de Chiffre d'affaires normes IFRS du Groupe Datem

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires consolidé 31.12.07	
	Montant	Part
Ile de France	101,7	76,1%
Régions	28,0	21,0%
France	129,7	97,0%
Etranger	4,0	3,0%
TOTAL	133,7	100,0%



6.3 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences

Team Partners Group ne fait pas l'objet d'une dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

6.4 L'univers concurrentiel de Team Partners Group

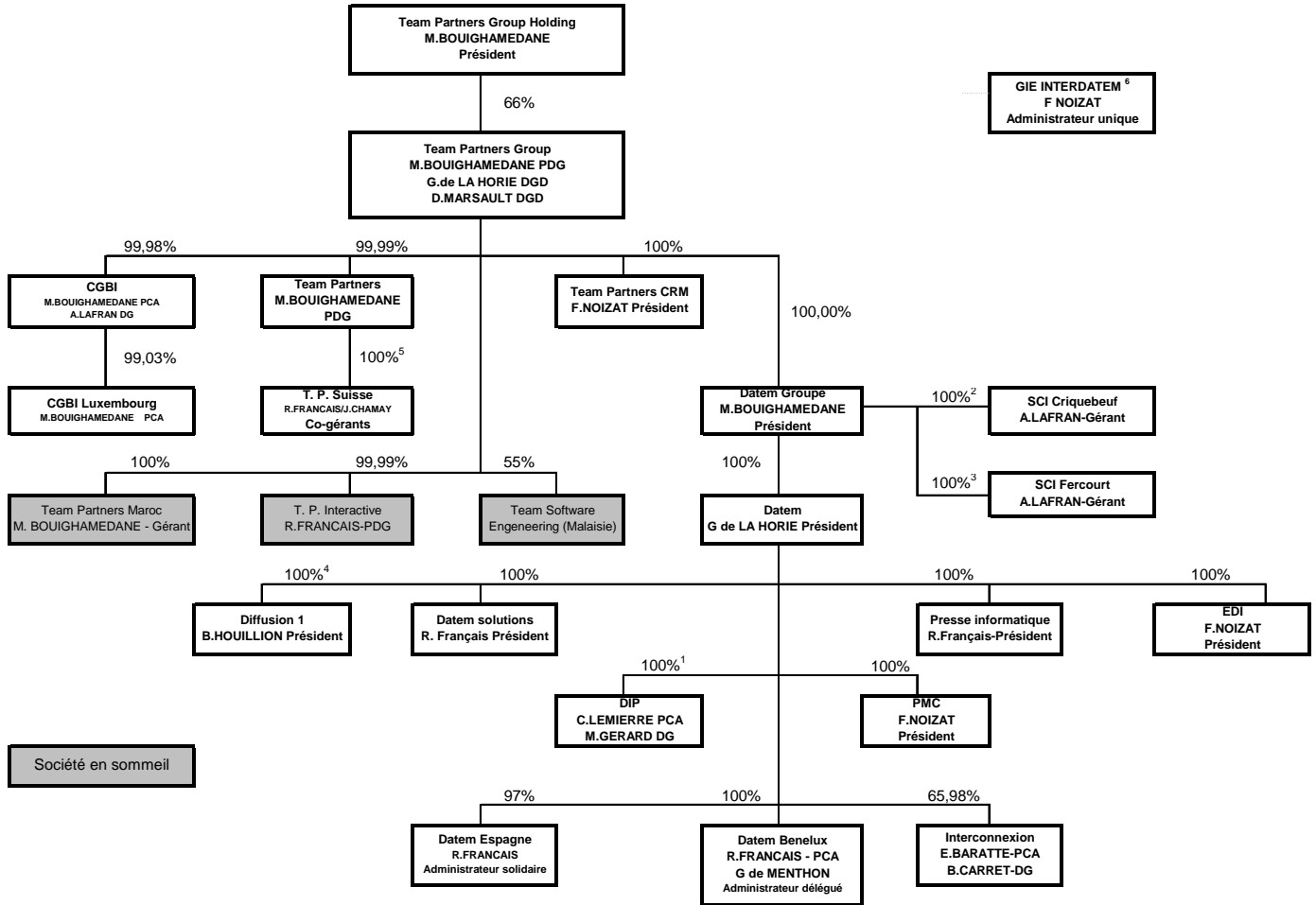
Les principaux concurrents par offre de Team Partners Group sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Offre	Concurrents
e-crm	Acamaya, Ares, Arvato, Experian, Tessi, Safig, Sword, GLIE,...
offre duale	Pas de concurrent particulier sur cette spécialité, mais tous les généralistes : Atos, Cap Sogetti, Unilog, Syllis, Steria,...
infogérance	EDS, Cap Gemini, ATOS, Sopra, Stéria, IBM services,...
i services	Neurones, Osiatis, Stéria

Le Groupe se base sur les études de marché sectoriel de Pierre Audouin Conseil et d'Input, ainsi que sur les éléments diffusés par le Syntec Informatique. Les informations diffusées dans la presse professionnelle (01 Informatique, le Monde informatique, Distributique, l'Usine Nouvelle...) alimentent en permanence la réflexion sur le positionnement stratégique.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme juridique



¹ (dont 11% détenu par Datem Groupe)

² (dont 4,5 détenu par TPG)

³ (dont 18,9% détenu par Datem)

⁴ (dont 14,58% détenu par Datem Groupe et 4,5 % détenu par TPG)

⁵ (dont 10 % détenu par Team partners Group)

Les services apportés aux filiales opérationnelles du Groupe par les Services Centraux (comptabilité, paie, informatique interne, contrôle de gestion etc.) font l'objet de refacturations par Team Partners Group, société mère, à ses filiales.

Il existe par ailleurs des conventions de trésorerie entre les différentes sociétés du Groupe, au titre desquelles, dans le cadre d'une gestion centralisée de trésorerie, chaque société peut être amenée à consentir des avances de trésorerie à d'autres sociétés du Groupe. Une nouvelle convention de trésorerie centralisée a été mise en place au 1^{er} décembre 2006. Au titre de cette convention, Team Partners Group se voit confier la gestion de trésorerie des filiales du Groupe. Cette convention de trésorerie ne s'étend pas à la société Team Partners Group Holding.

La gestion de trésorerie doit permettre la mise à disposition aux sociétés ayant des besoins de financement, des excédents de trésorerie disponibles dans les autres filiales, sans pour autant affecter leur fonctionnement.

Le 25 mars 2008 ont été passées 2 conventions d'avance en compte courant permettant d'une part à Team Partners Group de « tirer » selon ses besoins, des avances de trésorerie mises à disposition par Team Partners Group Holding, et d'autre part à Team Partners Group Holding de « tirer » selon ses besoins, des avances de trésorerie mises à disposition par son actionnaire majoritaire WCP#1, le fonds commun de placement géré par la société Weinberg Capital Partners.

7.2 Présentation des principales entités du Groupe

Team Partners Group : holding qui regroupe tous les services administratifs et commerciaux du Groupe en France, et assure la consolidation des filiales étrangères, autonomes en terme de gestion et de commerce.

Team Partners : société de production du Groupe en France, sur le service informatique et plus particulièrement sur les activités d'ingénierie, d'infogérance, de i services et d'e-CRM.

CGBI : société de production du Groupe en France, sur le service informatique et plus particulièrement sur les activités d'ingénierie et d'infogérance.

Team Partners Suisse : société de production du Groupe en Suisse, sur le service informatique et plus particulièrement sur les activités d'ingénierie et d'infogérance.

Groupe Datem : les activités de Datem sont orientées autour de clients presse et multimédia. Les services rendus par Datem le sont autour de la sous-traitance de la relation client (business process Outsourcing) ; les activités décrites ci-dessous sont identiques à celles pratiquées par Team Partners sur certains contrats.

Le contrat de services le plus complet intègre :

- la fourniture, la maintenance et les évolutions spécifiques du logiciel de CRM ;
- l'exploitation de ces logiciels en mode ASP ;
- la réalisation de travaux informatiques à la demande : états, data mining, analyses marketing, etc. ;
- la dématérialisation et le classement électronique des documents reçus des clients ;
- la saisie (fullfilment) des documents commerciaux dans le système d'information du client (activité identique à celle pratiquée pour Orange par Team Partners).

Presse Informatique : les activités de Presse Informatique sont orientées autour de clients presse (magazines, hebdomadaires, quotidiens, presse enfantine...) et multimédia (Canal Plus). L'ensemble des contrats exploités par Presse Informatique prend tout ou partie des services décrits ci-dessus, les activités mises en œuvre dans ces différents contrats n'étant pas dédiées à un contrat, mais gérées de façon industrielle.

Dans le domaine de la presse, Presse Informatique est relayée par DIP et par Datem Solutions.

EDI : les activités commerciales d'EDI sont orientées autour d'associations caritatives et de clients qui assurent de la vente par correspondance (VPC).

Les services rendus le sont autour des mêmes composants commerciaux que ceux de Presse Informatique, avec les mêmes problématiques de répartition sur différentes activités.

Diffusion n°1 : D1 est active dans la logistique (réception, entreposage, colisage, expédition des matériels issus des activités commerciales sous-traitées (décodeurs Canal+, objets des ventes par correspondance,...), et le fullfilment, avec une approche de type near shore).

Par ailleurs, Datem accompagne ses clients pour les prestations téléphoniques avec sa filiale PMC et dans leurs développements européens avec Datem Benelux et Datem Espagne.

Concernant la description des flux financiers entre les sociétés du Groupe, Cf. 19.1

Sur la base des éléments du contrôle de gestion, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des principales filiales au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 sont les suivants :

TPG Filiales (Données non auditées)	31-déc-07		31-déc-06	
	Production (interco inclus)	Résultat opérationnel	Production (interco inclus)	Résultat opérationnel
TeamPartners/CGBI	69,5	-5,8		
Presse Informatique	34,1	-5,8	37,8	-3
EDI	12,5	0,4	12,2	0,6
Diffusion no1	12,2	0,9	11,3	1
Développement Informatique Presse	4,8	0,4	4,3	0,5
Presse Marketing Communication	4,1	0,3	4	0,3
Datem Solutions	15,8	-0,1	15,9	-0,1

Seuls les actifs immobiliers sont portés par les SCI du groupe. Les passifs financiers sont essentiellement logés dans la société mère du groupe.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Les locaux occupés par le Groupe sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Ville	Adresse	Nature	Statut	Lien du bailleur avec le Groupe
Aix en Provence	Immeuble grand horizon, Parc de la Duranne-CS 70561, rue René Descartes 13594 Aix cedex 03	Agence	Location	Non
Blois	Rue des onze arpents, 41913 Blois cedex 9	Centre de traitement	Location	Non
Bordeaux	Tourmaline 2, ZI du phare, 6 rue Joules, 33692 Mérignac	Agence	Location	Non
Cauvigny	4 rue de Mouchy, 60730 Cauvigny	Centre de traitement	Propriété/Crédit bail	SCI Fercourt
Cesson Sévigné	38bis rue de rennes, 35510 Cesson-Sévigné	Centre de traitement	Location	Non
Chantilly	45 Avenue du Général Leclerc 60 500 Chantilly	Centre de traitement	Crédit bail	Propriété de Datem
Criquebeuf	Route d'Elbeuf 27 340 Criquebeuf	Centre de traitement	Crédit bail	SCI Criquebeuf
Fenouillet	Rue de Lacourtenourt, 31150 Fenouillet	Centre de traitement	Location	Non
Lyon	31 Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon	Agence	Location	Non
Mulhouse	43 allée Gluck, 68200 Mulhouse	Agence	Location	Non
Nantes	2 rue du Château de l'Erodière, bat. B le Montana, 44306 Nantes cedex 09	Agence	Location	Non
Paris	18/24 quai de la Marne 75019 Paris	Centre de traitement	Location	Non
Levallois-Perret	116/118 rue Jules Guesde 92300 Levallois-Perret	Siège	Location	Non
Rouen	11 rue Pierre Gilles de Genes 76137 Mont Saint-Aignan	Agence	Location	Non
Toulouse	Aéropôle, Bat 1, 5 Avenue Albert Durand, 31700 Blagnac	Agence	Location	Non
Valbonne	6 rue Soutrane S.C.B 06560 Valbonne	Agence	Location	Non
Belfort	ZAC de la Justice – 18 rue Albert Camus – 90000 Belfort	Agence	Location	Non
Entzheim	10 rue des Hérons – 67960 Entzheim	Agence	Location	Non
Ully St Georges	12 rue de la Croix du Chêne, 60730 Ully Saint Georges	Agence	Location	Non

NB: Sur le site de Criquebeuf sur Seine, de récentes études de sol (décembre 2007) ont révélé une pollution dont la nature est en cours de qualification.

La SCI de Criquebeuf est contrôlée par la société DATEM GROUPE à hauteur de 95% et la SCI Fercourt est contrôlée par la société DATEM GROUPE à hauteur de 81,1%. Le solde des actions des deux SCI est détenu directement par Team Partners Group. Les baux sont conclus à des conditions de marché.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Rapport de gestion du Groupe sur les comptes clos au 31 décembre 2007

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'Administration de la Société convoque les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de soumettre les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés dudit exercice pour approbation.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, le présent rapport comporte une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la Société, et de ses filiales, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au présent rapport est annexé conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Se trouvent également joints, (i) le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société, conformément aux dispositions des articles L 225-37 al.6 et L 225-68 al.7 du Code de commerce, (ii) ainsi que le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2007 reflètent une image fidèle de la Société et du Groupe.

L'exercice écoulé, d'une durée de 12 mois, couvre la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

1. COMPOSITION ET REPARTITION DU CAPITAL

» Répartition du capital au 31 décembre 2007

	Nombre d'actions regroupées - 5€ de nominal -	Nombre d'actions non regroupées - 0,50€ de nominal -	% du capital
Administrateurs ⁽¹⁾	71.727	-	1%
TPG Holding ⁽²⁾	4.719.168	-	65,97%
Mme GUYODO	19.796	-	0,28%
Public	2.335.905	71.200	32,75%
Total	7.146.596	71.200	100%

¹ Dont 71.722 actions détenues par Monsieur Gérard GUYODO

² Team Partners Group Holding (« TPG Holding ») dispose d'un capital s'élevant à 46.482.350 euros, divisé en 46.482.350 actions nominatives, d'une seule catégorie, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

» L'actionnariat de TPG Holding se décompose comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
WCP#1	35.472.546	76,3%
EUROP INFOS	8.867.371	19,1%
IFE II capital	884.564	1,9%
FICAPI SAS	884.564	1,9%
Financière TPG	373.305	0,8%
Total	46.482.350	100%

» Répartition des droits de vote au 31 décembre 2007

	Nombre de droits de vote attachés aux actions regroupées ⁽²⁾	Nombre de droits de vote attachés aux actions non regroupées ⁽³⁾	% du capital
Administrateurs ⁽¹⁾	717.270	-	1%
TPG Holding	47.191.680	-	65,97%
Mme GUYODO	197.960	-	0,28%
Public	23.359.050	71.200	32,75%
Total	71.465.960	71.200	100%

⁽¹⁾ Dont 717.220 droits de vote détenus par Monsieur Gérard GUYODO

⁽²⁾ A chaque action regroupée se trouvent attachés 10 droits de vote

⁽³⁾ A chaque action non regroupée se trouve attaché 1 droit de vote

» Nombre d'actions Team Partners Group détenu par les organes d'administration

Au 31 décembre 2007, 71.727 actions Team Partners Group étaient détenues par les membres du Conseil d'Administration.

» Variation du cours de bourse de la société Team Partners Group

Au 01/01/2007 : 1,24 € (action non regroupée)

Au 31/12/2007 : 3,74 € (action regroupée)

» Autocontrôle et programme de rachat d'actions

Team Partners Group a apporté, en février 2007, les 4.398 actions qu'elle détenait en propre à l'Offre Publique d'Achat initiée sur la Société, en décembre 2006, par la Société Team Partners Group Holding.

Aucun programme de rachat n'est en cours à ce jour.

» Franchissements de seuil au cours de l'exercice écoulé

- Le 2 janvier 2007, la Société PRADO FINANCE a déclaré avoir franchi, à la baisse, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.
- Le 2 janvier 2007, la Société ODYSSEE VENTURE a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote de la Société.
- Par courrier du 29 janvier 2007, la Société Team Partners Group Holding a déclaré avoir franchi, à la hausse, le 23 janvier 2007, de concert avec M. et Mme GUYODO et la Société Europ Infos, le seuil d'un tiers (1/3) du capital et des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition sur le marché de 300.000 actions Team Partners Group par la Société Team Partners Group Holding dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initiée par celle-ci sur la Société.

- Par courrier en date du 19 février 2007, le CM-CIC Securities a déclaré avoir franchi, à la baisse, le 16 février 2007, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.
- Par courrier du 22 février 2007, la Société Team Partners Group Holding a déclaré avoir franchi, à la hausse, le 19 février 2007 :
 - individuellement les seuils de 20 %, 25 % et 1/3 du capital et des droits de vote de la Société,
 - de concert avec la Société Europ Infos, M. et Mme GUYODO, les seuils de 50 % du capital et des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuil résultent de l'acquisition de 13.887.666 actions Team Partners Group par la Société Team Partners Group Holding dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initiée par celle-ci sur la Société.

- Par courrier du 27 avril 2007, la Société Team Partners Group Holding a déclaré avoir franchi, à la hausse, le 23 avril 2007 :
 - individuellement le seuil de 50 % du capital et des droits de vote de la Société,
 - de concert avec la Société Europ Infos, M. et Mme GUYODO, le seuil de 2/3 du capital et des droits de vote de la Société.

Ces franchissements de seuils résultent (i) de l'acquisition par Team Partners Group Holding de 1.126.804 actions Team Partners Group depuis la clôture le 27 février 2007 de l'Offre Publique d'Achat initiée par elle sur les actions de la Société et (ii) du remboursement des 10.909.090 Obligations Remboursables en Actions (« ORA ») de la Société détenues par elle, tel que constaté par le Conseil d'Administration du 23 avril 2007.

- Par courrier du 5 juillet 2007, M. GUYODO a déclaré avoir franchi, à la baisse, le 29 juin 2007, directement et indirectement par l'intermédiaire de la Société Europ Infos qu'il contrôle, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société Team Partners Group, suite à

L'apport des titres détenus par la Société Europ Infos dans le capital social de la Société à la Société Team Partners Group Holding.

- Par courrier du 5 juillet 2007, la Société Europ Infos a déclaré avoir franchi, à la baisse, le 29 juin 2007, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société, suite à l'apport des titres détenus dans le capital social de la Société à la Société Team Partners Group Holding.

» Pacte d'actionnaires

Le 29 mars 2007, Monsieur Gérard GUYODO, Madame Régine GUYODO, la Société Team Partners Group Holding, la Société Europ infos S.a.r.l et le Fonds commun de Placement à Risques WCP #1 ont conclu un pacte d'actionnaire, lequel a été envoyé à l'Autorité des Marchés Financiers le 4 avril 2007, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Ce pacte a pour objet de définir, à l'issue de la réalisation de l'Offre Publique d'Achat initiée sur la Société par la Société Team Partners Group Holding, les modalités du partenariat entre les Parties ainsi que les conditions d'exercice de ses pouvoirs par Monsieur Gérard GUYODO au sein de la Société Team Partners Group.

Ce pacte, conclu pour une durée de 10 ans commençant à courir à compter de la date de sa signature, deviendra caduc par anticipation (i) à la date à laquelle les parties à ce pacte ne détiendront plus aucun titre de la société Team Partners Group ou (ii) le jour où une décision judiciaire acceptera, en cas d'ouverture d'une procédure collective, un plan de cession de la totalité des actifs de la société Team Partners Group.

» Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621.18-2 et R 621-43-1 du Code de Commerce (art. 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

La Société Team Partners Group Holding a procédé, au cours de l'exercice 2007, aux acquisitions de titres Team Partners Group (« TPG ») suivantes :

- Acquisition de titres TPG pour un montant global de 1.705.373,75 €, intervenue le 5 janvier 2007,
- Acquisition de titres TPG pour un montant global de 12.289,64 €, intervenue le 5 janvier 2007,
- Acquisition de titres TPG pour un montant global de 256.250 €, intervenue le 9 janvier 2007,
- Acquisition de titres TPG pour un montant global de 294.306,25 €, intervenue le 10 janvier 2007,
- Acquisition de titres TPG pour un montant global de 375.000 €, intervenue le 12 janvier 2007,
- Acquisition de titres TPG pour un montant global de 47.862,50 €, intervenue le 30 janvier 2007.

D'autre part, Team Partners Group Holding a acquis, le 23 avril 2007, 10.909.090 titres TPG suite au remboursement des 10.909.090 Obligations Remboursables en Actions qu'elle détenait.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE TEAM PARTNERS GROUP ET DE SES FILIALES (SITUATION ET EVOLUTION) ET RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

2.1 COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de la Société Team Partners Group font ressortir un résultat déficitaire s'élevant à 14.056 K€ pour un chiffre d'affaires s'élevant à 11.212 K€.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Il est rappelé que la Société Team Partners Group n'a pas d'activité opérationnelle.

Ainsi le résultat de la Société Team Partners Group est constitué des éléments non refacturables (provisions sur compte courant des filiales, résultat de cessions des titres des filiales, ...).

Au 31 décembre 2007, la Société Team Partners Group a clôturé avec des capitaux propres d'un montant de 51.838 K€, pour un capital social s'élevant à 35.769 K€.

Le total du bilan de la Société se montait au 31 décembre 2007 à 83.450 K€.

Comptes Sociaux (en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006
Chiffre d'affaires	11 212	12 055
Résultat d'Exploitation	(495)	(618)
Résultat Financier	(13 741)	430
Résultat Exceptionnel	(598)	346
Résultat de l'exercice	(14 056)	99

2.2. COMPTES CONSOLIDES

» Principes et méthodes de consolidation

Conformément au règlement Européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Team Partners au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis suivant les normes comptables internationales, IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

La seule méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, le Groupe exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales.

» Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 se présente comme suit :

	Siège Social	Méthode	% Contrôle 2006	% Intérêt 2006	% Contrôle 2007	% Intérêt 2007
Team Partners Group	Levallois-Perret	Mère	-	-	-	-
Team Partners	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
Team Partners Ingénierie Suisse	Genève (Suisse)	IG	100	100	100	100
Team Partners Interactive	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
Team Partners Maroc	Casablanca (Maroc)	IG	100	100	100	100
Team Partners CRM	Levallois-Perret	IG	-	-	100	100
CGBI	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
CGBI Luxembourg	Luxembourg	IG	100	100	100	100
Datem Groupe (anc. FFL)	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
Datem solutions (anc. BJD)	Chantilly	IG	100	100	100	100
SCI Criquebeuf	Paris	IG	100	100	100	100
Diffusion 1	Criquebeuf-sur-Seine	IG	100	100	100	100
DIP	Paris	IG	100	100	100	100
EDI	Paris	IG	100	100	100	100
SCI FERCOURT	Paris	IG	100	100	100	100
Interconnexion	Cauvigny	IG	65,98	65,98	65,98	65,98
Presse Informatique	Paris	IG	100	100	100	100
PMC	Chantilly	IG	100	100	100	100
DATEM SAS	Paris	IG	100	100	100	100
Datem SPAIN	Barcelone	IG	97	97	97	97
Datem Benelux	Bruxelles	IG	100	100	100	100

IG : Intégration globale

La société Team Software Engineering Malaisie détenue à 55% n'est pas consolidée sur la période, car n'ayant plus d'activité depuis 2001.

Le résultat 2007 de Team Partners Maroc qui n'a plus d'activité n'a pas été intégré car jugé non significatif au regard des difficultés rencontrées pour obtenir ses comptes. Les éléments patrimoniaux de cette société sont donc restés figés au 31 décembre 2006.

» Activité et résultats 2007

Comptes consolidés (en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006
Chiffre d'affaires	133 665	75 286
Résultat opérationnel courant	(1 720)	1 249
Résultat opérationnel	(19 261)	493
Résultat net (Part du Groupe)	(21 739)	(963)

Au 31 décembre 2007, le Chiffre d'Affaires consolidé s'élève à 133.665 K€, contre 75.286 K€, au titre du précédent exercice. A périmètre comparable, intégrant le groupe Datem à compter du 1er janvier 2006, le Chiffre d'Affaires 2006 proforma estimé aurait été de 134.781 K€ représentant une légère décroissance de -0,8 % par rapport à 2006.

Le budget prévisionnel 2007 affichait un Chiffre d'Affaires proche de 150 M€. L'entreprise était positionnée sur des objectifs de croissance non atteints et son dimensionnement calibré sur cette croissance espérée a généré des coûts excessifs, lesquels ont fortement impacté le résultat.

Les services informatiques traditionnels (intégration de systèmes et infogérance applicative) présentent un taux d'activité congés exclus (TACE) de 88,04 % en moyenne en 2007, traduisant néanmoins un plus grand dynamisme de l'activité au cours du second semestre. Les activités informatiques de DATEM (davantage positionnée sur la gestion de la relation clients) sont en baisse par rapport à 2006 en raison des difficultés rencontrées sur le secteur de la presse.

Le Résultat opérationnel courant consolidé s'élève à (1.720) K€, contre 1.249 K€ (hors contribution aux actions gratuites au 31 décembre 2006) au titre du précédent exercice, sur les mêmes bases.

Le Résultat opérationnel s'élève, quant à lui, à (19,3) M€. Il tient compte d'un amortissement exceptionnel de 15,2 M€, portant sur l'écart d'acquisition comptabilisé en 2006 lors de l'acquisition du Groupe DATEM, ainsi que 2,3 M€ de charges exceptionnelles pour restructuration dont 1,7 M€ impacteront la trésorerie de l'exercice 2008.

➤ Activité des principales entités du Groupe au cours de l'exercice écoulé

TEAM PARTNERS

Le premier semestre de l'exercice 2007 a été marqué par une bonne amélioration du taux d'activité, congés exclus.

Lors du second semestre le taux moyen journalier (TJM) a fortement augmenté confirmant ainsi un positionnement plus marqué sur les postes à haute valeur ajoutée (Assistant Maîtrise d'Ouvrage, Consultant fonctionnel, Chef de projet technique) et sur les nouvelles technologies (Java, J2EE, .NET).

La variation positive de ces deux fondamentaux de nos métiers a permis, notamment en Ile de France de réaliser une croissance de près de 3 % du chiffre d'affaires par rapport à 2006 malgré un recrutement toujours difficile sur cette région, et un turn over sensible de nos propres ressources.

DATEM

Les Sociétés Diffusion n°1, DIP, EDI et PMC, filiales de la Société Datem, ont connu une activité tout à fait satisfaisante au cours de l'exercice 2007 et ont réalisé des bénéfices.

PRESSE INFORMATIQUE

La société Presse Informatique a affronté au cours de l'exercice 2007 un bouleversement de son secteur de marché. De nombreux clients ont ainsi quitté la société Presse Informatique pour rejoindre des concurrents. Le métier de la Gestion de l'abonnement est donc contraint à se réinventer, et le changement de génération des technologies mises en œuvre accélère cette mutation.

➤ Résultats 2007 des principales entités du Groupe

Sur la base des éléments du contrôle de gestion, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des principales filiales au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 sont les suivants :

TPG Filiales (Données non auditées)	31-déc-07		31-déc-06	
	Production (interco inclus)	Résultat opérationnel	Production (interco inclus)	Résultat opérationnel
TeamPartners/CGBI	69,7	2,2	69,4	0,2
Presse Informatique	34,1	-5,8	37,8	-3
EDI	12,5	0,4	12,2	0,6
Diffusion no1	12,2	0,9	11,3	1
Développement Informatique Presse	4,8	0,4	4,3	0,5
Presse Marketing Communication	4,1	0,3	4	0,3
Datem Solutions	15,8	-0,1	15,9	-0,1

» Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
France	129 700	72 626	46 735
Etranger	3 965	2 660	1 581
TOTAL	133 665	75 286	48 316

» Situation financière du groupe

➤ Suivi des difficultés rencontrées - Solutions et corrections mises en œuvre

Au cours de l'exercice 2007, le groupe Team Partners a dû, comme prévu, tenir les engagements contractés du fait des difficultés antérieures de ses filiales Team Partners (existence d'un Codechef qui vise à étaler des dettes fiscales et sociales contractées en 2003 et dont l'échéance est en 2008) et CGBI (la filiale bénéficie d'un plan de continuation depuis 2003 jusqu'en 2013).

A la suite du rapprochement avec le groupe Datem et des contre-performances commerciales et opérationnelles qui en ont résulté, le groupe Team Partners a dû faire face, au cours de l'exercice 2007, à des difficultés de trésorerie qui l'ont notamment contraint à interrompre le versement d'échéances auprès de certains organismes sociaux au titre des sommes dues au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2007.

Pour corriger cette situation, l'équipe de direction intérimaire constituée de Messieurs PUY et de LA HORIE, mise en place fin octobre 2007 en remplacement de Monsieur GUYODO, a pris des dispositions s'orientant autour :

- de la mise en place d'un organigramme opérationnel simplifiant les structures et renforçant l'orientation commerciale des équipes ;
- d'une réorganisation de plusieurs plateformes de production avec :
 - la fermeture du site d'Interconnexion à Toulouse et son transfert vers le site principal de Presse Informatique à Caucigny (60),
 - la réduction systématique du nombre d'intérimaires,
 - un plan social portant sur 50 personnes,
 - des investissements dans l'amélioration des processus de production.
- d'une refonte de l'informatique interne de Datem ;
- de la préparation d'un dossier auprès de la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers), sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) visant à échelonner les nouvelles dettes fiscales et sociales contractées pendant la période de turbulence précitée.

L'ensemble des mesures représente une réduction d'effectifs de 150 personnes et doit permettre au Groupe de retrouver une rentabilité conforme aux normes de la profession dès le deuxième semestre 2008.

Ces difficultés devraient trouver prochainement une issue favorable par l'effet conjugué de l'impact des mesures de restructuration, de la conclusion du dossier CCSF, du maintien de la ligne de crédit auprès du pool bancaire dans des conditions raisonnables et d'un projet d'augmentation de capital.

» Évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé

➤ Rééchelonnement des dettes fiscales et sociales

Le 30 janvier 2007, la Commission des Chefs des Services Financiers et des Organismes de Sécurité Sociale de Paris (CODECHEF) a accepté de reconduire le plan de règlement selon les modalités suivantes :

- versements mensuels de 150.000 € du 20 février 2007 au 20 janvier 2008 ;
- apurement du passif restant dû par versements mensuels de 250.000 € à compter du 20 février 2008.

Au cours de l'exercice, le groupe a demandé et obtenu auprès du commissaire à l'exécution du plan de CGBI le report du règlement de l'échéance de 1.083 K€ au 3 janvier 2008. Les créances super-privilégiées ont été définitivement remboursées avec la dernière mensualité de novembre 2007.

➤ Offre Publique d'Achat

En décembre 2006, la société Weinberg Capital Partners a décidé, au travers de la Société Team Partners Group Holding, d'initier une Offre Publique d'Achat amicale sur les titres de la société Team Partners Group, au prix de 1,25 € par action, en vue d'acquérir le contrôle de la Société. Ladite Offre a été ouverte le 22 décembre 2006 pour être clôturée le 30 janvier 2007 : 13.887.666 actions Team Partners Group ont été présentées à l'Offre.

Le 14 février 2007, l'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître que l'Offre Publique d'Achat visant les titres Team Partners Group serait réouverte du 14 février 2007 au 27 février 2007.

Le 13 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître les résultats de la réouverture de l'Offre Publique d'Achat : 1.822.291 actions de la Société Team Partners Group ont été présentées à l'offre centralisée.

En conséquence, à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Team Partners Group Holding, de concert avec Europ Infos, M et Mme GUYODO, détenait 36.071.026 actions Team Partners Group, soit 59,50 % des actions et droits de vote de la Société.

Actualisation de la Répartition du capital post-OPA (mars 2007)

	Nombre d'Actions *	%	Nombre de Droits de vote*	%
TPG Holding	27.567.192	45,47	27.567.192	45,47
Europ Infos	7.588.644	12,52	7.588.644	12,52
M. et Mme GUYODO	915.190	1,51	915.190	1,51
Management Datem	884.377	1,46	884.377	1,46
CM-CIC Sécurities	578.068	0,95	578.068	0,95
Prado Finance	300 000	0,49	300 000	0,49
PUBLIC	22.794.604	37,60	22.794.604	37,60
TOTAL	60.628.075	100%	60.628.075	100%

* Avant regroupement

➤ Opérations sur le capital

Augmentation de capital suite à l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Nous vous rappelons que dans sa séance du 9 septembre 2005, le Conseil d'Administration, usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2005, a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles d'un montant maximum de 9.100.259 €, par émission de 9.100.259 actions nouvelles, auxquelles sont attachés 9.100.259 BSA ; 1 (un) BSA donnant le droit de souscrire à une action Team Partners Group au prix de 1 €.

Cela étant rappelé, nous vous indiquons ce qui suit :

- Le 2 janvier 2007, le Président, usant de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil du 9 novembre 2006, a constaté, au 31 décembre 2006, une augmentation de capital d'un montant de 3.003.284 €, par émission de 6.006.568 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale chacune, suite à l'exercice de 6.006.568 BSA.

Dans sa séance du 10 janvier 2007, le Conseil d'Administration a constaté que sur les 9.100.259 BSA émis, **9.015.320 BSA** ont été exercés, ayant donné lieu ainsi à une augmentation globale de 4.507.660 €.

Augmentation de capital suite au remboursement d'Obligations Remboursables en actions (ORA)

Dans sa séance du 23 avril 2007, le Conseil d'Administration a augmenté le capital social d'une somme de 5.454.545 €, par émission de 10.909.090 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale chacune, suite au remboursement des 10.909.090 O.R.A. détenues par la Société Team Partners Group Holding.

Suite au remboursement des 10.909.090 O.R.A., intervenu le 23 avril 2007, l'actionnariat de la Société Team Partners Group se présentait, à cette même date, comme suit :

	Nombre d'Actions*	%	Nombre de Droits de vote*	%
TPG Holding	39.603.086	55,36	39.603.086	55,36
Europ Infos	7.588.644	10,60	7.588.644	10,60
M. et Mme GUYODO	915.190	1,28	915.190	1,28
Management Datem	884.377	1,24	884.377	1,24
CM-CIC Sécurities	578.068	0,81	578.068	0,81
Prado Finance	300 000	0,42	300 000	0,42
PUBLIC	21.667.800	30,29	21.667.800	30,29
TOTAL	71.537.165	100%	71.537.165	100%

* Avant regroupement

➤ Regroupement des actions de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2007 a décidé de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société Team Partners Group, à raison d'une (1) action nouvelle de 5 € de valeur nominale contre dix (10) actions anciennes de 0,50 € de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2007 a décidé de mettre immédiatement en œuvre l'opération de regroupement et sub-délégué au Directeur Général l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée du même jour.

Il est rappelé ce qui suit :

- La période au cours de laquelle les demandes d'échange peuvent intervenir est de deux (2) ans à compter de la publication de l'avis de regroupement au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, soit à compter du 27 juin 2007. Toutefois, elle pourra être close par anticipation dès que toutes les actions anciennes auront été regroupées.

- Les actionnaires propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis pour pouvoir procéder au regroupement doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaire pour que le regroupement puisse intervenir ; la société peut également procéder, le cas échéant, au rachat et à l'annulation d'actions formant rompus à la suite du regroupement d'actions et, le cas échéant, au paiement des rompus d'actions en espèces, pour faciliter la remise d'un nombre entier d'actions.

- A l'expiration de la période d'échange, soit à compter du 27 juin 2009, les actions nouvelles non réclamées par les ayants droit seront vendues en bourse, le produit net de la vente étant tenu à leur

disposition pendant dix (10) ans sur un compte bloqué ouvert chez un établissement de crédit, et les actions anciennes non présentées au regroupement seront rayées de la cote et, conformément à la loi, perdront leur droit de vote et leur droit au dividende.

Cela étant rappelé, il est précisé ce qui suit :

Usant de la sub-délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'Administration du 21 juin 2007, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale du même jour, le Directeur Général a procédé, le 11 décembre 2007, à l'annulation de 5 rompus, c'est-à-dire 5 actions anciennes de 0,50 € de nominale, rachetés par la Société Team Partners Group le 6 décembre 2007.

Au 31 mars 2008, le nombre d'actions regroupées, d'une valeur nominale de 5 € chacune, s'élevait à 7.148.748, le nombre d'actions non regroupées, d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, s'élevait quant à lui à 49.680.

➤ Apport des titres TPG détenus par la Société Europ Infos à la Société Team Partners Group Holding

Team Partners Group Holding et Europ Infos ont finalisé, le 29 juin 2007, un accord aux termes duquel la Société Europ Infos a apporté à la Société Team Partners Group Holding l'intégralité des actions qu'elle détenait dans le capital social de la Société.

Suite à cet apport, Team Partners Group Holding de concert avec M.GUYODO et Mme GUYODO, détient 67,25 % des actions et droits de vote de la Société.

➤ Changement de Direction

Le 22 octobre 2007, le Conseil d'Administration a décidé de nommer, à titre intérimaire, Monsieur Patrick PUY, en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Gérard GUYODO.

➤ Acquisition du fonds de commerce des Sociétés IGM et ORTIM

Par jugement en date du 13 juillet 2007, le Tribunal de Commerce d'Amiens a ordonné la cession du fonds de commerce de :

- la Société ORTIM SERVICES, ayant pour activité le traitement et la saisie de données, au profit de la Société Presse Informatique moyennant la somme de 52.130 €, et de ;
- la Société INFORMATIQUE GESTION MONETIQUE – IGM, ayant une activité de post marquage et de call center, au profit de la Société Team Partners CRM, moyennant la somme de 106.030 €.

3. SITUATION DE LA SOCIETE DU DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

» Situation et activité de la Société

Concernant l'activité depuis le début de l'année 2008, le chiffre d'affaires des deux premiers mois est globalement conforme au chiffre d'affaires budgété.

» Évènements significatifs

➤ Changement de Direction

Le 14 février 2008, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société, en remplacement de Messieurs PUY et de LA HORIE, démissionnaires, avec pour premier objectif de redynamiser l'offre commerciale du groupe Team Partners et d'améliorer sa profitabilité.

Ce même Conseil a décidé de nommer, aux cotés de Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE, Monsieur Grégoire de LA HORIE, en qualité de Directeur Général Délégué, pour une durée d'un (1) an.

➤ Réduction de capital

L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ramenée de 5 € à 1 € pour les actions regroupées et de 0,50 € à 0,10 € pour les actions non regroupées.

Cette opération a pour objet de permettre la réalisation d'une augmentation de capital aux fins de renforcement des fonds propres de la Société, qui n'est juridiquement pas réalisable lorsque le prix d'émission est inférieur au nominal de celle-ci.

➤ Convention d'avance de compte courant

Compte tenu de la situation financière de la Société, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 10 mars 2008, a constaté la nécessité de procéder à une augmentation de capital.

Dans l'attente d'une telle opération, et afin de permettre à la Société de faire face à ses besoins actuels de trésorerie, les sociétés Team Partners Group Holding et Team Partners Group ont conclu, le 25 mars 2008, une convention d'avance en compte courant d'un montant maximum de 10 millions d'euros, rémunérée au taux annuel de EONIA plus 125 points de base ; étant précisé que cette avance sera mise à disposition de la Société au fur et à mesure de ses besoins en financement.

4. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE 2008

Le groupe Team Partners a engagé fin 2007 un plan de restructuration qui est en cours de mise en œuvre.

Les discussions pour la réalisation d'un dossier auprès de la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) sont engagées et devraient aboutir au cours du 2^{ème} trimestre 2008.

Des appels d'offre sur les clients de la presse (Le Monde, Mondadori, ...) sont en cours tandis que Le Point a annoncé que son contrat ne serait pas renouvelé à l'issue de l'année 2008.

5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élevant à (14.055.196) €, comme suit :

- en intégralité au poste « report à nouveau », lequel présenterait un solde débiteur s'élevant à (13.469.410) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucun versement de dividendes au cours des trois derniers exercices. Compte tenu des résultats de l'exercice 2007, aucune distribution de dividende n'est envisagée au titre de cet exercice.

6. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses ou amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles du résultat fiscal.

Aucun frais généraux excessifs allant à l'encontre des intérêts de la Société n'a été engagé au cours de l'exercice écoulé.

7. CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-40 du Code de Commerce, les actionnaires sont sollicités pour approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues au cours de l'exercice écoulé telles que décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

7.1. Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2007

Le Conseil d'Administration du 28 février 2007 a autorisé (i) le renouvellement pour une durée indéterminée du contrat de partenariat administratif et commercial conclu le 29 décembre 2005 entre Team Partners Group, Team Partners et CGBI, (ii) l'acquisition d'une (1) action de la Société DATEM BENELUX auprès de la Société DATEM à la valeur nominale, soit 140 €, (iii) la mise en place d'une convention de refacturation entre Team Partners Group et Datem Groupe, (iv) ainsi que la mise en place d'une convention de refacturation entre Team Partners Group, Datem Groupe et Team Partners Group Holding.

» RATIFICATION DE CONVENTIONS REGLEMENTEES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 225-42 DU CODE DE COMMERCE

➤ Contrat Alvarez & Marsal

Le Conseil d'Administration du 24 octobre 2007 a autorisé la mise en place d'un contrat d'assistance en management entre la Société Team Partners Group et la Société Alvarez & Marsal France SCS, au titre duquel cette dernière a détaché Monsieur Patrick PUY en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société Team Partners Group et Monsieur Grégoire de LA HORIE, en qualité de Directeur Général de la Société Team Partners Group.

Ce contrat, qui a été conclu pour une durée de six mois, commençant à courir le 22 octobre 2007, fait suite à un contrat d'assistance et de conseil en management conclu le 5 octobre 2007, à effet au 10 octobre 2007, entre la Société Team Partners Group et la Société Alvarez & Marsal France SCS au titre duquel Monsieur Grégoire de LA HORIE est intervenu en qualité de conseiller auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de la Société Team Partners Group.

Par avenant n°1 en date du 20 novembre 2007, la Société Team Partners Group et la Société Alvarez & Marsal France SCS ont étendu le champ d'application du contrat d'assistance en management susmentionné en détachant au sein de la société Team Partners Group Monsieur Thierry MORACCHINI en qualité de comptable, à temps partiel, et Mademoiselle Siham SLAOUI en qualité de trésorier, à temps plein, et ce à compter du 19 novembre 2007, pour une durée indéterminée.

Par avenant n°2 en date du 18 décembre 2007, la Société Team Partners Group et la Société Alvarez & Marsal France SCS ont acté le passage à temps plein de Monsieur Thierry MORACCHINI, et ce à compter du 24 décembre 2007.

Par avenant n°3 en date du 15 janvier 2008, la Société Team Partners Group et la Société Alvarez & Marsal France SCS ont étendu le champ d'application du contrat d'assistance en management susmentionné en détachant au sein de la Société Team Partners Group Monsieur Hervé PAGAZANI, en qualité de contrôleur de gestion pour une durée de 3 mois commençant à courir à compter du 1er janvier 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-42 du Code de Commerce, nous vous proposons de ratifier le contrat d'assistance Alvarez & Marsal, modifié par avenants n°1, 2 et 3, lesquels n'ont pas été soumis à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

➤ Conventions de mise à disposition

Par acte sous seing privé en date du 9 août 2007, Team Partners Group a autorisé les Sociétés Team Partners, Team Partners Interactive, CGBI et Team Partners CRM à installer leur siège social dans les locaux sis 116-118 rue Jules GUESDE à LEVALLOIS-PERRET (92 300), à compter du 1er août 2007 pour la durée du bail restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-42 du Code de Commerce, nous vous proposons de ratifier ces conventions de mise à disposition consenties à titre gratuit, lesquelles n'ont pas été soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

7.2. Conventions réglementées conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2007

7.2.1. Cautions données

Autorisation de cautionnement solidaire de la société Team Partners Group en faveur de la SEMPAT BLAISOISE, à concurrence de 152.449 €, pour toute somme due en raison d'un bail contracté par la société Team Partners ISM.

7.2.2. Avances de trésorerie non rémunérées

Avec la Société Team Partners Maroc

La société Team Partners Group a consenti à la société Team Partners Maroc des avances de trésorerie non rémunérées, dont le montant au 31 décembre 2007 s'élève à 21.663 €.

Avec la Société Team Software Engineering (Malaisie)

La société Team Partners Group a consenti à la société Team Software Engineering (Malaisie) des avances de trésorerie non rémunérées, dont le montant au 31 décembre 2007 s'élève à 189.588 €.

7.2.3. Conventions intra-groupe

Avec la Société Team Partners

Le Conseil d'Administration du 8 mars 2006 a autorisé la Société Team Partners Group à conclure avec la société Team Partners une convention visant à remonter les activités e-crm de la Société Team Partners vers la Société Team Partners Group, aux fins d'obtention de la qualification OSEO-ANVAR.

Avec la Société CGBI

La Société Team Partners Group a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2005 à signer une convention de sous-location avec la Société CGBI portant sur une partie des locaux sis 25/27 rue de Tolbiac à PARIS (75013). Cette convention a pris fin le 1^{er} août 2007, date de transfert du siège social au 116-118, rue Jules GUESDE à LEVALLOIS-PERRET (92 300).

8. ORGANES D'ADMINISTRATION

» COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration était composé de six (6) membres, à savoir :

- Monsieur Patrick PUY¹, également Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Serge WEINBERG ;
- Monsieur Philippe KLOCANAS ;
- Monsieur Henri GAGNAIRE ;
- Monsieur Gérard GUYODO ;
- Monsieur Marc SANGLE-FERRIERE, administrateur indépendant².

Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Patrick PUY, administrateur démissionnaire. Dans ce même Conseil, Monsieur BOUGHAMEDANE a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Patrick PUY.

L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a décidé de nommer Monsieur Christian MANIVEL en qualité de nouvel administrateur de la Société Team Partners Group pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

» LISTE DES MANDATS DETENUS PAR LES ADMINISTRATEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, vous trouverez, ci-après, la liste des mandats et fonctions détenus au cours de l'exercice écoulé par les membres du Conseil d'Administration.

¹ Dans sa séance du 22 octobre 2007, le Conseil d'administration a coopté en qualité de nouvel administrateur Monsieur Patrick PUY en remplacement de Monsieur Fabrice LARUE, administrateur démissionnaire.

² Dans sa séance du 10 décembre 2007, le Conseil d'administration a coopté Monsieur SANGLE-FERRIERE en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Wandrille RACT-MADOUX, administrateur démissionnaire.

Nom /Prénom	Fonction principale dans la société	Début de mandat	Fin de mandat	Mandats et Fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice 2007
M. PUY	Président du Conseil d'Administration	22/10/2007	14/02/2008	<ul style="list-style-type: none"> - Président de DATEM Groupe (du 06/11/07 au 14/02/08) - Président-Directeur Général de Team Partners (du 29/10/07 au 22/02/08) - Président du Conseil d'Administration de CGBI Luxembourg, (du 30/11/07 au 17/03/08) - Directeur Général d'Alvarez & Marsal.
M.WEINBERG	Administrateur	20/11/2006	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Weinberg Capital Partners - Président du Conseil d'Administration de la société Accor - Administrateur de la FNAC - Administrateur de Rasec (SAS) - Administrateur et Vice-Président de Financière Poinsetia - Administrateur d'Alliance Industrie - Vice-Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric - Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group NV - Administrateur de VL HOLDING - Vice-Président et administrateur de Financière SASA - Administrateur de SASA Industrie - Administrateur de Rotschild Concordia - Membre du Conseil de Surveillance et d'orientation stratégique de Rotschild et Cie Banque - Gérant de la société Adoval - Président de Financière Pasta - Président de Pasta Holding
M.KLOCANAS	Administrateur	20/11/2006	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué de Weinberg Capital Partners - Président de Team Partners Group Holding (du 24/10/07 au 14/02/08) - Administrateur de Financière Poinsetia - Administrateur de Poinsetia France - Président du Conseil de surveillance de Via Location.

Nom /Prénom	Fonction principale dans la société	Début de mandat	Fin de mandat	Mandats et Fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice 2007
M.GAGNAIRE	Administrateur	20/11/2006	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué de Weinberg Capital Partners - Administrateur de SASA Industrie - Administrateur de Financière SASA
M. GUYODO	Administrateur	21/10/2005	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/10	<ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur Général de Team Partners Group (du 21/10/05 au 22/10/07) - Président-Directeur Général de Team Partners, (du 05/01/06 au 29/10/07) - Président du Conseil d'Administration de Team Partners Interactive (du 05/01/06 au 29/10/07) - Président du Conseil d'Administration de CGBI, (du 23/06/05 au 30/10/07) - Président de DATEM (du 28/11/06 au 07/11/07) - Président de DATEM Groupe (du 15/05/07 au 06/11/07) - Représentant permanent de Datem SAS, administrateur d'Interconnexion (jusqu'au 07/11/07) - Gérant de Team Partners MAROC (du 11/07/06 au 18/03/08) - Président du Conseil d'Administration de CGBI Luxembourg (jusqu'au 30/10/07) - Président du Conseil d'Administration de l'ENSTA (Association)
M.SANGLE-FERRIERE	Administrateur	10/12/2007	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Managing Director chez Russell Reynolds Associates

» REMUNERATION PERÇUE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REMUNERATION PERÇUE PAR MONSIEUR GERARD GUYODO (Période allant du 1^{er} janvier 2007 au 22 octobre 2007)

SUR TEAM PARTNERS GROUP

La rémunération totale (hors avantages en nature) de Monsieur Gérard GUYODO, en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société Team Partners Group s'est élevée à 40.000 € brut pour l'exercice 2007 ; étant précisé que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 avril 2007, a constaté que Monsieur Gérard GUYODO ne percevra plus de rémunération au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général à compter du 1^{er} avril 2007, conformément à la convention conclue le 29 mars 2007 entre les associés de la Société Team Partners Group Holding.

Monsieur Gérard GUYODO n'a bénéficié d'aucun avantage en nature. Il a bénéficié d'une garantie chômage chef d'entreprise jusqu'au 29 mars 2007, date de sa nomination en qualité de Président de Team Partners Group Holding.

D'autre part, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à Monsieur Gérard GUYODO 30.000 € de jetons de présence, sous réserve de sa participation effective à un minimum de six Conseils d'administration. Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil a mis en paiement les jetons de présence ainsi attribués après avoir constaté que Monsieur Gérard GUYODO avait participé à neuf Conseils d'administration sur l'année 2007.

SUR TEAM PARTNERS GROUP HOLDING

D'autre part, Monsieur Gérard GUYODO a perçu, au titre de son mandat de Président de la Société Team Partners Group Holding, une rémunération s'élevant à 144.001 € brut pour l'exercice 2007. La rémunération de Monsieur Gérard GUYODO a été fixée par l'Assemblée Générale des associés en date du 26 avril 2007, à compter de sa nomination comme Président, soit à compter du 29 mars 2007.

Monsieur Gérard GUYODO a bénéficié également d'une garantie chômage chef d'entreprise sur Team Partners Group Holding à compter de sa nomination en qualité de Président, soit à compter du 29 mars 2007.

SUR CGBI

Au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société CGBI, Monsieur Gérard GUYODO a perçu une rémunération s'élevant à 55.897 € brut pour l'exercice 2007. Il n'a bénéficié d'aucun avantage en nature.

REMUNERATION PERÇUE PAR LES AUTRES ADMINISTRATEURS

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération, ni avantage de quelque nature que ce soit, en contrepartie de leur fonction d'administrateur tant de la Société Team Partners Group, que des sociétés qu'elle contrôle, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

» FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2007, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni 10 (dix) fois, sur convocation du Président du Conseil d'Administration par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la société sis 25/27 rue de Tolbiac à PARIS (75013), jusqu'au 1^{er} août 2007, et ensuite au siège social de la société transféré au 116/118 rue Jules Guesde à LEVALLOIS-PERRET (92300) :

- Dans sa séance du 10 janvier 2007, le Conseil d'Administration a (i) constaté la clôture de la période d'exercice des Bons de Souscriptions d'Actions, (ii) décidé de modifier la composition du Comité de rémunérations et de créer un comité d'audit.
- Dans sa séance du 28 février 2007, le Conseil d'Administration a autorisé, notamment, (i) la mise en place de conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce, (ii) et l'extension de la convention de trésorerie centralisée à la société Team Partners Group Holding.
- Dans sa séance du 23 avril 2007, le Conseil d'Administration a (i) constaté une augmentation du capital social d'une somme de 5.454.454 €, par émission de 10.909.090 actions nouvelles, suite au remboursement d'obligations Remboursables en Actions, (ii) examiné le plan d'attribution d'actions gratuites du 23 mai 2006 et octroyé une délégation au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre ce plan, (iii) constaté la démission d'un administrateur, (iv) arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, (v) examiné les documents de gestion prévisionnelle.
- Dans sa séance du 24 mai 2007, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 21 juin 2007, de statuer sur une résolution tendant à regrouper les actions composant le capital social de la société, de sorte que dix (10) actions de 0,50 € de valeur nominale chacune seront échangées contre une (1) action nouvelle de 5 € de valeur nominale.
- Dans sa séance du 18 juin 2007, le Conseil d'Administration a constaté qu'aucun des actionnaires de la société n'a posé de questions écrites conformément aux dispositions de l'article L 225-108 du Code de Commerce.
- Dans sa séance du 21 juin 2007, le Conseil d'Administration a décidé, (i) le regroupement des actions composant le capital social de Société à raison de 1 action nouvelle de 5 € de valeur nominale contre 10 actions anciennes de 0,50 € de valeur nominale, (ii) arrêté le nombre d'actions confirmé, pour les bénéficiaires du plan d'actions gratuites du 23 mai 2006 ayant rempli leur objectifs individuels, (iii) décidé le transfert de siège social de la société à compter du 1^{er} août 2007 au 116/118 rue Jules Guesde 92300 Levallois-Perret.
- Dans sa séance du 16 juillet 2007, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 65.200 actions Team Partners Group à émettre et d'arrêter la liste des bénéficiaires des dites actions.
- Dans sa séance du 22 octobre 2007, le Conseil d'Administration a décidé, notamment, (i) de la révocation de Monsieur Gérard GUYODO de ses fonctions de Président-Directeur Général de la société, (ii) de la cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Fabrice LARUE, (iii) de la nomination d'un nouveau Président en remplacement de Gérard GUYODO, (iv) adopté le principe de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général de la société et désigné un nouveau Directeur Général.

- Dans sa séance du 24 octobre 2007, le Conseil d'Administration a examiné les comptes semestriels clos au 30 juin 2007 et autorisé la mise en place d'une convention relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- Dans sa séance du 10 décembre 2007, le Conseil d'Administration a exposé et commenté les résultats et le Budget 2008 et annoncé la mise en place des mesures de restructuration au sein du groupe Team Partners.

» COMITES SPECIALISES

Pour favoriser l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'Administration s'est doté de deux Comités spécialisés, à savoir un Comité de rémunérations et un Comité d'Audit.

- Comité de rémunérations

Dans sa séance du 9 mars 2006, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un Comité de rémunérations, avec pour missions :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux de la société et aux cadres dirigeants du Groupe,
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'options ou de souscription d'achats d'actions de la Société,
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société.

La composition du Comité de rémunérations ainsi que son fonctionnement sont décrits dans le « **Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne** ».

- Comité d'Audit

Dans sa séance du 10 janvier 2007, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un Comité d'Audit, avec pour missions :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la Société avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'Administration ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- d'examiner la nature et la portée des engagements hors bilan significatifs ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et vérifier leur bon fonctionnement ;
- de piloter la procédure de sélection ou de renouvellement des Commissaire aux Comptes, former un avis sur le montant des honoraires sollicités pour les missions de contrôle légal, d'une manière générale veiller au respect des règles garantissant l'indépendance de ces derniers ;
- de formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines décrits ci-dessus.

La composition du Comité d'Audit ainsi que son fonctionnement sont décrits dans le « **Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne** ».

» CENSEUR

L'Assemblée Générale du 21 juin 2007 a désigné Monsieur Dominique FOUQUOIRE, en qualité de censeur, avec pour mission de veiller à la stricte application des statuts, des lois et des règlements.

Monsieur Dominique FOUQUOIRE a été nommé pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

» COMITES OPERATIONNELS

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, en charge d'élaborer la stratégie du Groupe, est entouré de deux Comités Opérationnels, l'un sur TEAM PARTNERS, l'autre sur DATEM.

Le Comité Opérationnel sur TEAM PARTNERS est composé de cinq membres, à savoir :

- Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE, Président-Directeur Général,
- Monsieur Grégoire de LA HORIE, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Denis MARSAULT, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Frédéric DELRIEU, Directeur de la Division Ile-de-France,
- Monsieur Bernard de BALMANN, Directeur de la Division Régions.

Ce Comité se réunit chaque semaine à l'effet d'examiner les points suivants :

- Niveau d'activité,
- Signatures de la semaine écoulée,
- TACE de chacune des divisions,
- Entrées/ sorties,
- Efficacité du dispositif commercial et recrutement.

Le Comité Opérationnel sur DATEM est, quant à lui, composé de sept membres, à savoir :

- Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE, Président-Directeur Général,
- Monsieur Grégoire de LA HORIE, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Denis MARSAULT, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Thierry GIMOND, Direction des Services Informatiques au sein de DATEM,
- Monsieur Richard FRANÇAIS, Direction des Opérations au sein de DATEM,
- Monsieur Emmanuel BARATTE, Directeur du Développement,
- Monsieur Guillaume DE MENTHON, Directeur Commercial DATEM.

Ce Comité se réunit chaque semaine à l'effet d'examiner les points suivants :

- Qualité de service clients,
- Appels d'offre en cours et les prospects commerciaux,
- Développements informatiques en cours et à prévoir,
- Affectation des ressources en fonction des besoins et du niveau d'activité.

9. ORGANE DE DIRECTION

9.1. Dans sa séance du 22 octobre 2007, le Conseil d'Administration a nommé, à titre intérimaire, Monsieur Patrick PUY en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Gérard GUYODO, lequel a été révoqué par ce même Conseil de son mandat de Président-Directeur Général.

» Liste des mandats détenus par Monsieur Grégoire de LA HORIE au cours de l'exercice écoulé

- Directeur Général de Team Partners Group (du 22/10/07 au 14/02/2008) ;
- Président de DATEM ;
- Président du Conseil d'Administration de Team Partners Interactive ;
- Gérant G.L.H. Conseils.

» Rémunération perçue par Monsieur Grégoire de LA HORIE au cours de l'exercice 2007

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al.1, nous informons que Monsieur Grégoire de LA HORIE n'a perçu aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit tant de la Société Team Partners Group que des sociétés qu'elle contrôle.

9.2. Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général en nommant Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Grégoire de LA HORIE, Directeur Général démissionnaire, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

Comme indiqué précédemment, ce même Conseil a nommé au côté de Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE, Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général Délégué.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 2 avril 2008 a décidé de nommer un second Directeur Général Délégué, pris en la personne de Monsieur Denis MARSAULT.

10. CONTROLE DES COMPTES

S'agissant du contrôle de notre société, nous vous rappelons que le Commissariat aux Comptes de notre société est assumée conjointement par :

- la Compagnie E.E.C.C., Commissaire aux Comptes Titulaire, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/10 ;

- La société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes Titulaire, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/07 ;

Et,

- La société COFACOM, Commissaire aux Comptes Suppléant, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/10 ;

- La Société IGEC, Commissaire aux Comptes Suppléant, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/07.

» RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Le mandat de la Société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de la Société IGEC, Commissaire aux Comptes Suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

11. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2007

Au 31 décembre 2007, la Société Team Partners Group contrôlait, directement et/ou indirectement, les sociétés suivantes :

- TEAM PARTNERS, S.A. immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 379.142.086, à hauteur de 99,99 % ;
- TEAM PARTNERS INTERACTIVE (sans activité), S.A. immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 379.015.340 à hauteur de 99,99 % ;
- CGBI, S.A. immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 329.490.593, à hauteur de 99,98 % ;
- DATEM GROUPE, S.A. immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 451 577 530, à hauteur de 100% ;
- DATEM, S.A. immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 527 020 507, à hauteur de 100 % ;
- SCI CRIQUEBEUF, S.C.I. immatriculée au RCS de PARIS sous le n° D 479.013.070, à hauteur de 100 % ;
- SCI FER COURT, S.C.I. immatriculée au RCS de PARIS sous le n° D 340.255.249, à hauteur de 100 % ;
- DATEM SOLUTIONS, S.A.S immatriculée au RCS de SENLIS sous le n° B 380.453.506, à hauteur de 100 % ;
- DEVELOPPEMENT PRESSE INFORMATIQUE, S.A. immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 323.721.316, à hauteur de 100 % ;
- EDI, S.A.S immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 442.291.753, à hauteur de 100 % ;
- PRESSE INFORMATIQUE, S.A. immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 479 015 026, à hauteur de 100 % ;

- PRESSE MARKETING COMMUNICATION, S.A.S. immatriculée au RCS de SENLIS B 378.082.344, à hauteur de 100 % ;
- DIFFUSION 1, S.A.S. immatriculée au RCS d'EVREUX sous le n° B 378.889.550, à hauteur de 100 % ;
- INTERCONNEXION, S.A. immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le n° B 352.607.212, à hauteur de 65,98 % ;
- TEAM PARTNERS CRM, SAS immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 495.367.112, à hauteur de 100 % ;
- DATEM SPAIN, à hauteur de 97 % ;
- DATEM BENELUX, à hauteur de 100 % ;
- TEAM PARTNERS INGENIERIE SUISSE S.A., à hauteur de 100 % ;
- CGBI Luxembourg, à hauteur de 99 % ;
- TEAM PARTNERS MAROC (sans activité) à hauteur de 100 % ;
- Team Software Engineering Malaisie (sans activité), à hauteur de 55 %.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

12. RESSOURCES HUMAINES

» Effectif salarié

L'effectif salarié du Groupe (TPG+Datem) était de 1 881 personnes au 31 décembre 2007. L'effectif moyen sur l'exercice était de 1 852 personnes, contre 1 038 personnes au 31 décembre 2006.

Répartition par profil	Au 31.12.07		31.12.06 (**)		31.12.05 (*)	
	TOTAL					
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Réalisation (***)	1 439	76,5%	1 131	61,4%	349	34,1%
Conception Etudes (***)	127	6,8%	434	23,6%	479	46,9%
Conseil	62	3,3%	75	4,1%	72	7,0%
Administratifs et commerciaux	253	13,5%	202	11,0%	122	11,9%
Total	1 881	100,00%	1 842	100,00%	1 022	100,00%

Répartition par fonction	Au 31.12.07		31.12.06 (**)		31.12.05 (*)	
	TOTAL					
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Productifs	1 628	86,55%	1 640	89,03%	900	88,06%
Commerciaux	104	5,53%	122	6,62%	49	4,79%
Administratifs	149	7,92%	80	4,34%	73	7,14%
Total	1 881	100,00%	1 842	100,00%	1 022	100,00%

Répartition par entre les CDI, les intervenants Externes et autres contrats :	Au 31.12.07		31.12.06 (**)		31.12.05 (*)	
	TOTAL					
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Contrat a durée Indéterminée	1 840	79,24%	1 795	74,82%	1 007	90,48%
Autres	41	1,77%	47	1,96%	15	1,35%
Intervenants externes	441	18,99%	557	23,22%	91	8,18%
Total	2 322	100,00%	2 399	100,00%	1 113	100,00%

(*) Inclus CGBI

(**) Inclus CGBI et DATEM

(***) en 2007, des employés autrefois répartis dans la catégorie "conseil étude" ont été reclassés dans la partie "réalisation" compte tenu de la réalité des missions obtenues en 2007

L'effectif se compose d'une population multiple : profils juniors, confirmés et experts. Cette diversité, encouragée par la politique de Ressources Humaines de Team Partners Group, est une force qui permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des clients et favorise l'évolution des collaborateurs et le partage d'expérience.

Au 31 décembre 2007, le Groupe employait 441 sous-traitants, travailleurs indépendants ou intérimaires. Le recours à la sous-traitance est principalement motivé par la recherche de profils techniques très pointus dont le Groupe ne dispose pas ou par des nécessités d'adaptation à des surcroûts temporaires d'activité.

EFFECTIF MOYEN GROUPE :

2002 969 personnes
2003 847 personnes
2004 770 personnes
2005* 770 personnes
2006 1038 personnes
2007** 1852 personnes

(*) Inclus CGBI

(**) Inclus CGBI et DATEM

» Formation

L'évolution des collaborateurs est soutenue par des actions de formation et de promotion interne et ponctuée d'entretiens d'évaluation, d'un suivi régulier en mission. La cartographie des compétences mise à jour régulièrement, est un élément majeur de cette démarche.

En 2007, 8 869 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs du Groupe.

13. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

TEAM PARTNERS GROUP

Un accord de participation a été mis en place en date du 24 juin 1999. Il concerne les sociétés suivantes :

- Team Partners Group
- Team Partners (anciennement dénommée Team Partners Ingénierie)
- Team Partners Interactive

- Team Partners ISM (absorbée par Team Partners au 1er janvier 2005)
- Team Partners Régions (absorbée par Team Partners au 1er janvier 2005)
- Team Partners Méditerranée (absorbée par Team Partners Régions au 1er janvier 2004, elle-même absorbée par Team Partners au 1er janvier 2005).

Aucune somme n'a été affectée au personnel au cours des cinq derniers exercices.

DATEM

- Participation 2005 versée en 2006 : 80 066 euros
- Participation 2006 versée en 2007 : 144 266 euros

14. ACTIONNARIAT SALARIE

En vertu de l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce et de l'article 165 du décret du 23 mars 1967, une Assemblée Générale Extraordinaire tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés doit être convoquée au cours de la troisième année civile suivant la précédente Assemblée Générale ayant statué sur un projet de résolutions en ce sens dès lors que le rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle indique que les salariés détiennent, à l'issue de l'exercice écoulé, moins de 3 % du capital social de la Société.

Les salariés de la Société Team Partners Group, et ceux des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, ne détiennent aucune action de la Société au regard des conditions définies par l'article L 225-102 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale du 16 juin 2008 étant appelée à statuer, à titre Extraordinaire, sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés, il conviendra de convoquer une nouvelle Assemblée en ce sens le 31 décembre 2011 au plus tard.

15. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que compte tenu de son activité, le groupe Team Partners, au travers de sa filiale DATEM, investit dans le développement de logiciels afin d'améliorer les services « Relations Clients ».

16. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

» Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit moyen terme. En effet, la Société a acquis en novembre 2006 le Groupe DATEM, spécialisé dans l'activité de Business Process Outsourcing. Le financement de cette acquisition est intervenu en partie par une augmentation de capital et en partie par un prêt bancaire souscrit le 27 novembre 2006 auprès d'un pool bancaire pour un montant de 21 millions d'euros composé de 2 tranches. La première tranche a été remboursée conformément au contrat de prêt, le 3 avril 2007, à hauteur de 11 millions d'euros. La deuxième tranche d'un montant de 10 millions d'euros est une ligne de crédit amortissable à 5 ans subdivisée en 3 lignes de 5 millions, 3 millions et 2 millions d'euros.

En contrepartie de ce prêt, Team Partners Group a nanti d'une part au titre de Datem Groupe 6.527.292 actions ainsi que 2.400.000 BSA qu'elle détient dans Datem Groupe, et d'autre part 4.909 actions et 1.375 BSA

de Financière XV (ancienne Holding de Datem Groupe) qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine le 29 novembre 2006 à la société Team Partners Group.

Le Groupe dispose donc depuis le 3 avril 2007 d'un crédit moyen terme de 10 millions d'euros utilisable par tirage d'une durée de 1, 2 ou 3 mois et remboursable totalement au plus tard le 27 novembre 2011.

Les engagements pris par la Société dans le cadre de cet emprunt bancaire sont :

- le nantissement des titres de Datem Groupe et de Financière XV ;
- le nantissement du poste client du groupe Datem tant que le contrat d'affacturage Natixis Factorem sur ces actifs n'est pas efficient. A ce titre, l'affacturage a été mis en place en mars 2007 sur les deux plus grandes sociétés du groupe Datem en terme de chiffre d'affaires (Presse Informatique et EDI) et il est également prévu de mettre en place l'affacturage sur les sociétés DIP et PMC.
- des taux de Gearing, Leverage, Coverage et DSCR variables entre 2006 et 2011.

Les ratios applicables sont les suivants :

	Exercice 2006				Exercice 2007				Exercice 2008				Exercice 2009 et suivants jusqu'au remboursement final			
	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4
	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR
Covenants avec exercice des BSA de Datem Groupe et Financière XV	< 100%	< 4,7	> 3,5	> 1*	< 100%	< 4,7	> 5	> 1	< 65%	< 3	> 10	> 1	< 45 %	< 2,5	> 10	> 1
Covenants sans exercice des BSA de Datem Groupe et Financière XV	< 130%	< 5,3	> 3,5	> 1*	< 130%	< 5,3	> 5	> 1	< 80%	< 3	> 10	> 1	< 45%	< 2,5	> 10	> 1

Définition des ratios :

R1 : désigne le *Ratio de Gearing* : Endettement net consolidé / Fonds propres consolidés

R2 : désigne le *Ratio de Leverage financier* : Endettement net consolidé / MBA consolidée

R3 : désigne le *Ratio de Coverage financier* : MBA consolidée / frais financiers nets consolidés

R4 : désigne le *Ratio DSCR financier* : MBA consolidée / Charges fixes consolidées

Un non respect de ces covenants pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de la ligne de crédit de 10 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, le groupe ne respectait pas l'ensemble de ces covenants.

Les valeurs des ratios n'ont jamais été déterminées précisément, toutefois, compte tenu des résultats ils n'auraient pas pu être respectés.

Le groupe a fait face en 2007 à des difficultés de trésorerie dans la mesure où l'activité économique n'a pas permis de faire face aux remboursements des dettes antérieures et à ses besoins de financement. Le groupe a donc du recourir à de l'affacturage et n'a pas honoré certaines échéances de dettes fiscales et sociales pour un total de 8,3 M€ au 31 décembre 2007.

Team Partners Group a reçu le 2 avril 2008, de la part du pool bancaire, un courrier notifiant l'accord des banques pour d'une part ne pas exercer la clause d'exigibilité anticipée du prêt, du fait notamment du non respect des covenants (ci-dessus), jusqu'à la parfaite réalisation d'une augmentation de capital envisagée, laquelle doit intervenir au plus tard au 30 juin 2008, et d'autre part pour procéder à des aménagements contractuels du prêt et notamment :

- pour modifier le calendrier des amortissements sur la base d'une suspension pour les exercices 2008 et 2009,
- pour modifier le régime des sûretés (comprenant notamment l'abandon définitif de l'assurance homme-clef, le nantissement des dépôts de garantie constitués auprès des sociétés d'affacturage, la cession des créances qui ne font pas l'objet d'une vente auxdites sociétés d'affacturage et autres que relevant de facturations internes au groupe),
- pour supprimer les covenants financiers,
- pour mettre en place à compter de l'arrêté au 31 /12/2009 un mécanisme de « cash sweep ».

Le groupe a présenté, sous l'égide du CIRI, un dossier piloté par la Trésorerie de l'Oise qui est soumis à la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) afin d'obtenir un étalement des paiements de ses dettes sociales et fiscales.

De plus, le groupe prépare un projet d'augmentation de capital qui permettra de faire face à ses échéances durant l'année 2008 qui sera une année de restructuration. Cette augmentation de capital sera garantie par l'actionnaire majoritaire du groupe qui a d'ores et déjà mis en place un compte courant d'associés afin d'assurer les besoins de trésorerie à court terme du groupe.

Par ailleurs, Datem Solutions a souscrit le 28 décembre 2007 auprès de IFF (IBM France Financement) un crédit d'une durée de 24 mois portant sur le financement de 2 millions d'euros et remboursable à terme échu par trimestrialités constantes, la première échéance intervenant le 31 mars 2008.

Par ailleurs, il n'y a plus de découvert bancaire autorisé sur le groupe.

Aucun autre crédit n'a été contracté au jour du présent Document de Référence.

» Risque de taux d'intérêt

- Actifs financiers soumis à un éventuel risque de taux : non significatif
- Passifs financiers soumis à un éventuel risque de taux : les emprunts bancaires souscrits par le Groupe le sont essentiellement à taux variable (Euribor).

Aucune opération de couverture de taux n'a été réalisée au 31 décembre 2007 mais la mise en œuvre d'une couverture partielle de l'emprunt devra être envisagée avec les banques.

» Risques liés à l'environnement

Dans le cadre du projet de cession des locaux sis à Criquebeuf-Sur Seine et utilisés par la société Diffusion n°1 une pollution des sols a été découverte. L'audit environnemental engagé en fin d'année 2007 se poursuit afin de déterminer le niveau de profondeur de cette pollution qui résulte d'enfouissements de déchets antérieurs à l'achat du terrain par le groupe. La nature et le niveau de risques occasionnés par la présence de ces déchets dans le sol est en cours d'analyse.

Team Partners n'a pas identifié d'autres risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol.

En conséquence, si aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée, un passif éventuel devrait être constaté pour tenir compte du coût éventuel de remise en état du site.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

La politique et les systèmes mis en place pour prévenir et gérer les risques sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne ».

17. CONTROLE INTERNE

Depuis janvier 2002, Team Partners Group a mis en place un système de contrôle interne visant à la prévention et à la maîtrise des risques, en particulier :

- Risques de fraude,
- Risques client (risque d'impayé ou de défaut du client),
- Risque de rupture de la liquidité financière,
- Risques liés à la conduite de projets,
- Risques environnementaux,

et garantissant la sincérité, fiabilité des informations comptables, financières et de gestion destinées aux organes de direction et communiquées aux actionnaires.

Team Partners Group et Team Partners ont obtenu au mois de février 2005 la certification ISO 9001 2000 obtenue au mois de février 2005. Cette certification, étendue à CGBI en 2006, a été renouvelée, pour la dernière fois, en février 2008.

Le Président-Directeur Général peut diligenter des audits dans les différents centres de profit pour vérifier la conformité des pratiques aux procédures.

Le contrôle interne est un élément dynamique qui doit conduire à une amélioration régulière des processus fondamentaux de l'entreprise. L'exigence de la certification ISO 9001, accompagnée d'audits indépendants réguliers de l'organisme certificateur, nous a conduits à mettre en place en 2003 une Direction de la Qualité qui est garante de la conformité des opérations au corpus réglementaire en vigueur et aux principes de gestion posés par les organes de direction. Par la mise en place d'indicateurs de performance pour l'ensemble des processus-clés de l'entreprise, le Président du Conseil d'Administration est tenu informé chaque mois de la conformité des opérations au référentiel et des progrès réalisés, étant entendu que, comme tout système de contrôle, il ne peut garantir absolument que les risques soient totalement éliminés.

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration a établi un rapport rendant compte notamment des procédures de contrôle interne mises en place par la société, lequel se trouve annexé au présent rapport.

Le Conseil d'Administration

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en K€)	Capital	Prime	Réserves Consolidées	Résultat Net part du groupe	Total
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005	12 134	152	-6 778	-7 575	-2 067
Augmentation de capital	9 100				9 100
Réduction de capital	-10 617	10 617			0
Affectation du résultat 2004			-7 575	7 575	0
Résultat 2005				-6 439	-6 439
Rémunération des apports de CGBI			12 548		12 548
Change			-11		-11
Capitaux propres 31 décembre 2005 publiés	10 617	10 769	-2 042	-6 439	12 905
Correction d'erreur (1) (2) (6)			349	-180	169
Capitaux propres 31 décembre 2005 retraités	10 617	10 769	-1 693	-6 619	13 074
Rémunération des apports CGBI -OPE/OPR (3)	9 293		-6 827		2 466
Augmentation de capital par voie d'échange de titres (3)	442	531			973
Augmentation de capital en numéraire hors BSA (4)	5 455	6 545			12 000
Exercice des BSA	4 508	4 508			9 016
Programme d'attribution d'actions gratuites (5)		-1 687	2 720		1 033
Obligations remboursables en actions (4)			12 000		12 000
Affectation du résultat 2005			-6 619	6 619	0
Résultat 2006 publié				-600	-600
Change			9		9
Capitaux propres 31 décembre 2006	30 314	20 666	-410	-600	49 971
Correction d'erreur (6)				-363	-363
Capitaux propres 31 décembre 2006 retraités	30 314	20 666	-410	-963	49 608
Augmentation de capital (7)	5 455	6 545	-12 000		0
Programme d'attribution d'actions gratuites			-556		-556
Affectation du résultat 2006 retraité			-963	963	0
Résultat 2007 publié				-21 722	-21 722
Change			-16		-16
Capitaux propres au 31 décembre 2007	35 769	27 211	-13 945	-20 626	27 313

- (1) Impact net d'impôt (522-174 = 348K€) de la correction d'erreur relative à l'utilisation au cours des exercices précédents d'un taux de turnover erroné lors de la détermination de la provision pour indemnités de départ à la retraite.
- (2) Impact de l'omission à l'ouverture 2004 de l'effet d'impôt consécutif à l'actualisation de la dette CODECHEF (-122K€).
- (3) - Augmentation de capital par création de 18 585 351 actions nouvelles émises à 0,5€ en rémunération de l'acquisition des titres CGBI (février 2006)
 - Augmentation de capital par création de 884 377 actions nouvelles émises à 1,10 € en rémunération des apports en nature de 280 612 actions DATEM GROUPE au bénéfice de TEAM PARTNERS GROUP (novembre 2006).
- (4) Dont augmentation de capital d'un montant nominal de 10 909 090 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,5€ (et prime d'émission de 0,6€) et de 10 909 090 ORA émises au prix de 1,10€.
- (5) Attribution d'actions gratuites au président ainsi qu'aux salariés.
- (6) Les corrections d'erreur proviennent :
 - de l'affinement de la méthode d'actualisation de la dette moratorisée pour 476 K€ (714 K€ moins impôts différés pour 238 K€) qui impacte l'exercice 2006 à hauteur de 173 K€ (260 K€ moins impôts différés pour 87 K€) et l'exercice 2005 à hauteur de 180 K€ (270 K€ moins impôts différés pour 90 K€)
 - de dépenses non enregistrées à hauteur de 190 K€ en 2006.
- (7) Augmentation de capital par émission de 10 909 090 actions suite au remboursement de 10 909 090 ORA

10.2 Sources et montants des flux de trésorerie au cours des exercices 2005, 2006, et 2007

A la clôture des comptes au 31 décembre 2006, le Groupe disposait de 8.287 K € de trésorerie et équivalents. La trésorerie du Groupe qui s'élevait à 3.567 K € au cours de l'exercice précédent, a donc fortement augmenté en 2006.

Les principales sources de formation de la trésorerie sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

En K€	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Trésorerie d'ouverture	8 287	3 567	3 986
Flux de trésorerie liés à l'activité	5 786	635	- 8 470
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-2 060	-43 285	-91
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-5 608	47 370	8 142
Variation nette de trésorerie	-1 883	4 720	- 419
Trésorerie de clôture	6 403	8 287	3 567

Évolution de la trésorerie au 31 décembre 2006

La variation des flux de trésorerie liés à l'activité s'est fortement redressée en 2006. Cette situation tient à la forte amélioration du BFR (variation + 4.887 K € entre 2006 et 2005) et au redressement de la marge d'autofinancement (variation de + 4 230 K € entre 2006 et 2005).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements (acquisition du groupe Datem et dénouement de l'OPE/OPR sur CGBI) ont fortement contribué négativement au solde de trésorerie final, puisqu'ils ont représenté 42,4 M € au cours du dernier exercice.

Enfin, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ont impacté positivement la trésorerie et résultent d'une augmentation de capital en numéraire, d'une souscription d'emprunts et d'émission d'emprunts obligataires.

La variation nette de trésorerie au 31 décembre 2006 a augmenté de + 4.720 K€ alors qu'elle avait diminué de - 441 K € un an auparavant.

Évolution de la trésorerie au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, la trésorerie représente 6 403 K€ correspondant à une consommation de 1 883 K€ de trésorerie sur l'année.

La variation des flux de trésorerie liés à l'activité s'est amélioré de 5,1 M€ au cours de l'exercice car le Groupe n'a pas honoré une partie de certaines dettes sociales et fiscales en raison des difficultés rencontrées par le groupe et décrites au chapitre 9.2.

Enfin, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ont impacté négativement la trésorerie. Le remboursement de la 1^{ère} tranche de la ligne de 11 M€, intervenu fin mars 2007 a été concomitamment accompagné de la mise en place de l'affacturage au sein des sociétés Presse Informatique et EDI.

10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Cf.4.1.1

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par Team Partners Group. (Cf.4.1.1)

10.5 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

Le second semestre 2007 a fait apparaître des difficultés de trésorerie qui ont conduit le Groupe à ne pas honorer une partie de certaines dettes sociales et fiscales. La société Team Partners Group discute avec l'ensemble de ses créanciers, notamment ses partenaires bancaires, et son actionnaire de référence sur différents scénarii afin de rétablir ses équilibres financiers et assurer le financement des mesures de restructuration. (cf. 4.1.1)

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1 Recherche et développement

Compte tenu de son activité, le Groupe Team Partners, au travers de sa filiale DATEM, investit dans le développement de logiciels afin d'améliorer les services « Relations Clients ».

11.2 Propriété intellectuelle

Aucun brevet n'a été déposé par le Groupe.

La société Team Partners Group a déposé la marque TEAM PARTNERS GROUP le 4 octobre 2006 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Ladite marque a été enregistrée sous le N° 06 3 454 831 puis publiée au Bulletin Officiel de la propriété industrielle n° 07/17 Vol. II du 27 avril 2007.

Le groupe Team Partners Group a également été renforcé par l'apport de deux marques dont la filiale DATEM est propriétaire directement ou indirectement :

- La marque DATEM (N° INPI : 3325165), propriété de la Société DATEM,
- La marque PRESSE INFORMATIQUE (N°INPI: 1715319), propriété de la Société PRESSE INFORMATIQUE, filiale de DATEM.

L'enregistrement de ces marques confère au groupe Team Partners Group et ses filiales, pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable, un droit de propriété sur ses marques tel que prévu aux articles L.713-1 à L.713-6 du Code de la propriété intellectuelle.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

En M€ (données non auditées)	Cumul fin T1 2007	Cumul fin T1 2008
Chiffre d'affaires IFRS	35,0	34,7
Chiffre d'affaires IFRS périmètre constant *	35,0	34,0

* : société TP CRM achetée en 2007 non incluse dans le périmètre (CA T1 2008 700K€).

Le chiffre d'affaires du 31 mars 2008 (non-audité) ressort ainsi à 34 M€ contre 35 M€ sur le même périmètre en 2007, soit une baisse de 3 %.

DIAGNOSTIC

Le nouvel ensemble constitué après le rachat de DATEM, en novembre 2006, a enregistré en 2007 des contre-performances qui s'expliquent par :

- un manque de dynamisme commercial, dans un marché pourtant en croissance, lié notamment à un recrutement insuffisant de nouveaux collaborateurs ;
- une productivité insuffisante due à un trop grand nombre de sites ;
- des frais de structure excessifs, inadaptés aux objectifs qui avaient été fixés début 2007.

Une rentabilité insuffisante rajoutée aux contraintes liées à l'acquisition de DATEM ont fragilisé la situation financière du groupe.

MESURES

Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration de Team Partners Group a nommé Mohamed Bouighamedane, Président-Directeur Général du groupe, avec pour premier objectif de redynamiser son offre commerciale et d'améliorer sa profitabilité. Mohamed Bouighamedane poursuivra les travaux déjà entrepris afin de rétablir les équilibres financiers du groupe et assurer le financement des mesures de réorganisation déjà annoncées.

Mohamed Bouighamedane prend ses fonctions à compter de ce jour et succède à Patrick Puy, qui assumait la présidence à titre intérimaire depuis le 22 octobre 2007.

A ses côtés Grégoire de La Horie poursuit ses fonctions en qualité de Directeur Général Délégué.

Avec 20 ans d'expérience de l'Informatique et des SSII dans des sociétés internationales, telles que IBM et Assystem, Mohamed Bouighamedane va apporter à la fois, son expérience managériale et ses compétences sectorielles, pour conduire Team Partners Group vers une nouvelle étape de croissance profitable.

Mohamed Bouighamedane, 52 ans, ingénieur Supméca a été nommé en 2005 Executive Vice Président et membre du Directoire de Assystem. Il était auparavant membre du comité exécutif de Assystem depuis 2000 en charge du repositionnement de Assystem Etudes puis du développement de Business Units Produit et à l'international.

De 1987 à 2000, Mohamed Bouighamedane a occupé plusieurs fonctions commerciales et managériales au sein de IBM Engineering Solutions.

Le 2 avril dernier, le Groupe a renforcé son équipe de direction générale en nommant Denis Marsault Directeur Général Délégué. Fort de 25 années d'expérience dans le domaine des systèmes et technologies de l'information, il aura plus particulièrement en charge l'activité commerciale du Groupe.

Les mesures de redressement prises par le Groupe sont orientées autour :

- d'un nouvel organigramme juridique et opérationnel visant à simplifier les structures et renforcer l'orientation commerciale des équipes ;

- d'une réorganisation de plusieurs plateformes de production avec :
 - la fermeture du site d'Interconnexion à Toulouse et son transfert à Caugvigny ;
 - la réduction systématique du nombre d'intérimaires ;
 - un plan social portant sur 32 personnes ;
 - un investissement dans l'amélioration des processus ;
- d'une refonte de l'informatique interne de Datem.

L'ensemble de ces mesures représente une réduction d'effectifs d'environ 150 personnes.

Par ailleurs, le Groupe a travaillé avec ses partenaires bancaires, ses fournisseurs et son actionnaire de référence sur différents scénarii afin de rétablir ses équilibres financiers et assurer le financement des mesures prises. (voir risque de liquidité 4.1.1.1)

PERSPECTIVES

La société se donne pour objectif de réussir son redressement avec d'une part la ferme intention de poursuivre ses efforts dans l'amélioration de ses coûts et de sa productivité et d'autre part de redynamiser ses équipes commerciales afin de compenser l'érosion des activités dépendantes du secteur de la presse qui représentent 31% de son CA en 2007.

Le refinancement du groupe devrait lui permettre de tenir des objectifs budgétaires 2008 raisonnables, pour tenir compte des restructurations en cours.

12.2 Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur

Les éléments susceptibles d'avoir une influence négative sont :

- La tension du marché de l'emploi rendant le recrutement difficile,
- Les difficultés rencontrées par le secteur de la Presse qui représente 31% du CA de l'émetteur.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant

14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

14.1 Composition du Conseil d'Administration

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration était composé de 6 membres, à savoir :

- Monsieur Patrick PUY³, également Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gérard GUYODO,
- Monsieur Serge WEINBERG,
- Monsieur Philippe KLOCANAS,
- Monsieur Henri GAGNAIRE,
- Monsieur Marc SANGLE-FERRIERE.

Monsieur Gérard GUYODO a été nommé par l'Assemblée Générale en date du 21 octobre 2005 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Serge WEINBERG, Monsieur Philippe KLOCANAS et Monsieur Henri GAGNAIRE ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 novembre 2006 pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur SANGLE-FERRIERE a été coopté en qualité de nouvel administrateur par le Conseil d'Administration du 10 décembre 2007 en remplacement de Monsieur Wandrille RACT-MADOUX, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a ratifié la nomination de Monsieur SANGLE-FERRIERE.

Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration a retenu, conformément au rapport AFEP-MEDEF de 2002, les critères d'indépendance suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes ; ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Au regard des critères d'indépendance susmentionnés ce même Conseil a qualifié Monsieur SANGLE-FERRIERE d'administrateur indépendant.

³ Dans sa séance du 22 octobre 2007, le Conseil d'administration a coopté en qualité de nouvel administrateur Monsieur Patrick PUY en remplacement de Monsieur Fabrice LARUE, administrateur démissionnaire.

Aucun administrateur n'a été nommé par les salariés.

Conformément aux dispositions statutaires, les Administrateurs nommés sont propriétaires d'une action au moins.

14.1.2 Composition du Conseil d'Administration à la date du présent document de référence

Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick PUY, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011. Ce même Conseil a décidé de nommer Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Patrick PUY, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a ratifié la nomination de Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité d'administrateur.

Monsieur Christian MANIVEL a été nommé par l'Assemblée Générale en date du 4 avril 2008 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration était composé, la date du présent document de référence, de sept administrateurs, à savoir :

- Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE, également Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Gérard GUYODO,
- Monsieur Serge WEINBERG,
- Monsieur Philippe KLOCANAS,
- Monsieur Henri GAGNAIRE,
- Monsieur Marc SANGLE-FERRIERE
- Monsieur Christian MANIVEL.

Il n'existe aucun lien de parenté entre les membres du Conseil d'Administration et entre ces membres et les mandataires sociaux des filiales du Groupe.

14.1.3 Liste des mandats détenus par les administrateurs au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al 3 du Code de commerce, voici la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Nom /Prénom	Fonction principale dans la société	Début de mandat	Fin de mandat	Mandats et Fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice 2007
M. PUY	Président du Conseil d'Administration	22/10/2007	14/02/2008	<ul style="list-style-type: none"> - Président de DATEM Groupe (du 06/11/07 au 14/02/08) - Président-Directeur Général de Team Partners (du 29/10/07 au 22/02/08) - Président du Conseil d'Administration de CGBI Luxembourg, (du 30/11/07 au 17/03/08) - Directeur Général d'Alvarez & Marsal.
M.WEINBERG	Administrateur	20/11/2006	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Weinberg Capital Partners - Président du Conseil d'Administration de la société Accor - Administrateur de la FNAC - Administrateur de Rasec (SAS) - Administrateur et Vice-Président de Financière Poinsetia - Administrateur d'Alliance Industrie - Vice-Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric - Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group NV - Administrateur de VL HOLDING - Vice-Président et administrateur de Financière SASA - Administrateur de SASA Industrie - Administrateur de Rotschild Concordia - Membre du Conseil de Surveillance et d'orientation stratégique de Rotschild et Cie Banque - Gérant de la société Adoval - Président de Financière Pasta - Président de Pasta Holding
M.KLOCANAS	Administrateur	20/11/2006	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué de Weinberg Capital Partners - Président de Team Partners Group Holding (du 24/10/07 au 14/02/08) - Administrateur de Financière Poinsetia - Administrateur de Poinsetia France - Président du Conseil de surveillance de Via Location.

Nom /Prénom	Fonction principale dans la société	Début de mandat	Fin de mandat	Mandats et Fonctions exercés en dehors de la Société au cours de l'exercice 2007
M.GAGNAIRE	Administrateur	20/11/2006	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué de Weinberg Capital Partners - Administrateur de SASA Industrie - Administrateur de Financière SASA
M. GUYODO	Administrateur	21/10/2005	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/10	<ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur Général de Team Partners Group (du 21/10/05 au 22/10/07) - Président-Directeur Général de Team Partners, (du 05/01/06 au 29/10/07) - Président du Conseil d'Administration de Team Partners Interactive (du 05/01/06 au 29/10/07) - Président du Conseil d'Administration de CGBI, (du 23/06/05 au 30/10/07) - Président de DATEM (du 28/11/06 au 07/11/07) - Président de DATEM Groupe (du 15/05/07 au 06/11/07) - Représentant permanent de Datem SAS, administrateur d'Interconnexion (jusqu'au 07/11/07) - Gérant de Team Partners MAROC (du 11/07/06 au 18/03/08) - Président du Conseil d'Administration de CGBI Luxembourg (jusqu'au 30/10/07) - Président du Conseil d'Administration de l'ENSTA (Association)
M.SANGLE-FERRIERE	Administrateur	10/12/2007	A l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/11	<ul style="list-style-type: none"> - Managing Director chez Russell Reynolds Associates

14.2 Direction Générale

Dans sa séance du 22 octobre 2007, le Conseil d'Administration a nommé, à titre intérimaire, Monsieur Patrick PUY en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Gérard GUYODO, lequel a été révoqué par ce même Conseil de son mandat de Président-Directeur Général.

Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général en nommant Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Grégoire de La HORIE, Directeur Général démissionnaire, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

Ce même Conseil a décidé de nommer au côté de Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE, Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général Délégué.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 2 avril 2008 a décidé de nommer un second Directeur Général Délégué, pris en la personne de Monsieur Denis MARSAULT.

14.3 Condamnations pour fraude, procédures de liquidation, sanctions à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance de Team Partners Group, et sous réserve de ce qui est mentionné ci-après, aucun membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années : (a) n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, (b) n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (c) n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

Monsieur Patrick PUY, lequel a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration le 14 février 2008, fait l'objet de procédures à la suite du redressement judiciaire du Groupe MOULINEX-BRANDT. A ce jour aucune condamnation n'a été prononcée à son encontre.

A la connaissance de Team Partners Group, aucun membre du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de Team Partners Group, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de Team Partners Group, des membres des organes de direction et d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres obligations.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des Dirigeants et Administrateurs

Pour plus d'informations veuillez vous référer au chapitre 9 (parties 8 et 9) et au chapitre 21 (paragraphe 21.1.6) du présent document.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autre avantage

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2007 et sont provisionnés dans les comptes consolidés de Team Partners Group pour un montant de 642 K€.

La garantie de chômage concernant Gérard GUYODO, porte sur un montant annuel de 198 834 € net au 31 décembre 2006.

L'entreprise est affiliée, pour ce dernier, au Régime de garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC), par l'intermédiaire de Gan Eurocourtage Vie. Monsieur GUYODO était affilié jusqu'au 31/03/07 au titre des sociétés CGBI et TPG puis l'affiliation a été transférée chez TPGH au 01/04/07.

Il s'agit d'une assurance classique, sans aucune capitalisation. La durée est de 12 mois à la souscription, étendue ensuite à 24 mois, après deux ans d'affiliation.

Le 22 octobre 2007, Monsieur Gérard GUYODO a été révoqué par le Conseil d'Administration de ses fonctions de Président-Directeur Général de la société Team Partners Group. Suite à cette révocation, et par courriel en date du 10 janvier 2008, NATIXIS a renoncé à la régularisation de la délégation à son profit, de l'assurance Homme-Clé souscrite sur la tête de M.GUYODO auprès de GENERALI Assurances Vie.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la société

Cf. point 8 et 9 du rapport de gestion.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat, à la date du présent document de référence.

16.3 Comités d'audit et de rémunérations

Pour favoriser l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'Administration s'est doté de deux Comités spécialisés, à savoir un Comité d'Audit et un Comité de rémunérations.

16.3.1 Comité de rémunérations

La composition, les missions ainsi que le fonctionnement du Comité de rémunérations sont décrits au point 1-A du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne.

16.3.2 Comité d'audit

La composition, les missions ainsi que le fonctionnement du Comité d'Audit sont décrits au point 1-A du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Team Partners Group estime se conformer aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise préconisées en France.

16.4.1 Le Conseil d'Administration

La Composition, les attributions ainsi que le fonctionnement du Conseil d'Administration sont décrits au point 1-A du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne.

16.4.2 La Direction Générale

Cf. point 1-B du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne.

16.4.3 Comités Opérationnels

Cf. point 1-C du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne.

16.5 Rapport du Président sur les conditions d'organisation des organes du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- d'une part de l'organisation des travaux des organes d'administration et de direction **(1)** ;
- et, d'autre part des procédures de contrôle interne mises en place par la Société **(2)**.

1. ORGANISATION DES TRAVAUX DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société Team Partners Group est administrée par un Conseil d'Administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société (enjeux stratégiques, conditions et perspectives de l'activité à court et moyen terme, organisation etc.) et règle par ses délibérations les affaires la concernant, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Parmi ses attributions, le Conseil d'Administration a en charge, notamment, le choix du mode de direction de la société, la désignation, la révocation, ainsi que la rémunération du Président du Conseil d'Administration, la désignation ainsi que la révocation du Directeur Général, d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, la convocation des Assemblées d'actionnaires, l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés.

Le Président est élu parmi les membres du Conseil d'Administration. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

» COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration de la Société Team Partners Group était composé de six (6) administrateurs, à savoir :

- Monsieur Patric PUY, lequel occupait également les fonctions de Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Serge WEINBERG,
- Monsieur Philippe KLOCANAS,
- Monsieur Henri GAGNAIRE,

- Monsieur Gérard GUYODO,
- Monsieur Marc SANGLE-FERRIERE.

Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick PUY, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Dans cette même séance, le Conseil d'Administration, au regard des critères d'indépendance retenus en conformité avec le rapport AFEP-MEDEF de 2002, a qualifié Monsieur SANGLE-FERRIERE d'administrateur indépendant.

L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a, quant à elle, décidé de nommer Monsieur Christian MANIVEL en qualité de nouvel administrateur de la Société Team Partners Group pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six années. Ils sont propriétaires d'une action au moins.

La liste des mandats et fonctions détenus au cours de l'exercice 2007 par les administrateurs figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007.

» FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions/délibérations du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Dès lors que le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs peut demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre de jour déterminé.

Au cours de l'année 2007, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni 10 (dix) fois, sur convocation du Président du Conseil d'Administration par lettre simple ou par envoi de courriel, au siège social de la société sis 25/27 rue de Tolbiac à PARIS (75013), jusqu'au 1^{er} août 2007, et ensuite au siège social de la société transféré au 116/118 rue Jules Guesde à LEVALLOIS-PERRET (92300). Le taux moyen de participation s'est élevé à 92%.

Les principaux points abordés à l'occasion de ces Conseils figurent dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007.

Information /devoir de discrétion des administrateurs

Avant chaque Conseil, chaque administrateur reçoit tous documents dont l'examen est nécessaire à une prise de décision en connaissance de cause et éclairée. Ces documents sont, dans la mesure du possible, joints à la convocation ou transmis dans les meilleurs délais.

Les administrateurs sont tenus de conserver confidentiel le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses comités, ainsi que les informations qui y sont présentées.

Présidence du Conseil d'Administration

Les administrateurs désignent parmi leurs membres un Président, personne physique, en charge de l'organisation et de la direction des travaux du Conseil d'Administration dont il doit rendre compte à l'Assemblée des actionnaires. Le Président doit également veiller au bon fonctionnement des organes de la société.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 février 2008, a décidé de nommer Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Patrick PUY, démissionnaire, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

» COMITES SPECIALISES

Pour favoriser l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'Administration s'est doté de deux Comités spécialisés, à savoir un Comité de rémunérations et un Comité d'Audit.

- Comité de rémunérations

Dans sa réunion du 9 mars 2006, le Conseil d'Administration a décidé de créer un Comité de rémunérations.

Ce Comité est composé de trois (3) personnes, à savoir :

- Monsieur Philippe KLOCANAS, administrateur, lequel occupe également les fonctions de Président,
- Monsieur Marc SANGLE-FERRIERE, administrateur indépendant,
- Monsieur André LAFRAN, Secrétaire Général.

Ce Comité a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux de la société et aux cadres dirigeants du Groupe ;
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'options ou de souscription d'achats d'actions de la Société ;
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité de rémunérations s'est réuni quatre fois, le 20 avril 2007, le 19 juin, le 16 juillet sur l'attribution gratuite d'actions et le 3 octobre 2007 sur l'attribution de jetons de présence.

- Comité d'Audit

Dans sa séance du 10 janvier 2007, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un Comité d'Audit.

Ce Comité est composé de deux personnes, à savoir :

- Monsieur Philippe KLOCANAS, administrateur, lequel occupe également les fonctions de Président,
- Monsieur Henri GAGNAIRE, administrateur.

Ce Comité a pour missions :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la Société avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'Administration ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- d'examiner la nature et la portée des engagements hors bilan significatifs ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et vérifier leur bon fonctionnement ;
- de piloter la procédure de sélection ou de renouvellement des Commissaire aux Comptes, former un avis sur le montant des honoraires sollicités pour les missions de contrôle légal, d'une manière générale veiller au respect des règles garantissant l'indépendance de ces derniers ;
- de formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines décrits ci-dessus.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'Audit s'est réuni deux (2) fois, le 22 octobre et le 24 octobre 2007 afin de procéder à l'examen des comptes semestriels clos au 30 juin 2007.

» CENSEUR

L'Assemblée Générale, statuant à titre Ordinaire, peut procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux avec pour mission de veiller à la stricte application des statuts, des lois et des règlements.

Les censeurs exercent, auprès de la Société, une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration et bénéficient d'un droit d'information dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les administrateurs. Ils prennent part aux délibérations avec une voix consultative, mais leurs voix ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée Générale du 21 juin 2007 a désigné Monsieur Dominique FOUQUOIRE, en qualité de censeur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012, avec pour mission de veiller à la stricte application des statuts, des lois et des règlements.

B) DIRECTION GENERALE

Comme mentionné précédemment, le Conseil d'Administration a en charge le choix du mode de direction de la Société. Il peut opter pour le cumul ou la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Après avoir opté, le 22 octobre 2007, pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en désignant, à titre intérimaire, Monsieur Patrick PUY en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Gérard GUYODO, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 février 2008, a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général en désignant Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE comme Directeur Général, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE est assisté dans ses fonctions par Monsieur Grégoire de LA HORIE et Monsieur Denis MARSAULT, nommés en qualité de Directeurs Généraux Délégués par, respectivement, le Conseil d'Administration du 14 février 2008 et celui du 2 avril 2008.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE représente la société à l'égard des tiers.

A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des limitations de pouvoir définies par le Conseil d'Administration du 14 février 2008 et de ceux attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Monsieur Grégoire de LA HORIE et Monsieur Denis MARSAULT, Directeurs Généraux Délégués, disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

C) COMITES OPERATIONNELS

» PRESENTATION

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, en charge d'élaborer la stratégie du groupe, est entouré de deux Comités Opérationnels, l'un sur la SSII, l'autre sur DATEM.

» COMPOSITION

Le Comité Opérationnel sur la SSII est composé de cinq membres, à savoir :

- Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE, Président-Directeur Général ;
- Monsieur Grégoire de LA HORIE, Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Denis MARSAULT, Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Frédéric DELRIEU, Directeur de la Division Ile-de-France ;
- Monsieur Bernard de BALMANN, Directeur de la Division Régions.

Le Comité Opérationnel sur DATEM est, quant à lui, composé de sept membres, à savoir :

- Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE, Président-Directeur Général ;
- Monsieur Grégoire de LA HORIE, Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Denis MARSAULT, Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Thierry GIMOND, Direction des Services Informatiques au sein de DATEM ;
- Monsieur Richard FRANÇAIS, Direction des Opérations au sein de DATEM ;
- Monsieur Emmanuel BARATTE, Directeur du Développement ;
- Monsieur Guillaume de MENTHON, Directeur Commercial DATEM.

» FONCTIONNEMENT

Le Comité Opérationnel sur la SSII se réunit chaque semaine à l'effet d'examiner les points suivants :

- Niveau d'activité ;
- Signatures de la semaine écoulée ;
- TACE de chacune des divisions ;

- Entrées/ sorties ;
- Efficacité du dispositif commercial et recrutement.

Le Comité Opérationnel sur DATEM se réunit également chaque semaine à l'effet d'examiner les points suivants :

- Qualité de service clients ;
- Appels d'offre en cours et les prospects commerciaux ;
- Développements informatiques en cours et à prévoir ;
- Affectation des ressources en fonction des besoins et du niveau d'activité.

Le Comité informe régulièrement le Conseil d'Administration de ses travaux. Il informe en particulier chaque semaine le Président du Conseil d'Administration de l'ensemble de ses délibérations.

D) DELEGATIONS DE POUVOIRS DANS L'ENTREPRISE

Les représentants légaux de chaque société ont la faculté de consentir à une ou plusieurs personnes de leur choix des délégations de pouvoirs.

Une délégation de pouvoirs au niveau du Groupe doit être prochainement mise en place.

2. CONTROLE INTERNE

A) Objectifs

Depuis janvier 2002, la direction a mis en place un système de contrôle interne destiné à s'assurer que l'objectif économique de développement rentable répond aux principes suivants :

» Respect des règles légales ou internes

- Respect et application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- Respect et application des orientations et directives données par les organes de direction (Conseil d'Administration, Comités Opérationnels),
- Respect des « bonnes pratiques » de gestion définies dans le cadre du Système de Management de la Qualité.

» Prévention et gestion des risques

- Risque de fraude

Le Groupe est vigilant à déceler et empêcher toute tentative de fraude, notamment dans les domaines comptables et financiers ; en particulier, une séparation et un contrôle mutuel des opérations de comptabilité et de trésorerie ont été mis en place.

- Risque Client (en particulier risque d'impayé ou de défaut du client)

Team Partners Group veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients. Le développement d'affaires avec une clientèle de « Grands Comptes » limite les risques d'insolvabilité.

- Risque de rupture de la liquidité financière

Compte tenu des fluctuations d'activité importantes observées dans le domaine des services informatiques au cours de ces dernières années, un système de suivi hebdomadaire de la trésorerie a été mis en place. Ce système vise également à prévoir l'évolution des soldes de trésorerie disponibles sur l'exercice en cours, puis, à compter du mois d'octobre, sur l'exercice à venir à partir du budget.

- Risques professionnels

Dans le respect des dispositions légales sur les risques professionnels, le Groupe veille à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels particuliers à l'exercice de ses activités.

- Risques liés à la conduite de projets

Le Groupe intervient sur des projets informatiques forfaitaires donnant lieu à une obligation de résultat. Tout manquement à cette obligation pourrait entraîner le versement de dommages-intérêts au client qui considérerait que les produits du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé préjudice. De telles réclamations pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe. Par conséquent, le Groupe s'assure qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Team Partners Group estime que son exposition à ce risque est faible à ce jour dans la mesure où le chiffre d'affaires réalisé au forfait ne représente au titre de l'exercice 2007 que 744K€ soit 0,55% du chiffre d'affaires total.

- Risques environnementaux

Dans le cadre du projet de cession des locaux sis à Criquebeuf-Sur Seine et utilisés par la société Diffusion n°1 une pollution des sols a été découverte. L'audit environnemental engagé en fin d'année 2007 se poursuit afin de déterminer le niveau de profondeur de cette pollution qui résulte d'enfouissements de déchets antérieurs à l'achat du terrain par le groupe. La nature et le niveau de risques occasionnés par la présence de ces déchets dans le sol est en cours d'analyse.

Team Partners n'a pas identifié d'autres risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol.

En conséquence, si aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée, un passif éventuel devrait être constaté pour tenir compte du coût éventuel de remise en état du site.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

» Sincérité, fiabilité des informations comptables, financières et de gestion

Les informations financières transmises aux organes de direction et communiquées à des tiers (notamment du fait de la cotation de Team Partners Group sur Euronext) doivent refléter de manière fiable, exhaustive et exacte la réalité des opérations des sociétés composant le Groupe. Ces informations doivent respecter les principes comptables généralement admis. Le cas échéant, elles sont transmises aux tiers concernés (administrations fiscales, organismes sociaux, publications légales obligatoires etc.) dans les délais légaux.

B) Moyens du contrôle interne

Pour veiller à la bonne application des procédures de contrôle interne, le Groupe s'est doté d'organes et de moyens spécifiques.

» Acteurs

Les Services Centraux du Groupe veillent au respect des règles légales ou internes par l'ensemble des acteurs opérationnels dans chaque agence. Ils définissent les procédures de gestion applicables par les entités opérationnelles et contrôlent leur application.

Les Services Centraux (Direction Financière) établissent les comptes de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe suivant des process identiques pour l'ensemble des filiales et activités.

Ils sont responsables de la fiabilité et de la sincérité des comptes des sociétés du Groupe et de leur conformité à la réglementation notamment en matière fiscale. Ils veillent à s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations comptabilisées.

Les Services Centraux du Groupe sont également responsables de l'ensemble des déclarations administratives, comptables, fiscales et sociales faites pour le compte des différentes sociétés du Groupe.

Ils assurent la relation avec les Commissaires aux Comptes.

La Direction de la Qualité est garante de la bonne application des procédures mises en place dans le cadre des processus certifiés ISO 9001. Elle assure un suivi mensuel des « non-conformités » aux procédures.

Négociation des contrats commerciaux : Aucun contrat commercial ne peut être signé sans la validation formelle du service juridique central. Des contrats types ont été réalisés pour fluidifier ces opérations.

Les contrats à engagement de résultats sont validés, suivant leur importance, par la Direction Générale.

» Référentiel applicable par les sociétés du Groupe

- Lois et règlements applicables en France, en Suisse, au Luxembourg, en Belgique, en Espagne et au Maroc.

- Conventions collectives applicables et accords d'entreprise.

Les salariés du Groupe relèvent de la convention collective CCN 3018 « Bureaux d'études techniques, Cabinets d'Ingénieurs-Conseil, Sociétés de Conseil, à l'exception des salariés de la Société Presse Marketing Communication qui ne dispose pas de convention collective.

Les Services Centraux veillent à l'application des dispositions prévues par les conventions collectives applicables.

- Système de Management de la Qualité (SMQ).

Team Partners Group s'appuie, pour les sociétés historiques (TPG, TP et CGBI), sur un Système de Management de la Qualité basé sur la norme ISO 9001 2000.

Ce système oriente les processus de l'entreprise vers des objectifs, affirmés et mesurés, de satisfaction de ses clients. Il décrit précisément les activités propres à chacun de ses processus et leur contribution à la politique qualité de l'entreprise (satisfaire et fidéliser nos clients, à leur profit et à celui de l'entreprise et de ses collaborateurs). Les processus sont classés en trois familles, (i) les processus « coeur de métier » caractérisant la démarche directe de satisfaction du client par la vente, la production et la livraison d'un produit conforme à ses attentes, (ii) les processus de pilotage caractérisant comment l'entreprise pilote son activité pour que son coeur de métier prenne en compte les attendus du clients et (iii) les processus de support mettant l'ensemble de l'entreprise en support de la fourniture de services satisfaisant le client, par des conventions de services appropriées.

La démarche de pilotage Qualité, associée à ce support, garantit un contrôle interne et externe permanent de celui-ci par des responsabilités affirmées (pilote de processus, responsables qualités, suivi de la conformité et des indicateurs), sous couvert d'une double hiérarchie managériale et fonctionnelle Qualité ainsi que d'une structure d'audit interne et externe (organisme certificateur LRQA).

La démarche de contrôle basée sur un cycle semestriel (revue de processus, audit interne, enquête de satisfaction client, revue de direction) garantit, non seulement la mesure régulière de la performance, mais aussi l'analyse des origines de celles-ci. Le management peut alors construire des plans d'actions d'améliorations correspondants dont la bonne exécution sera pilotée par la structure Qualité.

Cette démarche garantit, au-delà du contrôle permanent de la bonne orientation des processus de l'entreprise, la mise en place d'un processus d'amélioration continue visant non seulement à l'amélioration de la satisfaction du client, mais aussi à celle de l'efficacité et de l'efficience des processus.

Team Partners a obtenu au 1^{er} trimestre 2005 la certification ISO 9001-2000 pour les métiers d'assistance technique, infogérance et projet. Cette certification, qui a été étendue à la société CGBI en 2006, a été renouvelée pour la dernière fois en février 2008.

» Outils et Moyens

▪ Contrôle des organes de Direction des filiales composant le Groupe

Afin d'assurer un contrôle étroit sur la gestion de ses filiales, Team Partners Group contrôle, directement et/ou indirectement, ses filiales françaises en activité à hauteur de :

- 99,99 % pour la société TEAM PARTNERS,
- 99,99 % pour la société TEAM PARTNERS INTERACTIVE,
- 99,98 % pour la société CGBI,
- 100 % pour la Société DATEM GROUPE,
- 100 % pour la société DATEM,
- 100 % pour la société SCI CRIQUEBEUF,
- 100 % pour la société SCI FERCOURT,
- 100 % pour la société DATEM SOLUTIONS,
- 100 % pour la société DEVELOPPEMENT PRESSE INFORMATIQUE,
- 100 % pour la société EDI,
- 100 % pour la société PRESSE INFORMATIQUE,
- 100 % pour la société PRESSE MARKETING COMMUNICATION,
- 100 % pour la société DIFFUSION 1,
- 65,98 % pour la société INTERCONNEXION,
- 100 % pour la société TEAM PARTNERS CRM.

Team Partners Group contrôle, directement et/ou indirectement, ses sous-filiales étrangères en activité à hauteur de :

- 97 % pour la société DATEM SPAIN,
- 100 % pour la société DATEM BENELUX,
- 100 % pour la société TEAM PARTNERS INGENIERIE SUISSE,
- 99% pour CGBI Luxembourg.

▪ Centralisation des organes de contrôle interne

Afin de leur assurer la plus grande indépendance, les différents organes du contrôle interne sont rattachés à la Direction des Services Centraux Groupe, elle-même sous l'autorité directe de la Direction Générale du Groupe.

▪ Limitation des délégations de signature sur les comptes bancaires

Pour pallier tout risque de fraude, le nombre de signataires autorisés à mouvementer les comptes bancaires est limité à quelques personnes.

▪ Séparation des fonctions

La séparation des fonctions d'achat ou engagement de dépenses et/ou investissement des fonctions de comptabilisation et des fonctions de paiement (trésorerie) permet un contrôle efficace et limite les risques de fraude.

▪ Système d'information financier

La Direction Informatique du Groupe est garante du maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et systèmes qui hébergent le système d'information ; la gestion opérationnelle est confiée à une équipe spécialisée. Dans ce cadre ont été mis en place les systèmes de sauvegarde et de restauration nécessaires en cas de pannes ou d'accidents susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'entreprise, pour permettre un redémarrage des systèmes informatiques de gestion sous 4 heures.

- Certification ISO

Cf. Système de Management de la Qualité (SMQ).

L'ensemble des processus et procédures du SMQ est documenté. Le déploiement de l'ensemble du SMQ s'est effectué sur le premier semestre 2004 avec une certification ISO 9001-2000 au 1^{er} trimestre 2005, laquelle a été renouvelée pour la dernière fois en février 2008, comme mentionné ci-dessus.

- Reporting mensuel

Un reporting mensuel, remonté de l'ensemble des centres de profit et consolidé au niveau du Groupe, permet d'informer les Comités Opérationnels de manière très régulière sur l'activité et les résultats.

C) CONTROLE

» Indicateurs de performance et suivi des réclamations/incidents

Le déploiement du Système de Management de la Qualité s'accompagne de la mise en place d'indicateurs de performance pour l'ensemble des processus-clés du fonctionnement de l'entreprise. Ces indicateurs visent principalement à surveiller les non-conformités aux règles et processus certifiés.

Une revue mensuelle des « non-conformités » est effectuée sous l'autorité du Directeur de la Qualité, directement rattaché au Directeur Général.

» Audit interne

Le Président-Directeur Général peut diligenter des audits dans les différents centres de profit pour vérifier la conformité des pratiques aux procédures. Ces audits sont effectués, le cas échéant, par les Services Centraux.

» Audit financier et Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes procèdent à un audit régulier des comptes des sociétés composant le Groupe et des comptes consolidés selon les normes professionnelles applicables en France ; ils apprécient les principes et décisions comptables retenus par la société et procèdent aux vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi. Les Commissaires aux Comptes, dans leur rapport spécial, informent l'Assemblée Générale des conventions réglementées.

Au cours de ces dernières années, les Commissaires aux Comptes du Groupe ont procédé à un examen des procédures et à une évaluation du contrôle en matière de :

- Séparation des fonctions,
- Principes de reconnaissance du revenu,
- Facturation et recouvrement des créances Clients (Clients / Ventes),
- Cycle Achats / Fournisseurs ; étant précisé qu'en 2006 et 2007, les Commissaires aux Comptes ont effectué une revue intermédiaire des procédures de facturation et de comptabilisation des achats (sous-traitance et frais généraux),
- Cycle Personnel,
- Trésorerie.

Les Commissaires aux Comptes pratiquent en parallèle un contrôle direct auprès de tiers (clients / fournisseurs, banques, avocats).

Ces derniers ont réalisé en 2004 un audit des systèmes d'information et des infrastructures et systèmes informatiques du groupe.

» Sécurité informatique

La Direction Générale a commandé, auprès d'une société spécialisée indépendante, un audit de sécurité informatique en décembre 2003 destiné à tester le niveau de sécurité des accès aux applications informatiques du Groupe. Les résultats de cet audit n'ont pas révélé de faille majeure dans le dispositif de sécurité.

Les ajustements recommandés dans les conclusions de l'audit ont été mis en place au 1er semestre 2004. La sécurité des données informatiques fait l'objet d'une vigilance particulière (notamment serveurs de back-up, sauvegarde régulière des données).

» Suivi des risques opérationnels

Une évaluation des risques opérationnels est effectuée à chaque clôture semestrielle par les responsables concernés. Une revue des provisions destinées à couvrir les risques identifiés suivant la probabilité de leur occurrence est effectuée par les Commissaires aux Comptes à chaque clôture des comptes.

CONCLUSION

Le contrôle interne est un élément dynamique qui doit conduire à une amélioration régulière des processus fondamentaux de l'entreprise. L'exigence de la certification ISO 9001, accompagnée d'audits indépendants réguliers de l'organisme certificateur, nous a conduit à mettre en place en 2003 une Direction de la Qualité qui est garante de la conformité des opérations au corpus réglementaire en vigueur et aux principes de gestion posés par les organes de direction. L'ensemble des processus Qualité mis en place depuis 2003 ont conduit à une certification ISO 9001-2000 au 1^{er} trimestre 2005, renouvelée, pour la dernière fois, en février 2008.

Par la mise en place d'indicateurs de performance pour l'ensemble des processus-clés de l'entreprise, le Président du Conseil d'Administration est tenu informé chaque mois de la conformité des opérations au référentiel et des progrès réalisés, étant entendu que, comme tout système de contrôle, il ne peut garantir absolument que les risques soient totalement éliminés.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE

16.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Team Partners Group, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (exercice clos le 31 décembre 2007).

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Team Partners Group et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 21 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Compagnie EECC

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Daniel CHABOUD

Jean-Pierre Cordier

17 SALARIES

17.1 Effectifs TPG + Datem

Répartition par profil	Au 31.12.07		31.12.06 (**)		31.12.05 (*)	
	TOTAL					
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Réalisation (***)	1 439	76,5%	1 131	61,4%	349	34,1%
Conception Etudes (***)	127	6,8%	434	23,6%	479	46,9%
Conseil	62	3,3%	75	4,1%	72	7,0%
Administratifs et commerciaux	253	13,5%	202	11,0%	122	11,9%
Total	1 881	100,00%	1 842	100,00%	1 022	100,00%

Répartition par fonction	Au 31.12.07		31.12.06 (**)		31.12.05 (*)	
	TOTAL					
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Productifs	1 628	86,55%	1 640	89,03%	900	88,06%
Commerciaux	104	5,53%	122	6,62%	49	4,79%
Administratifs	149	7,92%	80	4,34%	73	7,14%
Total	1 881	100,00%	1 842	100,00%	1 022	100,00%

Répartition par entre les CDI, les intervenants Externes et autres contrats :	Au 31.12.07		31.12.06 (**)		31.12.05 (*)	
	TOTAL					
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Contrat a durée Indéterminée	1 840	79,24%	1 795	74,82%	1 007	90,48%
Autres	41	1,77%	47	1,96%	15	1,35%
Intervenants externes	441	18,99%	557	23,22%	91	8,18%
Total	2 322	100,00%	2 399	100,00%	1 113	100,00%

(*) Inclus CGBI

(**) Inclus CGBI et DATEM

(***) en 2007, des employés autrefois répartis dans la catégorie "conseil étude" ont été reclassés dans la partie "réalisation" compte tenu de la réalité des missions obtenues en 2007

L'effectif se compose d'une population multiple : profils juniors, confirmés et experts. Cette diversité, encouragée par la politique de Ressources Humaines de Team Partners Group, est une force qui permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des clients et favorise l'évolution des collaborateurs et le partage d'expérience.

Au 31 décembre 2007, le Groupe employait 441 sous-traitants, travailleurs indépendants ou intérimaires. Le recours à la sous-traitance est principalement motivé par la recherche de profils techniques très pointus dont le Groupe ne dispose pas ou par des nécessités d'adaptation à des surcroûts temporaires d'activité.

EFFECTIF MOYEN GROUPE :

2002	969 personnes
2003	847 personnes
2004	770 personnes
2005*	770 personnes
2006	1038 personnes
2007**	1852 personnes

* inclus CGBI

** inclus DATEM

17.2 Formation

L'évolution des collaborateurs est soutenue par des actions de formation et de promotion interne et ponctuée d'entretiens d'évaluation, d'un suivi régulier en mission. La cartographie des compétences mise à jour régulièrement, est un élément majeur de cette démarche.

En 2007, 8 869 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs du Groupe (TPG + Datem).

17.3 Rotation annuelle

Au 31 décembre 2007, le taux de rotation annuel des salariés est de : 14.04 %

17.4 Intéressement du personnel – Participations et stock options

TEAM PARTNERS GROUP

Un accord de participation a été mis en place en date du 24 juin 1999. Il concerne les sociétés suivantes :

- Team Partners Group
- Team Partners (anciennement dénommée Team Partners Ingénierie)
- Team Partners ISM (absorbée par Team Partners Ingénierie au 1^{er} janvier 2005)
- Team Partners Interactive
- Team Partners Régions (absorbée par Team Partners Ingénierie au 1^{er} janvier 2005)
- Team Partners Méditerranée (absorbée par Team Partners Régions au 1^{er} janvier 2004)

A titre d'information, aucune somme n'a été affectée au personnel au cours des cinq derniers exercices, soit entre 2002 et 2006.

A titre d'information, les sommes affectées au personnel sur les sept derniers exercices sont :

31.12.2001	69 134 euros
31.12.2002	Néant
31.12.2003	Néant
31.12.2004	Néant
31.12.2005	Néant
31.12.2006	Néant
31.12.2007	Néant

DATEM

- Participation 2005 versée en 2006 : 80 066 euros
- Participation 2006 versée en 2007 : 144 266 euros
- Participation 2007 versée en 2008 : non communiquée à ce jour (en attente des Conseils d'Administration).

Participation et stock options des membres de la direction

Suite au Conseil d'Administration du 26 avril 2006, Monsieur Guyodo s'est vu attribuer 2 042 659 actions gratuites. Ces actions ne seront émises que dans deux ans. Le Conseil d'Administration du 21 juin 2007 a ramené, suite à l'opération de regroupement d'actions, de 2 042 659 à 204 265 le nombre d'actions gratuites attribuées à Monsieur Gérard GUYODO, de 5 € de valeur nominale chacune.

Aucun mandataire social ne détient d'actions à la date du présent Document de Référence. Seul, Monsieur Gérard GUYODO, administrateur de la société Team Partners Group et ancien Président-Directeur Général de la société, détient à la date du présent Document de Référence :

- Monsieur et Madame GUYODO: 91 519 actions à titre personnel ;

(Europ Infos ayant apporté son capital à la société Team Partners Group Holding, suite à la signature d'un traité d'apport ayant été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2007 : Europ Infos a donc apporté 7.588.644 actions qu'elle détenait dans le capital de la société Team Partners Group)

17.5 Actionnariat des salariés au capital de la Société et plans d'option

17.5.1 Actionnariat des salariés au capital de la société

En vertu de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce et de l'article 165 du décret du 23 mars 1967, une Assemblée Générale Extraordinaire tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés doit être convoquée au cours de la troisième année civile suivant la précédente Assemblée Générale ayant statué sur un projet de résolutions en ce sens dès lors que le rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle indique que les salariés détiennent, à l'issue de l'exercice écoulé, moins de 3 % du capital social de la Société.

Les salariés de la Société Team Partners Group, et ceux des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, ne détiennent aucune action de la Société au regard des conditions définies par l'article L 225-102 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale du 16 juin 2008 étant appelée à statuer, à titre Extraordinaire, sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés, il conviendra de convoquer une nouvelle Assemblée en ce sens le 31 décembre 2011 au plus tard.

17.5.2 Plans d'option

A ce jour, il n'existe aucun plan d'option.

17.5.3 Attribution d'actions gratuites

Les salariés ont bénéficié en 2006 et 2007 de plans d'attribution d'actions gratuites (Cf. 21.1.6)

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration

Il n'y a pas d'actionnaire significatif qui ne soit pas représenté au Conseil d'Administration.
Au 31 décembre 2007, 71 727 actions étaient détenues par les membres du Conseil d'Administration.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Le droit de vote attaché aux actions est en principe proportionnel à la quantité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. Cependant, les statuts d'une société peuvent y déroger. Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Le 21 juin 2007, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de mettre en œuvre la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 21 juin 2007 de regrouper les actions composant le capital de la Société à raison d'une (1) action nouvelle de cinq (5) euros de valeur nominale contre dix (10) actions anciennes de 0,50 euro de valeur nominale.

Suite à ce regroupement, le nombre de droits de vote attaché aux actions regroupées s'élève à dix (10), le nombre de droit vote attaché aux actions non regroupées s'élève à un (1).

Il n'existe pas de droits de vote double.

18.3 Contrôle de la Société

La répartition du capital, au 31 décembre 2007 est la suivante :

	Nombre d'actions regroupées - 5€ de nominal -	Nombre d'actions non regroupées - 0,50€ de nominal -	% du capital
Administrateurs ⁽¹⁾	71.727	-	1%
TPG Holding ⁽²⁾	4.719.168	-	65,97%
Mme GUYODO	19.796		0,28%
Public	2.335.905	71.200	32,75%
Total	7.146.596	71.200	100%

¹ Dont 71.722 actions détenues par Monsieur Gérard GUYODO

² Team Partners Group Holding (« TPG Holding ») dispose d'un capital s'élevant à 46.482.350 euros, divisé en 46.482.350 actions nominatives, d'une seule catégorie, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

L'actionnaire principal de la Société est :

- TPG Holding qui détient 65,97 % des actions et droits de vote de la Société.

L'actionnariat de TPG Holding se décompose comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
WCP#1	35.472.546	76,3%
EUROP INFOS	8.867.371	19,1%
IFE II capital	884.564	1,9%
FICAPI SAS	884.564	1,9%
Financière TPG	373.305	0,8%
Total	46.482.350	100%

A la connaissance de la Société, à l'exception de Team Partners Group Holding, aucun actionnaire ne détient, au 31 décembre 2007, seul, plus de 5 % du capital de Team Partners Group.

Afin d'éviter un contrôle abusif de la part des actionnaires majoritaires de la société Team Partners Group, à savoir de la part de Monsieur Guyodo et de TPG Holding qui ont déclaré une action de concert auprès de l'AMF, il a été mis en place le 9 mars 2006 un Comité de rémunérations, dont le mode de fonctionnement est détaillé au chapitre 16.5.3.1.

Ce Comité s'est réuni à six reprises depuis sa création (le 22 mars 2006, le 04 octobre 2006, le 20 avril 2007, le 19 juin 2007, le 16 juillet 2007 et le 3 octobre 2007). Il joue un rôle très important dans le fonctionnement des Conseils d'Administration, puisque la politique de rémunération des dirigeants est une composante majeure de la bonne gestion de la Société. En effet, elle doit éviter certains excès rencontrés consistant à privilégier exagérément le court terme et aboutissant à dissocier l'intérêt personnel des dirigeants et administrateurs (en particulier ceux ayant déclarés une action de concert) de celui de l'entreprise. Le Comité de rémunérations joue alors un rôle déterminant dans la détermination de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux, puisqu'il est en charge :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux de la société et aux cadres dirigeants du Groupe,
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'options ou de souscription d'achats d'actions de la société,
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société.

Afin de compléter ce dispositif, le Conseil d'Administration du Groupe, dans sa séance du 10 janvier 2007, a décidé de mettre en place, sur les mêmes bases que le Comité de rémunérations un Comité d'Audit.

Ce Comité d'Audit est composé de deux membres : M. KLOCANAS, et M. GAGNAIRE (Cf. 16.5.3.2)

Depuis le 29 mars 2007, Monsieur Gérard GUYODO, Madame Régine GUYODO, la Société Team Partners Group Holding, la Société Europ infos S.a.r.l, société détenue à 100% par des membres de la famille GUYODO, et le Fonds commun de Placement à Risques WCP #1, actionnaire majoritaire de la société Team Partners Group Holding, ont conclu un pacte d'actionnaires, lequel a été envoyé à l'Autorité des Marchés Financiers le 4 avril 2007, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Ce pacte a pour objet de définir, à l'issue de la réalisation de l'Offre Publique d'Achat initiée sur la Société par la Société Team Partners Group Holding, les modalités du partenariat entre les Parties ainsi que les conditions d'exercice de ses pouvoirs par Monsieur Gérard GUYODO au sein de la Société Team Partners Group.

WCP ne détient directement aucune action de la société Team Partners Group. Mr et Mme GUYODO détiennent directement 91.519 actions.

WCP, au travers de la société Team Partners Group Holding et la famille GUYODO, au travers de la société Europ Infos, détiennent indirectement des actions de la société Team Partners Group.

Team Partners Group Holding dispose d'un capital s'élevant à 46.482.350 euros, divisé en 46.482.350 actions nominatives, d'une seule catégorie, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune. L'actionnariat de TPG Holding se décompose comme suit :

▪ WCP#1.....	35.472.546 actions
▪ Financière TPG.....	373.305 actions
▪ IFE II capital	884.564 actions
▪ FICAPI SAS.....	884.564 actions
▪ EUROP INFOS.....	8.867.371 actions
Total.....	46.482.350 actions

Ce pacte, conclu pour une durée de 10 ans commençant à courir à compter de la date de sa signature, deviendra caduc par anticipation (i) à la date à laquelle les parties à ce pacte ne détiendront plus aucun titre de la société Team Partners Group ou (ii) le jour où une décision judiciaire acceptera, en cas d'ouverture d'une procédure collective, un plan de cession de la totalité des actifs de la société Team Partners Group.

18.4 Autocontrôle et programmes de rachat d'actions

A ce jour, Team Partners ne détient plus aucune de ses actions.

Aucun programme de rachat n'est en cours à la date du présent Document de Référence.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Par courrier du 5 avril 2007, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire, d'un pacte conclu le 29 mars 2007, entre la société Team Partners Group Holding (1), la société Europ Infos Sarl (2), M. Gérard Guyodo et M^{me} Régine Guyodo concernant la société TEAM PARTNERS GROUP.

M. Gérard Guyodo, M^{me} Régine Guyodo et les sociétés Team Partners Group Holding et Europ Infos Sarl ont déclaré agir de concert vis-à-vis de la société TEAM PARTNERS GROUP.

Au 29 mars 2007, les parties au pacte détiennent de concert 34 248 735 actions TEAM PARTNERS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 56,49% du capital et des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Europ Infos Sarl (2)	7 588 644	12,52	7 588 644	12,52
M. Gérard Guyodo	717 222	1,18	717 222	1,18
Sous-total M. Gérard Guyodo	8 305 866	24,25	8 305 866	24,25
M ^{me} Régine Guyodo	197 968	0,33	197 968	0,33
Team Partners Group Holding (1)	25 744 901	42,46	25 744 901	42,46
Total de concert	34 248 735	56,49	34 248 735	56,49

Le pacte conclu entre les personnes susmentionnées prévoit principalement des dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des organes d'administration de la société TEAM PARTNERS

GROUP et les modalités de transfert des titres TEAM PARTNERS GROUP détenus par M. Gérard Guyodo et M^{me} Régine Guyodo.

Composition et fonctionnement des organes d'administration :

Les parties ont stipulé que le conseil d'administration de la société TEAM PARTNERS GROUP devra être composé d'au moins sept membres nommés par l'assemblée générale à la majorité simple et désignés, dont quatre membres choisis parmi ceux proposés par Team Partners Group Holding, deux membres parmi ceux proposés par Europ Infos Sarl et un membre indépendant, nommé d'un commun accord entre Team Partners Group Holding et Europ Infos Sarl.

Team Partners Group Holding et Europ Infos Sarl seront seules compétentes pour demander le remplacement des représentants qu'elles auront proposé.

Présidence du conseil d'administration :

M. Gérard Guyodo sera, pour une durée équivalente à celle de ses fonctions d'administrateur, le président du conseil d'administration de la société TEAM PARTNERS GROUP, sauf hypothèse de cessation de toutes fonctions de M. Gérard Guyodo au sein de cette société.

M. Gérard Guyodo exercera également la direction générale de la société TEAM PARTNERS GROUP, sauf s'il souhaite confier cette direction générale à une autre personne.

Limitations des pouvoirs du président :

Les décisions importantes, relatives à la société TEAM PARTNERS GROUP et ses filiales et qui n'auraient pas déjà été approuvées dans le budget annuel au niveau du groupe, devront être préalablement approuvées par le conseil d'administration de la société TEAM PARTNERS GROUP, statuant à la majorité des membres présents ou représentés. Ces décisions importantes sont :

- tout investissement d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- toute acquisition et/ou cession de participation ;
- tout endettement complémentaire non prévu au budget ;
- l'octroi de toute sûreté ;
- recrutement, nomination et licenciement des personnes rapportant directement au président de TEAM PARTNERS GROUP (en ce compris la nomination ou la révocation des mandataires sociaux des filiales) ;
- toute modification, adjonction, extension ou suppression d'activité par rapport à celles exercées à ce jour par la société TEAM PARTNERS GROUP et/ou ses filiales.

Transferts des titres de la société TEAM PARTNERS GROUP détenus par M. Gérard Guyodo et/ou Mme Régine Guyodo :

Le pacte prévoit qu'en cas de projet de transfert de tout ou partie des titres de la société TEAM PARTNERS GROUP détenus par M. Gérard Guyodo et M^{me} Régine Guyodo, le ou les cédant devra au préalable et au moins quinze jours avant la date prévue du transfert, notifier par écrit à WCP#1, fonds commun de placement à risques, actionnaire majoritaire de la société Team Partners Group Holding, le projet de transfert.

Obligation de sortie conjointe :

Dans l'hypothèse où pendant la durée du présent pacte, un tiers ferait une offre d'acquisition, M. Gérard Guyodo et M^{me} Régine Guyodo seront tenus de transférer audit tiers l'intégralité de leurs titres TEAM PARTNERS GROUP, à première demande de la société Team Partners Group Holding ou du tiers.

Durée du pacte :

La durée du pacte est de 10 ans à compter de la date de sa signature. Il deviendra cependant caduc par anticipation :

- à la date à laquelle les parties à ce pacte ne détiendront plus aucun titre de la société TEAM PARTNERS GROUP ; ou
- le jour où une décision judiciaire acceptera, en cas d'ouverture d'une procédure collective, un plan de cession de la totalité des actifs de la société TEAM PARTNERS GROUP.

(1) Contrôlée par le fonds commun de placement à risques WCP#1, représenté par sa société de gestion, Weinberg Capital Partners SAS.

(2) Contrôlée par M. Gérard Guyodo.

(3) Sur la base d'un capital composé de 60 068 075 actions représentant autant de droits de vote.

19 OPERATION AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions avec les apparentés

Cf. article 7 du rapport de gestion situé en chapitre 9.

19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application des articles L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Acquisition d'une action de la société DATEM BENELUX

Actionnaire et administrateur concernés : société Team Partners Group et Monsieur Gérard GUYODO

Votre société a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 février 2007 à acquérir auprès de la Société DATEM, 1 action de la Société DATEM BENELUX à la valeur nominale, soit 140 €.

Contrat administratif et commercial

Actionnaire et administrateur concernés : société Team Partners Group et Monsieur Gérard GUYODO

Votre société a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 février 2007 à renouveler le contrat de partenariat administratif et commercial conclu le 29 décembre 2005 ainsi que son avenant portant sur les modalités de refacturation des coûts de fonctionnement par votre société aux sociétés Team Partners et CGBI.

Ce contrat a pour objet de permettre à chacune des sociétés, parties audit contrat, de diminuer leurs charges de fonctionnement et d'optimiser leur approche commerciale.

Les coûts refacturés par les sociétés Team Partners et CGBI à votre société, au titre de l'exercice 2007, se sont élevés respectivement à 2.915.413 € et 1.284.981 €.

Les charges refacturées par votre société à Team Partners et CGBI se sont élevées respectivement à 8.008.027 € et 1.168.890 €.

Convention de refacturation avec la société Datem Groupe

Actionnaire et administrateur concernés : société Team Partners Group et Monsieur Gérard GUYODO

Le Conseil d'administration du 28 février 2007 a autorisé la mise en place d'une convention de refacturation des frais de management fees entre la société Team Partners Group et la société Datem Groupe, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2007.

Au titre de cette convention, la société Team Partners Group refacture à la société Datem Groupe ses frais de management fees à hauteur de 2 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société Datem Groupe. Les charges refacturées par votre société à Datem Groupe se sont élevées à 1.386.589 €.

Convention de refacturation avec la société Team Partners Group Holding

Actionnaire et administrateur concernés : société Team Partners Group Holding et Monsieur Gérard GUYODO

Le Conseil d'administration du 28 février 2007 a autorisé la mise en place d'une convention de refacturation entre les sociétés Team Partners Group Holding, Team Partners Group et Datem Groupe à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2007.

Au titre de cette convention, la société Team Partners Group Holding refacture ses frais de management fees à hauteur de 50 % à la société Team Partners Group et à hauteur de 50 % à la société Datem Groupe.

Les coûts refacturés par la société Team Partners Group Holding à votre société, au titre de l'exercice 2007, se sont élevés à 1.811.182 €.

Contrat d'assistance en management

Actionnaire et administrateur concernés : société Team Partners Group et Monsieur Patrick PUY

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2007 a autorisé la mise en place d'un contrat d'assistance en management entre votre société et la société Alvarez & Marsal France SCS, au titre duquel cette dernière a détaché :

- Monsieur Patrick PUY en qualité de Président du Conseil d'administration de la société Team Partners Group,
- Monsieur Grégoire de LA HORIE, en qualité de Directeur Général de la société Team Partners Group.

Ce contrat, qui a été conclu pour une durée de 6 mois, commençant à courir le 22 octobre 2007, fait suite à un contrat d'assistance et de conseil en management conclu le 5 octobre 2007, à effet au 10 octobre 2007, entre votre société et la société Alvarez & Marsal France au titre duquel Monsieur Grégoire de LA HORIE est intervenu en qualité de conseiller auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration de votre Société. Les honoraires facturés au titre de ce contrat au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 404.743 € hors taxe.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avances de trésorerie

Avec la société Team Partners Maroc

La société Team Partners Group a consenti à la société Team Partners Maroc des avances de trésorerie non rémunérées.

Le montant brut de ces avances au 31 décembre 2007 s'élève à 21.663 €.

Avec la société Team Software Engineering

La société Team Partners Group a consenti à la société Team Software Engineering des avances de trésorerie non rémunérées.

Le montant brut de ces avances au 31 décembre 2007 s'élève à 189.588 €.

Cautions données

Autorisation de cautionnement solidaire de la société Team Partners Group en faveur de la Sempat Blaisoise, à concurrence de 152.449 €, pour toute somme due en raison d'un bail, contracté par la société Team Partners ISM.

Convention portant sur les activités « e-crm »

Votre Conseil d'administration du 8 mars 2006 a autorisé la Société Team Partners Group à conclure avec la société Team Partners une convention visant à remonter les activités e-crm de la Société Team Partners vers la Société Team Partners Group, aux fins d'obtention de la qualification ANVAR.

Convention de sous-location

La convention de sous-location pour une partie des locaux sis 25-27 rue de Tolbiac à Paris, au profit de la société CGBI, a poursuivi ses effets du 1^{er} janvier 2007 au 31 juillet 2007, date de résiliation du bail.

Le montant des loyers hors taxes, charges incluses, pris en produits au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2007 s'élève à 41.592 €.

Conventions et engagements relevant de l'article L. 225-42 du Code de commerce

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Mise à disposition des locaux

Actionnaire et administrateur concernés : société Team Partners Group et Monsieur Gérard Guyodo

Par acte sous seing privé en date du 9 août 2007, votre société a autorisé les sociétés Team Partners, Team Partners Interactive, CGBI et Team Partners CRM à installer leur siège social dans les locaux sis 116-118 rue Jules GUESDE à LEVALLOIS-PERRET (92 300), à compter du 1^{er} août 2007 pour la durée du bail restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Ces conventions de mise à disposition, conclues à titre gratuit n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'administration. Le Président a considéré, lors de cette mise à disposition, qu'il s'agissait d'une convention libre.

Avenants au contrat d'assistance en management

Actionnaire et administrateur concernés : société Team Partners Group et Monsieur Patrick PUY

Par avenant n°1, en date du 20 novembre 2007, votre société et la société Alvarez & Marsal France SCS ont étendu le champ d'application du contrat d'assistance en management susmentionné en détachant au sein de la société Team Partners Group pour une durée indéterminée commençant à courir à compter du 19 novembre 2007 :

- Monsieur Thierry MORACCHINI en qualité de comptable, à temps partiel
- Mademoiselle Siham SLAOUI en qualité de trésorier, à temps plein.

Par avenant n°2, en date du 18 décembre 2007, votre société et la société Alvarez & Marsal France SCS ont acté le passage à temps plein de Monsieur Thierry MORACCHINI, et ce à compter du 24 décembre 2007.

Les honoraires facturés au titre de ces avenants au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 80.000 € hors taxe.

Par omission, ces avenants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'administration.

Paris, le 21 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Compagnie EECC

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Daniel Chaboud

Jean-Pierre Cordier

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2007

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

En milliers d'euros	Note	31.12.07	31.12.06 (*)	31.12.05
Chiffre d'affaires		133 665	75 286	48 316
Charges de personnel	1	- 92 856	-56 856	-39 663
Autres produits et charges	2	-42 529	-17 181	-13 143
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-1 720	1 249	-4 490
Autres produits et charges opérationnels	3	-2 341	- 756	-1 330
Pertes de valeur	4	-15 200		
RESULTAT OPERATIONNEL		-19 261	493	-5 820
Coût de l'endettement financier net	5	-2 382	-821	-555
Autres charges financières	5	-233	-638	-357
Impôts sur le résultat	6	137	3	134
RESULTAT NET		- 21 739	- 963	-6 597
Part du Groupe		-21 722	- 963	-6 619
Intérêts minoritaires		-17		22
Résultat par action (en Euros)	7	-3,04	-0,02	-0,38
Résultat dilué par action (en Euros)	7	-3,01	-0,02	-0,29

(*) Les chiffres de l'exercice 2006 intègrent ceux du groupe Datem à compter du 1^{er} décembre 2006.

BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Ecarts d'acquisition	8	65 252	80 452	43 963
Immobilisations incorporelles	9	3 621	4 992	102
Immobilisations corporelles	10	13 692	14 490	647
Immobilisations financières	11	4 752	3 188	2 329
ACTIFS NON COURANTS		87 317	103 122	47 042
Stocks		270	255	114
Clients et comptes rattachés	13	43 422	41 596	20 921
Autres actifs courants	14	14 787	13 230	4 202
Trésorerie et équivalents	15	25 386	18 513	3 890
ACTIFS COURANTS		83 865	73 594	29 127
TOTAL ACTIF		171 182	176 717	76 169
PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Capital social	16	35 769	30 314	10 617
Primes		27 211	20 666	10 769
Réserves consolidées		- 13 945	- 12 410	- 1 693
Obligations remboursables en actions	17	0	12 000	
Résultat consolidé		- 21 722	- 963	-6 619
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		27 313	49 608	13 074
Intérêts minoritaires		-17		19
TOTAL CAPITAUX PROPRES		27 296	49 608	13 093
Provisions	18	3 276	2 356	2 493
Passifs financiers	19	16 093	12 147	1 810
Autres passifs	20	4 143	8 126	10 913
PASSIFS NON COURANTS		23 512	22 629	15 216
Provisions	21	2 981	1 426	1 191
Passifs financiers	22	46 866	41 910	17 350
Autres passifs	23	70 527	61 145	29 319
PASSIFS COURANTS		120 374	104 481	47 860
TOTAL PASSIF		171 182	176 717	76 169

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat Net part du groupe	Total
Capitaux propres 31.12.05 publiés	10 617	10 769	- 2 042	- 6 439	12 905
Correction d'erreur (1) (2) (6)			349	-180	169
Capitaux propres 31.12.05 retraités	10 617	10 769	- 1 693	- 6 619	13 074
Rémunération des apports CGBI – OPE/OPR (3)	9 293		- 6 827		2 466
Augmentation de capital par voie d'échange de titres (3)	442	531			973
Augmentation de capital en numéraire hors BSA (4)	5 455	6 545			12 000
Exercice des BSA	4 508	4 508			9 016
Programme d'attribution d'actions gratuites (5)		- 1 687	2 720		1 033
Obligations Remboursables en Actions (4)			12 000		12 000
Affectation du résultat 2005 retraité			- 6 619	6 619	0
Résultat 2006 publié				- 600	- 600
Change			9		9
Capitaux propres 31.12.06	30 314	20 666	- 410	- 600	49 971
Correction d'erreur (6)				- 363	- 363
Capitaux propres 31.12.06 retraités	30 314	20 666	- 410	- 963	49 608
Augmentation de capital (7)	5 455	6 545	- 12 000		0
Affectation résultat 2006 retraité			- 963	963	0
Programme d'attribution actions gratuites			- 556		- 556
Résultat 2007 publié				- 21 722	- 21 722
Change			-16		-16
Capitaux propres 31.12.07	35 769	27 211	- 13 945	- 20 626	27 313

(1) Impact net d'impôt (522-174 = 348K€) de la correction d'erreur relative à l'utilisation au cours des exercices précédents d'un taux de turnover erroné lors de la détermination de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

(2) Impact de l'omission à l'ouverture 2004 de l'effet d'impôt consécutif à l'actualisation de la dette CODECHEF (-122K€).

(3) - Augmentation de capital par création de 18 585 351 actions nouvelles émises à 0,5€ en rémunération de l'acquisition des titres CGBI (février 2006)

- Augmentation de capital par création de 884 377 actions nouvelles émises à 1,10 € en rémunération des apports en nature de 280 612 actions DATEM GROUPE au bénéfice de TEAM PARTNERS GROUP (novembre 2006).

(4) Dont augmentation de capital d'un montant nominal de 10 909 090 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,5€ (et prime d'émission de 0,6€) et de 10 909 090 ORA émises au prix de 1,10€.

(5) Attribution d'actions gratuites au président ainsi qu'aux salariés.

(6) Les corrections d'erreurs proviennent :

- de l'affinement de la méthode d'actualisation de la dette moratorisée pour 476 K€ (714 K€ moins impôts différés pour 238 K€) qui impacte l'exercice 2006 à hauteur de 173 K€ (260 K€ moins impôts différés pour 87 K€) et l'exercice 2005 à hauteur de 180 K€ (270 K€ moins impôts différés pour 90 K€)

- de dépenses non enregistrées à hauteur de 190 K€ en 2006.

Ces corrections d'erreurs impactent au bilan les postes passifs financiers non courants, impôts différés passifs et dettes fournisseurs au titre des exercices 2005 et 2006.

(7) Augmentation de capital par émission de 10 909 090 actions suite au remboursement de 10 909 090 ORA

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros	Note	31.12.07	31.12.06	31.12.05
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-21 740	-963	-6 597
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie				
Amortissements et provisions		5 782	-1 438	2 961
Abandon créances				-1 113
Actions gratuites	1	-556	1 033	
Perte de valeur	4	15 200		
Impôt différé	6	-137	-3	-103
Coût de l'endettement financier net	5	2 381	443	549
Plus et moins values de cession		-12	696	43
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		919	-232	-4 260
Variation du besoin en fonds de roulement		4 867	867	-4 210
FLUX LIES A L'EXPLOITATION		5 786	635	-8 470
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations		- 530	-175	
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		34	8	3
Variation d'immobilisations financières		- 1 564	- 859	-299
Incidence des variations de périmètre (iii)			-42 259	205
FLUX LIES AUX INVESTISSEMENTS		- 2 060	- 43 285	-91
Variation des comptes courants associés				-124
Augmentation de capital en numéraire (i)		1 231	19 785	5 043
Souscription d'emprunts (ii)	19	4 000	22 000	
Emission d'emprunts obligataires	17		12 000	3 850
Remboursement d'emprunts (ii)		-11 689	- 6 574	-1 022
Remboursement leasing (part en capital)		-1 208	-101	
Remboursement dette moratorisée		-2 734	-2 901	-770
Financement factor	13	7 173	3 604	1 714
Coût de l'endettement financier net	5	-2 381	-443	-549
FLUX LIES A DES OPERATIONS FINANCIERES		-5 608	47 370	8 142
VARIATION DE TRESORERIE		-1 883	4 720	-419
Trésorerie d'ouverture	15	8 287	3 567	3 986
Trésorerie de clôture	15	6 403	8 287	3 567

(i) y compris Bons de Souscription d'Actions (hors 1,2 M€ versés le 2.01.07)

(ii) y compris lignes de crédit souscrites sur 2006 dans le cadre du regroupement avec DATEM GROUPE et remboursée à hauteur 11 millions d'euros en avril 2007

(iii) en 2006 : impact de l'acquisition du groupe DATEM (prix d'acquisition du groupe DATEM – trésorerie nette acquise + cash versé pour le remboursement des emprunts et des comptes courants d'actionnaires de DATEM GROUPE) et du dénouement de l'OPE/OPR sur CGBI.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ACTIVITE DU GROUPE

TEAM PARTNERS GROUP est la société mère d'un groupe de sociétés, dont l'activité est le Service Informatique. Son siège social est situé au 116/118 Rue Jules Guesde à Levallois-Perret.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2007 sont présentés en euros. L'exercice, d'une durée de 12 mois, recouvre la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Le bilan consolidé du groupe TEAM PARTNERS, présente un total de 171 182 K€.

Le compte de résultat consolidé de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de -21 739 K€ dont la part du groupe s'élève à - 21 722 K€.

Les comptes consolidés présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 avril 2008 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. Il n'est pas envisagé la distribution de dividende.

FAITS MARQUANTS

- **Acquisition du groupe DATEM fin 2006**

Le 27 novembre 2006, Team Partners Group a acquis 100% du capital social et des droits de vote de la Société Datem Groupe (anciennement FIN. FABRICE LARUE), avec pour objectif la création du leader français du e – CRM.

L'opération de regroupement est détaillée à la section « évolution du périmètre de consolidation ».

Le financement de cette acquisition est intervenu en partie par une augmentation de capital réservée (4) et en partie par un prêt bancaire souscrit le 27 novembre 2006 auprès de NATIXIS pour un montant de 21 millions d'euros, dont 11 millions ont été remboursés le 3 avril 2007.

- **Opérations sur le capital**

Exercice de BSA

Dans sa séance du 9 septembre 2005, le Conseil d'Administration, usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2005, a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles d'un montant maximum

(4) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2006 a décidé l'augmentation, immédiate et à terme, du capital social de la Société pour un montant nominal global de 10.909.090 euros, par l'émission de 10.909.090 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50€ chacune, en faveur de la Société Team Partners Group Holding, détenue majoritairement par le fond commun de placement WCP#1, Monsieur et Madame GUYODO et la Société Europ Infos, et (ii) de 10.909.090 Obligations Remboursables en Actions (ORA), au prix de 1,10€, réservée à la Société Team Partners Group Holding.

de 9.100.259 €, par émission de 9.100.259 actions nouvelles, auxquelles sont attachés 9.100.259 BSA ; 1 (un) BSA donnant le droit de souscrire à une action Team Partners Group au prix de 1€.

Dans sa séance du 10 janvier 2007, le Conseil d'Administration a constaté que sur les 9.100.259 BSA émis, 9.015.320 BSA ont été exercés, ayant donné lieu ainsi à une augmentation de capital de 4.508 K€.

Remboursement d'Obligations Remboursables en actions (ORA)

Dans sa séance du 23 avril 2007, le Conseil d'Administration a augmenté le capital social d'une somme de 5.454.545€, par émission de 10.909.090 actions nouvelles de 0,50€ de valeur nominale chacune, suite au remboursement des 10.909.090 O.R.A. détenues par la Société Team Partners Group Holding.

Regroupement des actions de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2007 a décidé de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société Team Partners Group, à raison d'une (1) action nouvelle de 5 € de valeur nominale contre dix (10) actions anciennes de 0,50€ de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2007 a décidé de mettre immédiatement en œuvre l'opération de regroupement et sub-délégué au Directeur Général l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée du même jour.

▪ **Changement de l'actionariat et des dirigeants**

Changement de l'actionariat

- Suite aux différentes opérations intervenues sur l'exercice 2006 et 2007 essentiellement liées à l'acquisition du groupe DATEM, l'actionariat compte de nouveaux investisseurs, via la nouvelle entité TPG HOLDING qui détient environ 66% du capital de Team Partners Group au 31 décembre 2007.

Changement de direction

- Le 22 octobre 2007, le Conseil d'Administration de la société Team Partners Group a décidé de révoquer Monsieur Gérard GUYODO de ses fonctions de Président Directeur Général.
- Ce même Conseil a décidé de nommer, à titre intérimaire, Monsieur Patrick PUY en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Gérard GUYODO.
- Le 14 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE en qualité de Président Directeur Général de Team Partners Group en remplacement de Monsieur Patrick PUY. Monsieur Grégoire de LA HORIE poursuit ses fonctions en qualité de Directeur Général Délégué.

Opérations de haut de bilan

Offre Publique d'Achat

En décembre 2006, la société Weinberg Capital Partners a décidé, au travers de la Société Team Partners Group Holding, d'initier une Offre Publique d'Achat amicale sur les titres de la société Team Partners Group, au prix de 1,25 € par action, en vue d'acquiescer le contrôle de la Société. Ladite Offre a été ouverte le 22 décembre 2006 pour être clôturée le 30 janvier 2007 : 13.887.666 actions Team Partners Group ont été présentées à l'Offre.

Le 14 février 2007, l'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître que l'Offre Publique d'Achat visant les titres Team Partners Group serait réouverte du 14 février 2007 au 27 février 2007.

Le 13 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître les résultats de la réouverture de l'Offre Publique d'Achat : 1.822.291 actions de la Société Team Partners Group ont été présentées à l'offre centralisée.

En conséquence, à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Team Partners Group Holding, de concert avec Europ Infos, M et Mme GUYODO, détenait 36.071.026 actions Team Partners Group, soit 59,50% des actions et droits de vote de la Société.

Opérations d'acquisition

Acquisition du fonds de commerce des Sociétés IGM et ORTIM

Par jugement en date du 13 juillet 2007, le Tribunal de Commerce d'Amiens a ordonné la cession du fonds de commerce de :

- la Société ORTIM SERVICES, ayant pour activité le traitement et la saisie de données, au profit de la Société Presse Informatique moyennant la somme de 52.130€, et de ;
- la Société INFORMATIQUE GESTION MONETIQUE – IGM, ayant une activité de post marquage et de call center, au profit de la Société Team Partners CRM, moyennant la somme de 106.030€.

■ Difficultés de trésorerie rencontrées et actions correctrices mises en œuvre

Au cours de l'exercice 2007, le groupe Team Partners a dû faire face aux règlements des difficultés intervenues antérieurement dans les filiales Team Partners (existence d'un Codechef qui vise à étaler des dettes fiscales et sociales contractées en 2003 et dont l'échéance est en 2008) et CGBI (la filiale bénéficie d'un plan de continuation depuis 2003 et jusqu'en 2013).

A la suite du rapprochement avec le groupe Datem acquis début décembre 2006, le groupe Team Partners a dû également faire face, au cours de l'exercice 2007, à de nouvelles difficultés de trésorerie qui l'ont conduit à interrompre le versement d'échéances auprès de certains organismes sociaux au titre des sommes dues au 2^{ème} et au 3^{ème} trimestre 2007. Cette situation a plongé le groupe dans une crise de trésorerie qui a perturbé son fonctionnement normal.

Pour corriger cette situation, l'équipe de direction intérimaire constituée de Messieurs PUY et de LA HORIE, mise en place fin octobre 2007 en remplacement de Monsieur GUYODO, a pris des dispositions s'orientant autour :

- de la mise en place d'un organigramme opérationnel simplifiant les structures et renforçant l'orientation commerciale des équipes ;
- d'une réorganisation de plusieurs plateformes de production avec :
 - la fermeture du site d'Interconnexion à Toulouse et son transfert vers le site principal de Presse Informatique à Caucigny (60) ;
 - la réduction systématique du nombre d'intérimaires ;
 - un plan social portant sur 50 personnes ;
 - des investissements dans l'amélioration des processus de production.
- d'une refonte de l'informatique interne de Datem,
- de la préparation d'un dossier auprès de la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers) dont la supervision serait assurée par le CIRI (Comité Interministérielle de Restructuration Industrielle) qui vise à globaliser la problématique de trésorerie au niveau du groupe.

L'ensemble de ces mesures (reprises dans un communiqué en date du 17 décembre 2007) dont le coût est estimé à 7 M€, étalé sur 2007 et 2008, représente une réduction d'effectifs de 150 personnes et doit permettre au Groupe de retrouver une rentabilité conforme aux normes de la profession dès le deuxième semestre 2008.

Ces mesures ainsi que les besoins de trésorerie auxquels pourrait être confrontée la société TEAM PARTNERS GROUP seront financés en 2008, au moyen d'une avance en compte courant maximum de 10 M d'euros effectuée par l'actionnaire de référence du groupe, WCP#1, via sa société TEAM PARTNERS GROUP HOLDING. Ces avances en compte courant sont destinées à être incorporées au capital de TEAM PARTNERS GROUP avant la fin du premier semestre 2008.

Par conséquent, compte tenu :

- des effets des mesures de restructuration attendues dès le second semestre 2008,
- de l'accord du pool bancaire de différer l'échéance d'exercice de la clause d'exigibilité et d'engager des modifications contractuelles,
- des négociations en cours auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers pour obtenir l'étalement de certaines dettes fiscales et sociales non réglées au cours du deuxième semestre 2007 et du premier trimestre 2008 et,
- de l'obtention d'une avance en compte courant de l'actionnaire majoritaire, les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration dans une perspective de continuité d'exploitation.

PRINCIPES ET REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

▪ Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne.

La société a appliqué les nouvelles normes, IAS 1 amendée « Amendements relatifs aux informations sur la gestion du capital » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir sur les risques auxquels une entité est exposé au travers des états financiers et sur le mangement des risques » à partir du 1^{er} Janvier 2007.

Les normes et interprétation d'application obligatoires suivantes, n'ont pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2007 :

- IFRIC 7 Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes »
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et perte de valeur
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 »
- IFRIC 9 « Ré-estimation des dérivés incorporés ».

La société TEAM PARTNERS GROUP n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter du 1^{er} Janvier 2008 ou ultérieurement.

Il s'agit des normes :

- IFRS 8 « Segments opérationnels »
- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe
- IFRIC 12 « Contrats de concession »
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients »
- IFRIC 14 « Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction »
- IAS 23 amendée « Coûts d'emprunts »

■ **Présentation des états financiers**

Au bilan sont classés, en actifs et passifs courants, les actifs et passifs que le Groupe s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

■ **Comparabilité des comptes**

Les comptes de l'exercice 2007 intègrent les activités du groupe Datem acquis au 1^{er} décembre 2006. Ces comptes sont présentés de manière comparative avec un compte de résultat proforma 2006 à la page 30 de cette annexe, c'est-à-dire comme si l'acquisition de Datem avait eu lieu au 1^{er} janvier 2006.

■ **Périmètre et méthode de consolidation**

- Méthode de consolidation :

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ces sociétés sont consolidées à compter de la date de transfert effectif du contrôle au groupe.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. La consolidation des sociétés du Groupe est établie à partir de leurs comptes annuels ou consolidés établis au 31 décembre 2007, et arrêtés par leurs organes de direction respectifs.

Le résultat 2007 de Team Partners Maroc qui n'a plus d'activité, n'a pas été intégré car jugé non significatif au regard des difficultés rencontrées pour obtenir ses comptes. Les éléments patrimoniaux de cette société sont donc restés figés au 31 décembre 2006.

- Évolution du périmètre de consolidation :

Création de TP CRM au cours de l'exercice 2007 destinée à exploiter le fonds de commerce de la société INFORMATIQUE GESTION MONETIQUE – IGM. Il s'agit de la seule variation de périmètre au titre de l'exercice 2007.

- Périmètre de consolidation :

	Siège Social	Méthode	% Contrôle 2006	% Intérêt 2006	% Contrôle 2007	% Intérêt 2007
Team Partners Group	Levallois-Perret	Mère	-	-	-	-
Team Partners	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
Team Partners Ingénierie Suisse	Genève (Suisse)	IG	100	100	100	100
Team Partners Interactive	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
Team Partners Maroc	Casablanca (Maroc)	IG	100	100	100	100
Team Partners CRM	Levallois-Perret	IG			100	100
CGBI	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
CGBI Luxembourg	Luxembourg	IG	100	100	100	100
Datem Groupe (anc. FFL)	Levallois-Perret	IG	100	100	100	100
Datem solutions (anc. BJD)	Chantilly	IG	100	100	100	100
SCI Criquebeuf	Paris	IG	100	100	100	100
Diffusion 1	Criquebeuf-sur-Seine	IG	100	100	100	100
DIP	Paris	IG	100	100	100	100
EDI	Paris	IG	100	100	100	100
SCI FERCOURT	Paris	IG	100	100	100	100
Interconnexion	Cauvigny	IG	65,98	65,98	65,98	65,98
Presse Informatique	Paris	IG	100	100	100	100
PMC	Chantilly	IG	100	100	100	100
DATEM SAS	Paris	IG	100	100	100	100
Datem SPAIN	Barcelone	IG	97	97	97	97
Datem Benelux	Bruxelles	IG	100	100	100	100

(I G : Intégration globale)

La seule méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, le Groupe exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble de ses filiales.

- Exclusion du périmètre :

La Société Team Software Engineering (Malaisie) détenue à 55% n'est pas consolidée car n'ayant plus d'activités depuis 2001. La totalité des titres et des comptes courants figurant au bilan sont intégralement provisionnés.

■ **Conversion des états financiers des filiales Suisse et Marocaine**

Les comptes de résultat et tableaux de flux de la filiale Suisse et de la filiale Marocaine ont été convertis en euros selon la méthode du taux moyen et les comptes de bilan selon la méthode du taux de clôture. Les différences de conversion, résultant de l'application de ces taux, sont inscrites en capitaux propres.

■ **Recours à des estimations**

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction Générale procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que, les amortissements et les provisions, l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et sont construites selon un processus structuré impliquant la validation des principaux décisionnaires des centres de profits et de la Direction Générale de Team Partners Group.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des comptes consolidés portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la valorisation des écarts d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

▪ **Information sectorielle**

Conformément à la norme IAS 14, la Direction de la société Team Partners Group a retenu comme premier niveau de l'information sectorielle, les Services informatiques, unique activité du nouvel ensemble. A ce jour, la définition d'un second niveau d'information sectorielle répartie par secteur géographique n'est pas pertinente dans la mesure où le groupe réalise l'essentiel de son activité en France.

▪ **Écarts d'acquisition**

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie.

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, révisé les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004. Cependant, les immobilisations incorporelles non amortissables, telles que les parts de marché, comptabilisées lors de l'affectation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe avant le 1^{er} janvier 2004 et ne satisfaisant plus aux critères de comptabilisation tels que définis par la norme IAS 38, ont été reclassées en goodwill au 1^{er} janvier 2004.

Le Groupe applique les dispositions de l'IAS 36 et réalise une fois par an au minimum l'examen de la « valeur d'utilité » des ses actifs long terme.

La valeur d'utilité est déterminée par addition des flux actualisés de la période explicite et de la valeur terminale actualisée. La valeur d'utilité ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs à long terme.

Ces « Discounted Cash Flow » font l'objet d'analyses de sensibilité des hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, et le taux de croissance annuel (+ ou - 0,5%).

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production

- Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations,
- Le coût de production inclut les heures de développement directement rattachables au projet (masse salariale chargée) ainsi que le coût de la sous-traitance externe dédiée aux développements des logiciels après déduction des rabais, remises et escomptes de règlements.
- Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

▪ Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique à l'exclusion de toute charge financière. Les immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation et apparaissent donc pour leur coût amorti.

- Mode d'amortissements

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie probable par application de taux homogènes au sein du Groupe. Les principaux taux appliqués sont les suivants :

- Constructions : linéaire sur 20 ans
- Installations et agencements : linéaire sur 10 ans
- Agencements des constructions : linéaire sur 10 ans
- Matériels de transport : linéaire sur 5 ans
- Matériels informatiques : linéaire ou dégressif sur 3 ans
- Matériels de bureau : linéaire sur 5 ans
- Mobiliers : linéaire sur 5 ans

- Contrat de location des immobilisations corporelles

Les contrats de location financement font l'objet d'un retraitement de consolidation conformément à la norme IAS 17, afin de faire apparaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante. L'impôt est retraité en conséquence.

Les engagements de paiement liés aux autres biens financés par un contrat de location simple figurent en engagement hors bilan.

- Expertises immobilières

Les ensembles immobiliers ont fait l'objet d'une expertise à fin 2006. Il n'a pas été nécessaire de mettre à jour cette expertise à fin 2007 compte tenu de la relative stabilité du marché immobilier français au cours de l'année 2007.

La méthode d'évaluation retenue est une méthode basée sur le revenu (recoupement par analogie avec la valeur au m² de locaux d'activité comparables dans des secteurs proches ou similaires) et cette approche est complétée par une approche de récupération foncière pour certains sites.

▪ **Impôts différés**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable dans un délai raisonnable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation et sont des éléments par nature non courants.

▪ **Créances clients**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les actifs financiers tels que définis par les normes IAS 32 et 39 sont sortis du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et qu'il transfère substantiellement tous les risques et avantages liés à ces actifs.

Par conséquent, les créances clients remises au Factor sont maintenues à l'actif, la contrepartie figurant en passif financier courant.

▪ **Titres d'autocontrôle**

Les titres d'autocontrôle sont classés en moins des capitaux propres.

▪ **Trésorerie et équivalents**

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme.

Les actifs financiers de transaction (valeurs mobilières de placement) sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat.

▪ **Paiements fondés sur des actions**

Les actions gratuites donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'espérance de gain pour les bénéficiaires de ces plans. Cette charge est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

L'espérance de gain est calculée en fonction du cours de clôture de l'action, déterminé lors du Conseil d'Administration ayant décidé le plan est étalée sur les deux années pendant lesquelles elles ne sont pas négociables par leurs bénéficiaires. Conformément à la norme IFRS2, la charge constatée dans les comptes au titre des actions gratuites est réestimée à chaque clôture pour être ajustée en fonction des conditions d'acquisition des droits.

■ Provisions pour risques et charges

Le Groupe Team Partners applique les dispositions de la norme IAS 37. Cette norme définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation (légale, réglementaire, ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

L'appréciation du niveau de l'ensemble des provisions effectuée par le groupe tient compte de données économiques susceptibles d'évoluer dans le temps et comporte donc un aléa inhérent à toute estimation.

- Provisions pour restructuration

La norme IAS 37 couvre les montants provisionnés dans le cadre des plans de restructuration dès lors que la décision de restructuration est prise par l'organe compétent et notifiée aux personnes concernées avant la date de clôture.

- Indemnités de départ en retraite – avantages aux salariés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par la société, suivant la méthode des unités de crédits projetés.

D'après cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Les changements d'hypothèses actuarielles sont constatés en résultat.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de retraite fixée à 65 ans,
- un taux de rotation annuel des salariés égal à :
 - moins de 30 ans : 25%
 - de 30 à 39 ans : 27%
 - de 40 à 49 ans : 23%
 - de 50 à 65 ans : 21%
- La table de mortalité utilisée est la table TF 01-03
- La progression annuelle des salaires est égale à :
 - Moins de 50 ans : 2,50%
 - De 50 ans à 65 ans : 2%
- un taux d'actualisation financière de 2.25%

▪ Obligations remboursables en actions

Les obligations remboursables en actions ORA émises par TEAM PARTNERS GROUP en novembre 2006 constituent un instrument de capitaux propres et sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres.

Les ORA émises et souscrites ne portent pas intérêt.

▪ Passifs financiers

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La partie de la dette supérieure à un an concernant le plan de continuation visant CGBI est actualisée. La partie de la dette CODECHEF (Chefs des Services Financiers et des Organismes de Sécurité Sociale de Paris) du groupe TEAM PARTNERS venant à échéance au cours de l'exercice 2008 n'a pas été actualisée.

▪ Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés présente pour l'exercice et les deux exercices précédents les flux d'exploitation, d'investissements et de financement. Il est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées.

▪ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services et des ventes de matériels liées aux activités courantes.

Le chiffre d'affaires sur les prestations en régie est pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Le chiffre d'affaires et la marge réalisés sur des contrats au forfait (contrat à long terme) sont constatés selon la méthode du pourcentage de l'avancement. Ces prestations font l'objet d'un suivi individuel.

Les prestations en cours de réalisation, et qui ont fait l'objet d'une facturation totale lors de l'arrêté des comptes, sont comptabilisées en « produits constatés d'avance » pour la quote-part de facturation excédant les prestations effectivement réalisées.

Les activités gestion d'abonnements, de dons, de commandes ou d'infogérance font l'objet d'une facturation mensuelle à terme échu.

▪ Résultat opérationnel

- Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels définis ci-après. Il intègre donc notamment les coûts des litiges salariaux ainsi que commerciaux, les pénalités sociales et fiscales en sus des charges externes nécessaires à l'activité (sous-traitance, coûts de locaux...)

- Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits et charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts (nets) de restructuration supportés par le groupe.

- Pertes de valeur

Les pertes de valeur, conformément à l'application de l'IAS 36, sont identifiées et présentées sur une ligne distincte du compte de résultat à la suite du résultat opérationnel courant.

▪ **Résultat par action**

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTES SUR LE RESULTAT

Note 1: Charges de personnel

En milliers d'euros	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Salaires et appointements	64 980	38 316	26 020
Charges sociales	28 414	16 684	12 256
Actions gratuites (1)	-556	1 033	
Autres charges (participation des salariés)	18	823	1 386
TOTAL	92 856	56 856	39 663

(1) Concernant les actions gratuites, la reprise intervenue au 31 décembre 2007 pour 556 K€ résulte principalement de la caducité des 204.266 actions gratuites attribuées à Monsieur Gérard Guyodo le 26 avril 2006, compte tenu de son départ de la société au sens du Plan d'actions gratuites du 26 avril 2006.

Note 2: Autres produits et charges

En milliers d'euros	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Achats consommés	22 481	3 467	655
Charges externes	15 170	12 888	8 736
Impôts et taxes	2 082	2 264	2 326
Dotations nettes de reprises	2 796	- 1438	1 427
TOTAL	42 529	17 181	13 143

Note 3 : Autres produits et charges opérationnels

Ce poste recouvre exclusivement les frais de restructuration dont les opérations ont été essentiellement réalisées ou initiées avant la fin de l'exercice.

Au titre de 2007, il s'agit d'une part des dépenses de restructuration liées au rapprochement de Team Partners et Datem et d'autre part des indemnités de licenciement dans le cadre du PSE initié en décembre 2007 auprès du Comité d'Entreprise de Datem Solutions et réalisé début 2008.

Note 4 : Perte de valeur

La perte de valeur de 15.200 K€ comptabilisée en 2007 résulte d'un test de valeur effectué sur les actifs à long terme de Team Partners Group. Cette perte de valeur met en évidence la détérioration du business plan tel qu'il avait été présenté lors de la clôture de comptes 2006. La méthodologie utilisée est présentée en note 8 sur les écarts d'acquisition.

Note 5 : Coût de l'endettement financier net / autres charges financières

Le coût de l'endettement financier a fortement évolué au cours de l'exercice 2007 pour atteindre 2,4 M€ en 2007. Cette évolution est directement liée :

- au recours accru à l'affacturage en particulier sur les sociétés Presse Informatique et EDI qui ne bénéficiaient pas de ce mode de financement à fin 2006,
- au tirage, à hauteur de 10 millions d'euros, de la ligne de crédit mise à disposition par le pool bancaire, après remboursement de celle de 11 millions d'euros utilisée jusqu'en avril 2007,
- à la hausse des taux d'intérêt constatée au cours de l'année 2007 sur la ligne de crédit mise à disposition par le pool bancaire qui ne bénéficie pas, à ce jour, de couverture de taux,

Les autres charges financières concernent exclusivement l'effet de l'actualisation des dettes faisant l'objet d'un plan de continuation.

Note 6 : Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Impôts exigibles	46	61	-44
Charges - Produits d'impôts différés	-183	-64	-90
Total	- 137	-3	-134

Team Partners Group est une société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale constitué de Team Partners Group, Team Partners, Team Partners Interactive, CGBI et de Datem groupe incluant l'ensemble de ses filiales. Le groupe bénéficie de 48 M€ de report déficitaire non activés dans ses comptes.

Preuve d'impôts

En milliers d'euros		31.12.07	31.12.06	31.12.05
Résultat net des entreprises intégrées		-21 739	-963	-6 597
Impôt exigible	(a)	-46	-61	44
Impôts différés	(a)	183	64	90
Résultats nets des entreprises intégrées avant impôts		- 21 602	-960	-6 463
Taux moyen d'impôts		33.33%	33.33%	34.33%
Impôt théorique (+) / produit d'impôt (-)	(b)	- 7 201	-320	-2 218
Différence constatée (b) – (a)		-7 338	-323	-2 232
Impôt différé non activé		1 555	144	2 188
Ecritures de consolidation sans impact impôt		4 883	344	0
Autres		900	-171	44
Différence reconstituée		7 338	-323	2 232

Les écritures de consolidation sans impact sont essentiellement liées à la provision sur écart d'acquisition de 15,2 M€ et à la valorisation des actions gratuites.

Note 7 : Résultat par action et résultat dilué par action

Regroupement des actions de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2007 a décidé de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la Société Team Partners Group, à raison d'une (1) action nouvelle de 5 € de valeur nominale contre dix (10) actions anciennes de 0,50€ de valeur nominale.

Résultat par action :

En milliers d'euros	31.12.07	31.12.06 (2)	31.12.06 (2)
Résultat net	-21 739	-963	-6 598
Nombre moyens d'actions pondérées	7 153 716	40 874 895	17 444 240
Résultat par action	-3,04	-0,02	-0,38

Résultat dilué par action :

En milliers d'euros	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Résultat net	-21 739	-963	-6 598
Résultat net corrigé k€	-21 739	-963	-6 598
Nombre moyens d'actions pondérées	7 153 716	40 874 895	17 444 240
Effet des dilutions (1)	80 400	2 487 057	5 388 713
Nombre moyen d'actions pondérées diluées	7 234 116	43 361 952	22 832 953
Résultat dilué par action	-3,01	-0,02	-0,29

(1) Solde des actions gratuites attribuables en fin d'exercice

(2) Avant regroupement des actions

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

Note 8 : Ecarts d'acquisition

- évolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.05	Lot compl. OPE CGBI	Lot compl. OPR CGBI	Acquisition FINANCIERE XV (1) Achat titres	Acquisition DATEM GROUPE Achat titres	Apports	31.12.06	Dépréciation Impairment test TPG	31.12.07
Activités de Services Informatiques	43 963	2 563	431	7 550	24 940	1 005	80 452	-15 200	65 252

(1) Team Partners Group a dissout en 2006 par voie de confusion de patrimoine, la société FINANCIERE XV

- suivi des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2007, la valeur du total des écarts d'acquisition, qui n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2006, a fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé conformément à la norme IAS 36. Ce test a mis en évidence la nécessité de constater une provision pour dépréciation d'un montant de 15,2 M€ qui trouve sa source dans la dégradation du business plan présenté à fin 2006, lequel reposait sur des flux de trésorerie trop ambitieux par rapport à ce que le groupe est réellement capable de dégager.

- o La Direction de l'entreprise a établi un budget prévisionnel sur 5 ans dont la base est constituée par le budget 2008.
- o Les hypothèses retenues pour l'établissement de business plan sont les suivantes :
 - Une croissance de l'ordre de 5% par an des services informatiques tournés vers les clients historiques du groupe tandis que les services informatiques tournés vers les clients de la presse et l'audiovisuel subissent un recul moyen de l'ordre de 1,5% par an. Soit une croissance de l'activité raisonnable de 2% par an de l'activité sur l'ensemble des clients du groupe et sur toute la période testée,
 - La réussite du plan de restructuration, engagé depuis fin décembre 2007, constitue un élément déterminant des améliorations de marge attendues au cours du second semestre 2008 et tout au long du business plan,
 - L'amélioration d'un taux de marge d'EBIT qui progresse pour atteindre 7% en 2010 puis se maintient à ce niveau sur les années résiduelles du plan,
 - Diminution des amortissements constatés correspondant à un ralentissement important des investissements qui se limitent à un niveau d'investissement de 0,7 M€ par an tous les ans.
 - Le taux d'actualisation ressort à 10,17% (contre 12,35% en 2006) et prend en compte les facteurs suivants :
 - Taux sans risque : 4,05 %
 - Prime de risque marché : 5,06 %
 - Coût de la dette : 6,55%
 - Beta de Team Partners Group : 2,26
 - Ratio d'endettement établi en date du 31 décembre 2007 correspondant à la part réelle des dettes constatée par rapport à la valeur de marché des capitaux propres à fin 2007, calculée sur la base d'une moyenne des 20 derniers cours de bourse de décembre 2007.

L'évolution du taux de croissance de moins 0,5 point et du taux d'actualisation de plus 0,5 point aurait conduit à augmenter la dépréciation de 7,2 M€.

Note 9 : Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.05	Variation	Variation de périmètre (1)	31.12.06	Variation	31.12.07
Logiciels, brevets, licences	88	59	4 802	4 949	-1 440	3 509
Autres	14		29	43	69	112
TOTAL	102	59	4 831	4 992	-1 371	3 621

(1) dont logiciels développés en interne : Magellan, Alizé, Netful et Dialog Pro.

L'amélioration des avantages futurs des développements opérés sur Magellan n'ayant pu être démontrée, il n'a pas été activé de coûts complémentaires sur ce produit.

Note 10 : Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.05	Variation	Variation de périmètre (1)	31.12.06	Variation	31.12.07
Terrains			647	647	-3	644
Constructions (2)	23	-6	10 653	10 670	-718	9 952
Install. Tech, mat. et out.	0		1 128	1 128	-359	769
Autres immo. Corporelles	624	-525	1 946	2 045	282	2 327
TOTAL	647	-531	14 374	14 490	-798	13 692

(1) dont écart d'évaluation de 4 438 K€ sur les ensemble immobiliers du groupe DATEM

(2) ensembles immobiliers du groupe DATEM : Chantilly (60), Cauvigny (60), Criquebeuf (27)

Note 11 : Immobilisations financières

En milliers d'euros	31.12.05	+	-	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
Titres de participations	2				2	2	2
Autres immo. financières (1)	2 327	857			3 186	1 564	4 750
TOTAL	2 329	857			3 188	1 566	4 752

(1) Composé essentiellement des dépôts de garantie auprès des factors.

Note 12: Impôts différés

(en milliers d'euros)	31.12.05	Variations (résultat)	Variations (réserves)	Variation de périmètre	31.12.06	Variations (résultat)	Variations (réserves)	31.12.07
Impôt différé sur report déficitaire (1) (2)	348			1 500	1 848			1 848
Impôt différé sur écart d'évaluation (3)				-1 479	-1 479	78		-1 401
Impôt différé sur frais de développement (4)				-969	-969	211		-758
Impôt différé autres (5)	-675	-64	171	-129	-697	-104	289	-512
Impôts différés (net)	-327	-64	171	-1077	-1297	185	289	-823
Impôt différé actif	348		0	1 500	1 848	-104	289	2 033
Impôt différé passif	-675	-64	171	-2 577	-3 145	289	0	-2 856

- (1) Activation partielle du report déficitaire de CGBI à hauteur de 1 044 K€ en base. La consommation d'impôt est prévue à compter de 2009.
- (2) Les reports déficitaires de Datem Groupe ont été activés à fin 2006 à hauteur de 4 500 K€ en base, correspondant à l'estimation de la consommation d'impôt sur 2007. Cette consommation est reportée sur l'exercice 2009.
- (3) Il s'agit de l'impôt différé lié aux écarts d'évaluations sur les ensembles immobiliers de Criquebeuf, Fercourt et de Chantilly.
- (4) Il s'agit de l'impôt différé correspondant à l'activation en consolidation de frais de développement de logiciel.
- (5) L'affinement de la méthode d'actualisation de la dette moratorisée a un impact sur les impôts différés de 238 K€ sur les exercices antérieurs dont 87 K€ au titre de 2006 et 90 K€ au titre de 2005

Note 13: Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31.12.05	Variations	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
Clients et comptes rattachés	6 043	- 2 703	19 775	23 115	-5 347	17 768
Factor, créances non garanties	14 878	3 603		18 481	7 173	25 654
TOTAL	20 921	2 036	19 059	41 596	1 826	43 422

Note 14: Autres actifs courants

En milliers d'euros	31.12.05	Variations	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
TVA	2 884	2 402	2 488	7 774	1 150	8 924
Charges constatées d'avance	302	- 23	593	872	-48	824
Créances sociales	125	141	77	343	16	359
Autres créances	891	2 222	1 128	4 241	439	4 680
TOTAL	4 202	4 742	4 286	13 230	1 557	14 787

Note 15: Trésorerie et équivalents

En milliers d'euros	31.12.05	Variations	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
Disponibilités	3 885	2 300	12 206	18 391	-551	17 840
VMP	5	11	105	121	7 425	7 546
Trésorerie et équivalents	3 890	2 311	12 311	18 513	6 874	25 386
Comptes bancaires créditeurs	-323	282	- 10 184	- 10 226	-8 757	- 18 983
Trésorerie de clôture	3 567	2 593	2 127	8 287	- 1 883	6 403

Au 31 décembre les VMP font apparaître une plus value non substantielle.

NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

Note 16 : Capital social

	En nombre de titres	En milliers d'euros
Capital au 31.12.05	21 233 937	10 617
Augmentation de capital en rémunération des apports CGBI	18 585 351	9 293
Augmentation de capital par exercice de 1 033 893 BSA 8.03.2006	1 033 893	517
Augmentation de capital par exercice de 511 210 BSA 12.06.2006	511 210	256
Augmentation de capital d'un montant nominal de 10 909 090 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,5€ (prix émission : 1,1€)	10 909 090	5 455
Augmentation de capital par exercice de 1 417 870 BSA (prix de souscription 1 €)	1 417 870	709
Augmentation de capital par exercice de 45 779 BSA (prix de souscription 1 €)	45 779	23
Augmentation de capital en rémunération des 280 612 actions DATEM GROUPE apportées	884 377	442
Augmentation de capital par exercice de 6 006 568 BSA (prix de souscription 1 €)	6 006 568	3 003
Capital au 31.12.06	60 628 075	30 314
Augmentation de capital par exercice de 10 909 090 ORA	10 909 090	5 455
Capital au 31.12.07 (après regroupement des actions par dix)	7 153 716	35 769

La composition du capital social est désormais la suivante au 31 décembre 2007 :

	Nombre d'actions	% du capital
TPG Holding	4 719 168	65,97%
Public	2 343 025	32,75%
Famille GUYODO	91 523	1,28%
TOTAL	7 153 716	100%

Note 17 : Obligations remboursables en actions

Dans sa séance du 23 avril 2007, le Conseil d'Administration a augmenté le capital social d'une somme de 5.454.545€, par émission de 10.909.090 actions nouvelles de 0,50€ de valeur nominale chacune, suite au remboursement des 10.909.090 Obligations Remboursables en Actions (O.R.A). détenues par la Société Team Partners Group Holding.

Note 18 : Provisions non courantes

En milliers d'euros	31.12.05	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Autres	31.12.06	Dotation	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Autres	Reclassement	31.12.07
Litiges sociaux	1 366	0	907			459	654	159	300			654
Litiges commerciaux (1)	139					139	729					868
Litiges fiscaux	678	84	762			0		113			402	289
Impôts différés passifs (note 12)	298			1 077	-194	1 181				-358		823
Indemnité retraite	12	30		535		577	65					642
TOTAL	2 493	114	1 669	1 612	-194	2 356	1 448	272	300	-358	402	3 276

(1) En octobre 2007, la Société Team Partners a été condamnée, en première instance, au versement d'une indemnité de l'ordre de 450 K€ au titre d'un litige commercial, lié aux activités d'une des sociétés achetées en 2000. Cette indemnité a fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés du Groupe, neutralisée en résultat par un produit à recevoir, ce litige étant couvert par une garantie de passif.

Au 31 décembre 2007, une nouvelle estimation des risques sur l'ensemble des contentieux sociaux et commerciaux a été réalisée et a conduit à revoir le niveau de certaines provisions.

Passif éventuel

- La société Team Partners a fait l'objet d'une vérification de comptabilité de la part de l'Administration fiscale. Certains redressements notifiés et provisionnés en 2005 sont depuis contestés par la Direction et ne devraient, en tout état de cause, pas occasionner de sortie de ressource pour le groupe. Par conséquent, la provision de 762 K€ constituée au 31 décembre 2005 a été intégralement reprise sur l'exercice 2006. Ce litige avec l'Administration fiscale est désormais considéré comme un passif éventuel. Il n'y a eu aucune évolution du litige sur l'exercice 2007.
- Les notifications reçues de l'administration fiscale concernant la société CGBI sont intégralement contestées par la direction et n'ont fait l'objet d'aucune provision à la clôture 2007. Les rejets de déficits fiscaux s'élèvent globalement à 4,8 M€ et ne devraient pas occasionner de sortie de ressources pour le groupe.

Note 19 : Passifs financiers non courants

En milliers d'euros	31.12.05	Variations	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
Emprunts bancaires (1)	1 810	- 479		1 331	-100	1 231
Ligne de crédit (2)		6 000		6 000	4 000	10 000
Dettes financières crédit-bail			4 816	4 816	-948	3 868
Autres passifs financiers (3)	0		-	0	994	994
TOTAL	1 810	5 521	4 816	12 147	3 946	16 093

(1) Les emprunts bancaires ont été renégociés dans le cadre des opérations de recapitalisation d'octobre 2005. Ceux-ci ont été rééchelonnés sur quatre ans, à compter du premier janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2009.

(2) Afin de financer le regroupement d'entreprises, outre l'émission d'obligations remboursables en actions, Team Partners Group a obtenu une ligne de crédit de 10 millions d'euros utilisable pendant 5 ans.

(3) Part non courante de la facilité de crédit octroyée par un fournisseur

Note 20 : Autres passifs non courants

En milliers d'euros	31.12.05	Variations	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
Dettes Codechef (1)	3 663	- 1 575	-	2 088	-2 088	0
Plan de continuation CGBI (2)	7 250	- 1 568	-	5 682	-1 627	4 055
Réserve de participation des salariés			356	356	-268	88
TOTAL	10 913	- 3 143	356	8 126	- 3 983	4 143

(1) Part à plus d'un an des droits et cotisations dus au titre du 2nd semestre 2002 et du 1^e trimestre 2003 restant à rembourser selon le plan de règlement accordé par la Commission des Chefs des Services Financiers et des Organismes de Sécurité Sociale de Paris (Codechef). Le 2 février 2006 un nouvel échéancier a été fixé par la Codechef de Paris. Les dettes sont remboursables par 12 mensualités de 100 000 €, puis 12 mensualités de 150 000 €, et le solde par mensualités permettant d'apurer la dette au 31/12/2008. Le 26 janvier 2007, la Codechef a accepté de reconduire le plan de règlement selon un nouvel échéancier : versement mensuel de 150 000 € du 20 février 2007 au 20 janvier 2008 puis apurement du passif restant dû par versement de 250 000 € à compter du 20 février 2008.

(2) Part à plus d'un an du plan de continuation CGBI, issu de la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre du 3 décembre 2003 ; ce plan sera intégralement soldé à la fin de l'exercice 2013. A noter que le groupe a obtenu l'autorisation de décaler d'un mois l'échéance normalement due au 3 décembre 2007 qui a donc été réglée au 3 janvier 2008. Le plan précise que :

- a. Les créances super-privilégiées, doivent être apurées en 48 mensualités égales (78 K€), celles-ci sont donc intégralement remboursée à fin 2007
- b. L'ensemble des autres créances doivent être apurées par remboursement annuel de :
 - i. 5% sur les deux premières années (réalisé)
 - ii. 11,25 % sur les huit années suivantes.

Note 21 : Provisions courantes

En milliers d'euros	31.12.05	Dotations	Reprise	Variations de périmètre	31.12.06	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	31.12.07
Litiges salariaux	258	518	424	175	527	265	206	301	321	606
Litiges commerciaux (1)	108		108		0	578				578
Litiges fiscaux	324		84		240				-240	0
Restructuration (2)	370		370		0	1 704				1 704
Autres	131	91	60	497	659	5	88		-483	93
TOTAL	1 191	529	927	672	1 426	2 552	294	301	-402	2 981

(1) Provision constituée sur l'exercice pour faire face à une réclamation d'un fournisseur

(2) Provision pour restructuration relative au PSE annoncé en décembre 2007 au CE de Datem Solutions.

Note 22 : Passifs financiers courants

	31.12.05	Variations	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
En milliers d'euros						
Emprunts bancaires	593	-4	-	589	-589	0
Crédit relais – Ligne de crédit		11 000		11 000	-11 000	0
Emprunts obligataires	1 502	- 1 502		0	0	0
Découverts bancaires	323	-282	10 184	10 226	8 757	18 983
Dettes envers le factor (1)	14 879	3 602	-	18 481	7 173	25 654
Dettes financières crédit-bail			1 322	1 322	-260	1 062
Autres dettes financières (2)	54	238		292	875	1 167
TOTAL	17 350	13 053	11 506	41 910	4 956	46 866

(1) Les dettes envers le factor évoluent en 2007 en raison du recours accru à l'affacturage dans le groupe en particulier sur les sociétés EDI et Presse Informatique.

(2) Part courante de la facilité de crédit octroyée par un fournisseur

Note 23 : Autres passifs courants

	31.12.05	Variations	Variation de périmètre	31.12.06	Variations	31.12.07
En milliers d'euros						
Avances et acomptes	593	-298	239	534	1 585	2 119
Dettes Codechef	1 200	550		1 750	811	2 561
Plan de continuation CGBI	2 080	-48		2 032	92	2 124
Fournisseurs et comptes rattachés	5 979	- 1 441	10 299	15 027	-376	14 651
Dettes fiscales et sociales	18 535	6 050	15 119	39 704	7 559	47 263
Divers (PCA ...)	932	266	900	2 098	-290	1 808
TOTAL	29 319	5 079	26 557	61 145	9 382	70 527

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Droits individuels à la formation (DIF)

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut d'utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Relations avec les parties liées

Rémunération des Dirigeants

En milliers d'euros	31.12.05	31.12.06	31.12.07
Rémunération totale brute des personnes composant le Comité Opérationnel Groupe (1)	632 982	835 598	1 373 992
Rémunération totale brute des personnes composant le Conseil d'Administration (2)	135 013	317 390	269 898

(1) Correspond aux rémunérations 2007 de la totalité des personnes ayant participé à ce comité, y compris Monsieur Guyodo. En 2006, 4 personnes du groupe Datem y étaient intégrées à compter du mois de décembre 2006.

(2) Monsieur Guyodo est le seul membre du Conseil d'Administration ayant perçu une rémunération sur l'exercice 2007 au titre de ses mandats sociaux détenus au sein du groupe.

Aucun membre du Conseil d'Administration et du Comité Opérationnel Groupe n'est en possession de stock options ou d'actions gratuites au 31 décembre 2007.

Relations avec TPG Holding

La société TPG Holding a refacturé à Team Partners Group un montant total de dépenses de 4,3 M€ en 2007 dont :

- refacturations de 3,6 M€ dans le cadre du contrat de prestation de service entre les deux sociétés,
- refacturations de dépenses liées à l'acquisition du groupe Datem pour 0,7 M€.

Covenants

Team Partners Group bénéficie d'une ligne de crédit de 10 M€ qui lui a été accordé le 27 novembre 2006 par un pool bancaire. Le groupe s'est engagé contractuellement à respecter plusieurs ratios financiers concernant sa structure de bilan et sa capacité à couvrir les frais financiers.

Les ratios applicables sont les suivants :

	Exercice 2006				Exercice 2007				Exercice 2008				Exercice 2009 et suivants jusqu'au remboursement final			
	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4	R1	R2	R3	R4
	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR	Gearing	Leverage	Coverage	DSCR
Covenants avec exercice des BSA de Datem Groupe et Financière XV	< 100%	< 4,7	> 3,5	> 1*	< 100%	< 4,7	> 5	> 1	< 65%	< 3	> 10	> 1	< 45 %	< 2,5	> 10	> 1
Covenants sans exercice des BSA de Datem Groupe et Financière XV	< 130%	< 5,3	> 3,5	> 1*	< 130%	< 5,3	> 5	> 1	< 80%	< 3	> 10	> 1	< 45%	< 2,5	> 10	> 1

Définition des ratios :

R1 : désigne le Ratio de Gearing : Endettement net consolidé / Fonds propres consolidés

R2 : désigne le Ratio de Leverage financier : Endettement net consolidé / MBA consolidée

R3 : désigne le Ratio de Coverage financier : MBA consolidée / frais financiers nets consolidés

R4 : désigne le Ratio DSCR financier : MBA consolidée / Charges fixes consolidées

Le groupe Team Partners ne respectant pas, à ce jour, l'ensemble de ces covenants, le pool bancaire a marqué son accord pour :

- différer l'échéance d'exercice de la clause d'exigibilité anticipée du 31 mars 2008 au 30 juin 2008,
- engager des modifications contractuelles sur les points suivants :
 - pour modifier le calendrier des amortissements sur la base d'une suspension pour les exercices 2008 et 2009,
 - pour modifier le régime des sûretés (comprenant notamment l'abandon définitif de l'assurance homme-clef, le nantissement des dépôts de garantie constitués auprès des sociétés d'affacturage, la cession des créances qui ne font pas l'objet d'une vente auxdites sociétés d'affacturage et autres que relevant de facturations internes au groupe),
 - pour supprimer les covenants financiers,
 - pour mettre en place à compter de l'arrêté au 31 /12/2009 un mécanisme de « cash sweep ».

Facteurs de risques

Risque de taux : En considérant un taux Euribor au 28/12/07 à 4,69%, une variation de 1 point de l'Euribor aurait un impact sur la position nette de 100 k€ pour une durée de 12 mois

Risque de change : non significatif

Risque de liquidité : cf dans les faits marquants le paragraphe sur les difficultés de trésorerie et actions correctrices mise en oeuvre

Risque de crédit :

K€	< à 1 mois	De 1 à 2 mois	De 2 à 3 mois	> à 3 mois	Total
Créances échues 2007	5 008	6 891	4 145	2 590	18 634

Reports déficitaires du groupe

TEAM PARTNERS GROUP est une société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale constitué de TEAM PARTNERS GROUP, TEAM PARTNERS, TEAM PARTNERS INTERACTIVE, TP CRM, CGBI, et du Groupe DATEM.

Elle bénéficie de reports déficitaires évalués à plus de 50 M d'euros à l'issue de l'exercice 2007.

Engagements financiers donnés

En milliers d'euros	31.12.05	31.12.06	31.12.07
Cautions relatives aux loyers	223	223	438
Caution auprès des fournisseurs (3)			150
Inscription de privilèges (4)			1 757
Nantissement de titres en faveur des banques ^{(1) (2)}	1 264	1 417	1 417

- (1) Ces nantissements, valorisés au nominal des titres, viennent en contrepartie des passifs financiers garantis.
- (2) Nantissement au profit de NATIXIS de 6.527.292 actions et 2.400.000 BSA Datem Groupe en date du 1^{er} décembre 2006.
- (3) Nantissement réalisé au profit d'un fournisseur de Diffusion n°1 auprès de la BSD.
- (4) Ces Inscriptions de privilèges du Trésor Public et des organismes sociaux font essentiellement suite à l'absence de règlement des dettes fiscales et sociales du second semestre 2007.

Contrat de location simple

En milliers d'euros	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
2007	1 685	5 318	
2006	889	1 803	

Effectif moyen

L'effectif moyen du groupe sur l'exercice 2007 s'établit à 1874 personnes contre 1038. La répartition entre cadres et ETAM est la suivante :

effectifs	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Cadre	874	721	486
Etam	1 000	317	284

Identité de la société consolidante

La société Team Partners Group est intégrée globalement dans les comptes de la société TPG Holding à compter du 1^{er} décembre 2006.

Evénements postérieurs à la clôture

Changement de direction

Le 14 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE en qualité de Président Directeur Général de Team Partners Group en remplacement de Monsieur Patrick PUY. Monsieur Grégoire de LA HORIE poursuit ses fonctions en qualité de Directeur Général Délégué.

Cession d'actifs immobiliers

Dans le cadre du projet de cession des locaux sis à Criquebeuf-sur-Seine loués par la société Diffusion n°1, une pollution des sols a été découverte. L'audit environnemental engagé en fin d'année 2007 se poursuit afin de déterminer le niveau de profondeur de cette pollution qui résulte d'enfouissements de déchets antérieurs à l'achat du terrain par le groupe. La nature et le niveau de risques occasionnés par la présence de ces déchets dans le sol est en cours d'analyse.

Mesures de restructuration

Les mesures de restructuration annoncées en décembre 2007, hors Datem Solutions qui a été provisionnée dans les comptes, seront engagées et produiront leurs effets en 2008.

Commissions des chefs de services financiers

TPG a demandé l'étalement de certaines de ses dettes fiscales et sociales auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers pour un montant de 12,1 M€ (hors pénalités).

Avance en compte courant d'actionnaire

TPG Holding et Team Partners Group ont conclu, dans l'attente de la réalisation d'une augmentation de capital et afin de permettre à la société Team Partners Group de faire face à ses besoins de financement au titre de l'exercice 2008, une convention d'avance en compte courant le 25 mars 2008.

Réduction du capital

L'assemblée générale du 4 avril 2008 est appelée à statuer sur une autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes.

20.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société **TEAM PARTNERS GROUP** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Difficultés de trésorerie rencontrées et actions correctrices mises en oeuvre » figurant dans le chapitre « Faits marquants » et « Evénements postérieurs à la clôture » figurant dans le chapitre « Informations complémentaires » des états financiers consolidés dans lesquelles il est précisé les raisons ayant conduit le Conseil d'Administration à arrêter les comptes consolidés dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes « Difficultés de trésorerie rencontrées et actions correctrices mises en œuvre » et « Événements postérieurs à la clôture » des états financiers consolidés exposent les difficultés rencontrées par le groupe au cours de l'exercice. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous estimons que ces notes donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.

Le principe de suivi de la valeur des écarts d'acquisition exposé dans la note « Ecart d'acquisition » figurant dans le chapitre « Principes et règles d'établissement des comptes consolidés » et dans la note 8 du bilan a conduit à l'enregistrement d'une perte de valeur de 15,2 M€ sur l'exercice 2007. Nos travaux ont consisté à examiner le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 21 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Compagnie EECC

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Daniel Chaboud

Jean-Pierre Cordier

20.3 Politique de distribution de dividendes

Il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des cinq derniers exercices. La politique générale de distribution de dividendes privilégie le renforcement des fonds propres de la société et le financement de son développement.

20.4 Procédure judiciaire et d'arbitrage

En dehors des éléments figurant dans l'annexe aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant en cours durant les 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis le 31 décembre 2007 le Groupe a obtenu un accord des banques afin d'engager les modifications contractuelles concernant la ligne de crédit et à présenté un dossier à la Commission des Chefs des Services Financiers afin d'obtenir un étalement des paiements de ces dettes sociales et fiscales. Le Groupe prépare par ailleurs un projet d'augmentation de capital (Cf. 4.1.1.1 du Risque de liquidité)

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital Social

21.1.1 Montant du capital social

Team Partners Group est une société anonyme au capital entièrement libéré de 35 768 580 euros, divisé en 7.146.596 actions regroupées d'une valeur nominale de 5 € chacune et 71.200 actions non regroupées d'une valeur nominale de 0,50 € chacune (situation au 17 avril 2008).

L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ramenée de 5 € à 1 € pour les actions regroupées et de 0,50 € à 0,10€ pour les actions non regroupées.

21.1.2 Capital autorisé non émis

A ce jour, la liste des délégations existantes est la suivante :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 a consentie une délégation au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, à l'effet :
 - d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme , au capital de la société, par incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou de primes. En cas d'augmentation de capital, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 150.000.000 d'euros. En cas d'incorporation de réserves, de bénéfices ou autres, le montant nominal maximal ne pourra dépasser le montant global de 25.000.000 d'euros ;
 - d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme , au capital de la société, par incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou de primes. En cas d'augmentation de capital, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 150.000.000 d'euros. En cas d'incorporation de réserves, de bénéfices ou autres, le montant nominal maximal ne pourra dépasser le montant global de 25.000.000 d'euros.;
 - d'augmenter le nombre le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
 - de procéder à l'augmentation du capital social pour rémunérer des apports en nature de titre de capital ou de valeurs Mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions, existantes et/ou à émettre de la société Team Partners Group par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, au profit des membres du personnel salariés ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux, de la société Team Partners Group et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce.

21.1.3 Titres non représentatifs au capital

A la date du présent document, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

Au 31 décembre 2006, Team Partners Group détenait 4 398 de ses propres actions. Ces actions ont été achetées dans le cadre d'un précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 5 mai 1999.

Team Partners Group a apporté en février 2007, les 4 398 actions qu'elle détenait à l'Offre Publique d'Achat (OPA) lancée par la société Team Partners Group Holding.

A ce jour, Team Partners Group ne détient plus aucune action.

21.1.5 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

21.1.6 Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2005 a consentie une délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de :

- Procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société Team Partners Group, par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices ou primes d'émission, au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux de la société Team Partners Group.

Lors du Conseil d'Administration du 23 mai 2006, usant de la délégation de pouvoir qui lui a été délivrée par l'Assemblée Générale du 21 octobre 2005, 3 374 659 actions gratuites ont été attribuées aux salariés et mandataires sociaux de l'entreprise. Toutes ces actions ne seront émises que dans deux ans, et sous réserve du respect, d'une part d'un objectif de résultat pour le Groupe, et d'autre part d'un objectif individuel à chaque impétrant. L'attribution de ces actions est un outil de fidélisation fort pour les salariés du Groupe, d'autres plans d'attribution seront réalisés dans le délai accordé par l'AGE du 21 octobre 2005.

Lors du Conseil d'Administration en date du 26 avril 2006, Monsieur Guyodo a bénéficié de 2 042 659 actions gratuites, avant regroupement, de 0,50 € de valeur nominale chacune.

Concernant les salariés, la répartition, avant regroupement, est la suivante :

- les 17 premiers attributaires : 820 000 actions,
 - les 23 attributaires suivants : 225 000 actions,
 - les 103 attributaires suivants : 287 000 actions,
- soit 143 attributaires salariés pour 1 332 000 actions.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2007, suite au regroupement des actions de la société par attribution d'une (1) action nouvelle de 5 € de valeur nominale pour dix (10) actions de 0,50 € de valeur nominale chacune décidé par l'AGE du 21 juin 2007, a constaté que le nombre d'actions gratuites, tel qu'attribué par le Conseil du 26 avril 2006 et celui du 23 mai 2006, est ramené respectivement à 204 265 actions et 133 200 actions de 5 € de valeur nominale chacune.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2007 a également arrêté le nombre d'actions gratuites pour les bénéficiaires ayant rempli leurs objectifs individuels, soit un total de 42.100 actions, étant précisé que l'attribution définitive reste conditionnée au maintien de l'activité salariée au sein du groupe Team Partners au jour de ladite attribution, soit au 24 mai 2008.

Le Conseil d'Administration du 16 juillet 2007, sur délégation de l'assemblée générale du 21 juin 2007 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 65.200 actions de Team Partners Group à émettre et d'arrêter la liste des bénéficiaires desdites actions.

Au 31 décembre 2007, la répartition du plan d'actions gratuites est la suivante :

	30/06/06	30/06/07	31/12/07
Actions Attribuées			
Gérard Guyodo	204 266	204 266	0
Plan 2006		42 100	48 400
Plan 2007			32 000
Total Attribuées	204 266	246 366	80 400
En cours d'acquisition sur base des objectifs			
Plan 2006	126 600	18 700	0
Plan 2007		0	0
Total en cours d'acquisition sur base des objectifs	126 600	18 700	0
Total actions attribuables fin de période			
	330 866	265 066	80 400
Actions attribuables début de période	408 532	77 666	143 466
Actions attribuables fin de période	77 666	143 466	328 132

Les actions ont été regroupées en juillet 2007, à raison de 1 action nouvelle de 5 € de valeur nominale contre 10 actions anciennes de 0,50 € de valeur nominale. Ce tableau a été construit rétroactivement sur cette base.

21.1.7 Options de souscription d'actions

Aucun plan de souscription d'actions n'est en cours au jour du présent Document de Référence.

21.1.8 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant

21.1.9 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

Néant

21.1.10 Evolution générale du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de Capital	Prime démission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		Nominal
					En capital	En action	
09/04/1990	Constitution	250 000 F	-	2 500	250 000 F	2 500	100 F
15/03/1996	Incorporation de réserves et élévation du nominal	2 800 000 F	-	-	3 050 000 F	2 500	1 220 F
15/06/1998	Division du nominal de 1 220 F à 5 F	-	-	607 500	3 050 000 F	610 000	5 F
20/12/1999	Augmentation de capital par conversion d'obligations convertibles et division du nominal de 5 F à 1 F	103 013 F	-	103 013	3 153 013 F	3 153 013	1 F
31/12/1999	Augmentation de capital par incorporation partielle de la prime d'émission résultant de la précédente augmentation Elévation du nominal de 1 F à 5 F	12 612 052 F	12 612 052 F	-	15 765 065 F	3 153 013	5 F
18/04/2000	Augmentation de capital par conversion en actions d'obligations convertibles et incorporation partielle de la prime d'émission en résultant Elévation du nominal de 5 F à 8 F	10 441 423 F	9 827 433 F	122 798	26 206 488 F	3 275 811	8 F
13/07/2000	Augmentation de capital par conversion en actions d'obligations convertibles et incorporation partielle de la prime d'émission en résultant Elévation du nominal de 8 F à 14 F	22 452 682 F	20 853 930 F	199 844	48 659 170 F	3 475 655	14 F
31/12/2000	Augmentation de capital par conversion en actions d'obligations convertibles et incorporation partielle de la prime d'émission en résultant Elévation du nominal de 14 F à 19 F	20 854 534 F	18 441 188 F	182 961	69 513 704 F	3 658 616	19 F
18/04/2001	Augmentation de capital par conversion d'obligations convertibles	347 054 F	-	18 266	69 860 758 F	3 676 882	19 F
30/06/2001	Augmentation de capital par incorporation partielle de la prime d'émission résultant de la précédente augmentation Elévation du nominal de 19 F à 19.68 F soit 3 €	16 369 649 €	16 369 649 €		11 030 646 €	3 676 882	3 €
19/04/2002	Diminution du capital	- 30 €	30 €	- 10	11 030 616 €	3 676 872	3 €
15/10/2004	Réduction de capital motivée par les pertes	- 7 353 744 €			3 676 872 €	3 676 872	1 €
23/12/2004	Augmentation de capital en numéraire et par compensation partielle des comptes courants d'associés	8 456 806€		8 456 806	12 133 678 €	12 133 678	1 €

02/11/2005	Augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances	9.100.259 €		9.100.259 auxquelles sont attachées 9.100.259 BSA	21.233.937 €	21.233.937	1 €
15/11/2005	Réduction du capital de moitié par voie de réduction de la valeur nominale des 21.233.937 actions de 1€ à 0,50€.	10.616.968,50€			10.616.968,50€	21.233.937	0,50 €
03/02/2006	Augmentation du capital en rémunération des titres apportés à l'OPE	9.292.675,50 €		18.585.351	19.909.644€	39.819.288	0,50 €
08/03/2006	Augmentation du capital suite à la levée de 1.033.893 BSA	516.946,50 €	516.946,50 €	1.033.893	20.426.590,50€	40.853.181	0,50 €
12/06/2006	Augmentation du capital suite à la levée de 511.210 BSA	255.605 €	255.605 €	511.210	20.682.195,50€	41.364.391	0,50 €
20/11/2006	Augmentation de capital d'un montant nominal de 10 909 090 actions nouvelles d'une valeur nominal de 0,5 €	5 454 545 €	5 454 545 €	1.033.893	26 136 740,5 €	52 273 481	0,50 €
09/11/2006	Augmentation de capital par exercice de 1 417 870 BSA	708 935 €		1 417 870	26 845 675,5 €	53 691 351	0,50 €
23/11/2006	Augmentation de capital par exercice de 45 779 BSA	22 889,5 €		45 779	26 868 565€	53 737 130	0,50 €
27/11/2006	Augmentation de capital en rémunération de 280 612 actions Datem Groupe apportées par les actionnaires	442 188,5 €		884 377	27 310 753,5€	54 621 507	0,50 €
31/12/2006	Augmentation de capital par exercice de 6 006 568 BSA	3 003 284 €		6 006 568	30 314 037,5€	60 628 075	0,50 €
23/04/2007	Augmentation de capital par émission de 10 909 090 actions suite au remboursement de 10 909 090 ORA	5 454 545 €	-	10 909 090	35 768 582,5€	71 537 165	0,50 €
21/06/2007	Regroupement des actions par attribution d'1 action nouvelle de 5 € de valeur nominale pour 10 actions de 0,50 € de valeur nominale chacune	-	-	-	35 768 582,5€	71.537.165	0,50 €
11/12/2007	Annulation des rompus				35 768 580 €	7.146.596 regroupées 71.200 non regroupées	5€ 1€

21.1.11 Evolution du capital et répartition des droits de vote au cours des trois derniers exercices.

21.1.11.1 Répartition du capital avant regroupement (intervenu en juin 2007)

	2005		2006	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Famille LENG	5 146 723	24,24%	-	-
Keren Finance (*)	1 963 306	9,25%	-	-
Odyssée Venture	1 878 958	8,85%	5.500.000	9,07%
PRADO Finance	623 089	2,93%	2.835.000	4,676%
SPGP	1 000 000	4,71%	-	-
TPG Holding	-	-	9 681 820	15,97%
Europ Infos	-	-	7.588.644	12,516%
CM -CIC SECURITIES	-	-	4 807 046	7,93%
M. et Mme GUYODO	-	-	915.190	1,51%
Management DATEM	-	-	884.377	1,46%
Public (**)	10 622 061	50,02%	28.415.998	46,87%
Total	21.233.937	100%	60.628.075	100%

(*) : actions détenues par Keren Finance agissant pour le compte de clients et d'OPCVM dont elle assure la gestion.

(**) : y compris autocontrôle

21.1.11.2 Répartition du capital et répartition des droits de vote au 31 décembre 2007

	Nombre d'actions regroupées - 5€ de nominal -	Nombre d'actions non regroupées - 0,50€ de nominal -	% du capital
Administrateurs ⁽¹⁾	71.727	-	1%
TPG Holding ⁽²⁾	4.719.168	-	65,97%
Mme GUYODO	19.796	-	0,28%
Public	2.335.905	71.200	32,75%
Total	7.146.596	71.200	100%

¹ Dont 71.722 actions détenues par Monsieur Gérard GUYODO

² Team Partners Group Holding (« TPG Holding ») dispose d'un capital s'élevant à 46.482.350 euros, divisé en 46.482.350 actions nominatives, d'une seule catégorie, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

21.1.11.3 Répartition des droits de vote au 31 décembre 2007

	Nombre de droits de vote attachés aux actions regroupées ⁽²⁾	Nombre de droits de vote attachés aux actions non regroupées ⁽³⁾	% du capital
Administrateurs ⁽¹⁾	717.270	-	1%
TPG Holding	47.191.680	-	65,97%
Mme GUYODO	197.960	-	0,28%
Public	23.359.050	71.200	32,75%
Total	71.465.960	71.200	100%

⁽¹⁾ Dont 717.220 droits de vote détenus par Monsieur Gérard GUYODO

⁽²⁾ À chaque action regroupée se trouvent attachés 10 droits de vote

⁽³⁾ À chaque action non regroupée se trouve attaché 1 droit de vote

21.2 Acte constitutif et Statuts

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

Cette société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la prestation de services techniques en informatique, la distribution de matériels et de logiciels, la prestation de réseau de télécommunication et la vente de solutions informatiques intégrant les matériels, logiciels, prestations de conseil et de formation,
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.2.1 Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

- Composition

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et

obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou conseils de surveillance de société anonyme ayant leur siège sur le territoire français, sauf exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

- Durée des fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

- Vacances de sièges

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par le Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

21.2.2.2 Actions d'administrateurs (article 16)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Si au jour de sa nomination un administrateur ne possède pas le nombre d'actions requis ou si il cesse de le posséder au cours de son mandat, il est réputé démissionnaire d'office à défaut de régularisation dans un délai de trois mois.

21.2.2.3 Assemblée Générale (article 20)

- Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

- Direction Générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 65 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- **Directeurs Généraux Délégués**

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de 5.

La limite d'âge est fixée à 65 ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.3 Droits – Privilèges – Restrictions attachés à chaque catégorie d'actions.

21.2.3.1 Forme des actions (article 11)

Les actions sont sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. En vue de l'identification des actionnaires, la société est en droit de demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation de ses titres, dans les conditions visées au Code de Commerce sur les sociétés commerciales, les informations visées audit article.

21.2.3.2 Indivisibilité des actions (article 12)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux assemblées générales.

La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre. Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux ou de les consulter peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises par l'usufruitier et le nu-proprétaire d'actions.

21.2.3.3 Cession et transmission des actions (article 13)

Les actions sont librement négociables. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte selon les modalités légales et réglementaires.

21.2.3.4 Droits et obligations attachées aux actions (article 14)

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

21.2.4 Censeurs (article 22)

L'Assemblée Générale Ordinaire peut procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Le nombre de censeurs ne peut être supérieur à cinq (5).

Les censeurs sont nommés pour une durée de six années. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les censeurs peuvent être révoqués à tout moment sans indemnité, par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts, des lois et des règlements.

Ils exercent, auprès de la société, une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la société, ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration et bénéficient d'un droit d'information dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les administrateurs. Ils prennent part aux délibérations avec une voix consultative, mais leurs voix ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les fonctions des censeurs sont gratuites. Les censeurs peuvent recevoir, en remboursement des frais qu'ils sont amenés à exposer dans l'exercice normal de leurs fonctions, des indemnités fixées par le Conseil d'Administration. Si le Conseil délègue aux censeurs ou à l'un d'eux une mission particulière, il peut leur allouer, outre un budget pour sa réalisation, une indemnité en rapport avec l'importance de la mission confiée.

21.2.5 Assemblées Générales : convocations et réunions – accès bureau – ordre du jour. (article 25)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Le droit de participer aux assemblées n'est pas lié à la possession d'un nombre minimal d'actions. Il est subordonné :

- à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société pour les propriétaires d'actions nominatives ;

- au dépôt au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité, teneur de compte de l'actionnaire et constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites dans ce compte, pour les propriétaires d'actions au porteur le cas échéant.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire 5 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.6 Quorum – Vote (article 26).

Le quorum est calculé en fonction de l'ensemble des actions composant le capital social sauf en ce qui concerne les Assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions intéressées.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte que des formulaires dûment complétés et reçus trois jours avant l'Assemblée.

Sous réserves de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quantité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

21.2.7 Assemblée Générale Ordinaire (article 27).

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.8 Assemblée Générale Extraordinaire (article 28).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.9 Assemblée Générale Spéciale (article 29).

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans un vote conforme d'une Assemblée Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et sans le vote d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le tiers, et, sur seconde convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

21.2.10 Franchissement de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire dérogeant aux seuils légaux.

21.2.11 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation statutaire régissant les modifications du capital de la Société.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Le groupe Team Partners a signé un contrat avec la société Alvarez&Marsal France (A&M) en octobre 2007 afin d'obtenir les conseils et la mise à disposition de la part de A&M de ses employés M. Patrick Puy et M. Grégoire de La Horie.

A&M est une société spécialisée dans la délivrance de conseils et la mise à disposition de managers par intérim auprès de sociétés connaissant des situations difficiles.

Dans ce cadre et à cette époque, M. Patrick Puy a été nommé Président du Conseil d'Administration de TPG en remplacement de M. Gérard Guyodo et M. Grégoire de La Horie a été nommé Directeur Général.

Par la suite, la direction financière de TPG a estimé nécessaire de se renforcer pour faire face à la fragilisation de ses services et s'adjoindre de nouvelles personnes venant de A&M :

- A partir de décembre 2007 Mlle Siham Slaoui, en charge de la trésorerie, du recouvrement ainsi que du recensement des dettes sociales et fiscales (avenant no1 au contrat de prestation).
- M. Thierry Moracchini à partir de décembre 2007 en tant que Directeur comptable, son prédécesseur ayant quitté l'entreprise (avenant no2 au contrat de prestation).
- En janvier 2008, M. Hervé Pagazani afin de soutenir le contrôle de gestion dans la mise en place de nouveaux budgets compte tenu des mesures de restructurations envisagées (avenant no3 au contrat de prestation).

Depuis :

- Mr. Puy a quitté ses fonctions en février 2008, remplacé par le nouveau PDG M. Bouighamedane.
- Mme Siham Slaoui et M. Thierry Moracchini ont arrêté leurs missions en mars 2008.
- M. de La Horie a intégré TPG au 1er avril 2008 en tant que Directeur Général Délégué après avoir donné sa démission de A&M.
- M Hervé Pagazani est en fonction au titre de A&M jusqu'au 30 avril 2008 puis intégrera TPG en tant que Directeur Financier après avoir donné sa démission de A&M et en remplacement du Directeur Financier M. Jean-François Busnel démissionnaire.

La charge de ce contrat est de 485K€ en 2007 et est budgétée à 1M€ en 2008.

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires).

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers ou autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédents la publication du document d'enregistrement.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf. partie 7.1 et le périmètre de consolidation figurant dans les notes aux états financiers consolidés présentés à la section 20.1 du présent Document de Référence.

ANNEXE 1: LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DU 1^{ER} JANVIER 2006 AU 21 AVRIL 2008

(Art. L. 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF)

I - INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE AMF (www.amf-france.org)

DOCUMENT DE REFERENCE	
DATE	INTITULE
18/01/2008	Document de référence 2006
07/12/2006	Actualisation du document de référence
26/07/2006	Document de référence 2005

OPERATIONS	
DATE	INTITULE
20/12/2006	OPA Note d'information de la Société Team Partners Group Holding. Note d'information de la Société Team Partners Group en réponse à l'OPA. Informations relatives aux caractéristiques de l'initiateur.
19/12/2006	Note d'opération
07/12/2006	- Projet de note d'information présenté par Team Partners Group en réponse à l'OPA déposé par Team Partners Group Holding. - Projet n°1 en date du 6.12.2006 d'OPA portant sur les actions Team Partners Group initiée par Team Partners Group Holding.
01/08/2006	OPR-RO visant les actions CGBI – Note d'information conjointe.

COMMUNIQUES	
DATE	INTITULE
14/02/2007	2006 : Une année de transformation et de croissance
03/01/2007	Team Partners Group : Etat des BSA exercés
20/12/2006	OPA portant sur les actions de la société TEAM PARTNERS GROUP
12/12/2006	Team Partners Group : fin de la période d'exercice des BSA.
07/12/2006	Dépôt d'une Offre Publique d'Achat.
28/11/2006	Opération d'acquisition du groupe Datem.
17/11/2006	Communiqué de Team Partners Group dans le cadre de l'acquisition du groupe Datem.
10/11/2006	Avertissement à l'attention du public et des porteurs de BSA Team Partners Group.
06/11/2006	Résultats du 1er semestre 2006 et chiffre d'affaires du 3ème trimestre.
16/10/2006	Projet de rapprochement entre Team Partners Group et DATEM pour créer le leader français de l'e-CRM.
27/07/2006	Team Partners Group : 1er semestre 2006 en ligne avec son plan de marche.
26/04/2006	Document d'information annuel.
19/04/2006	Team Partners Group Résultats 2005 et Perspectives.
12/04/2006	Communiqué conjoint Team Partners et CGBI : Avertissement aux actionnaires de CGBI.

DECLARATIONS	
DATE	INTITULE
03/05/2007	Déclaration des Dirigeants
26/02/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
09/02/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
02/02/2007	Déclaration des Dirigeants
31/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
30/01/2007	Déclaration des Dirigeants
30/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
29/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
26/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
24/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
23/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
22/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
19/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
18/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
17/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
17/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
16/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
16/01/2007	Déclaration des Dirigeants
16/01/2007	Déclaration des Dirigeants
15/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
12/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
11/01/2007	Déclarations des Dirigeants
11/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
10/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
09/01/2007	Déclaration des Dirigeants
09/01/2007	Déclaration des Dirigeants
09/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
08/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
04/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
03/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
03/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
02/01/2007	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
29/12/2006	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
22/12/2006	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique
22/12/2006	Déclaration des achats et ventes pendant la période d'une offre publique

OFFRE PUBLIQUE	
DATE	INTITULE
30/05/2007	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
12/03/2007	Résultat définitif après réouverture de l'Offre publique d'Achat
12/02/2007	Réouverture de l'Offre Publique d'Achat
09/02/2007	Résultat de l'Offre Publique d'Achat
21/12/2006	Ouverture et Calendrier de l'Offre Publique d'Achat
20/12/2006	Offre Publique d'Achat
08/12/2006	Offre Publique d'Achat
07/12/2006	Dépôt d'un projet d'Offre Publique d'Achat

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	
DATE	INTITULE
06/07/2007	Déclaration de franchissement de seuils
30/05/2007	Déclaration de franchissement de seuils
02/05/2007	Déclaration de franchissement de seuils
22/02/2007	Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
21/02/2007	Déclaration de franchissement de seuils
29/01/2007	Déclaration de franchissement de seuils
10/01/2007	Déclaration de franchissement de seuils
04/01/2007	Déclaration de franchissement de seuils
29/12/2006	Déclaration de franchissement de seuils
22/12/2006	Déclaration de franchissement de seuils
29/11/2006	Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
28/11/2006	Déclaration de franchissement de seuils
09/11/2006	Déclaration de franchissement de seuils
07/04/2006	Déclaration de franchissement de seuils
01/03/2006	Déclaration de franchissement de seuils
22/02/2006	Déclaration de franchissement de seuils
15/02/2006	Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
10/02/2006	Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention

PACTE	
18/04/2007	Pacte – convention entre actionnaires

II – INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET (www.team-partners.com)

COMMUNIQUES	
DATE	INTITULE
Avril 2008	Résultats 2007
Mars 2008	Assemblée Générale du 4 Avril 2008
14/02/2008	Nomination du président de Team Partners Group
20/12/2007	Radiation des anciennes actions le 28 décembre 2007
17/12/2007	Décisions de la nouvelle équipe de direction
26/10/2007	Résultats, chiffre d'affaires et nomination
01/08/2007	Rapport financier semestriel "Narratif"
30/07/2007	Chiffre d'affaires semestriel
24/04/2007	2006 : Un retournement réussi

III – INFORMATIONS PARUES AU BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (disponibles sur le site Internet : www.journal-officiel.gouv.fr)

DATE	INTITULE
11/04/2008	État des droits de votes de la société Team Partners Group au 04/04/2008
17/03/2008	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 04/04/2008
14/03/2008	Chiffre d'affaire consolidé du groupe 2007
29/02/2008	Avis de réunion valant avis de convocation pour AGM et AGE du

	04/04/2008
19/12/2007	Extrait des décisions du Directeur Général du 11 décembre 2007
14/11/2007	Chiffre d'affaires consolidé du 2 ^e trimestre 2007
07/11/2007	Comptes semestriels consolidés 2007
13/08/2007	Chiffre d'affaires consolidé du 2 ^e trimestre 2007
11/07/2007	Approbation des comptes 2006 lors de l'AGO du 21/06/2007
27/06/2007	Avis de regroupement d'actions lors de l'AGE du 21/06/2007
04/06/2007	Avis de convocation AGO et AGE du 21/06/2007
25/05/2007	Comptes annuels sociaux au 31/12/2006
21/05/2007	Comptes annuels consolidés 2006, 2005 et 2004
21/05/2007	Chiffre d'affaires consolidé du 1 ^e trimestre 2007
16/05/2007	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 21.06.2007
19/02/2007	Chiffre d'affaires consolidé du 4 ^e trimestre 2006
27/11/2006	Etat des droits de vote de la Société Team Partners Group au 20.11.2006.
06/11/2006	Comptes semestriels 2006.
03/11/2006	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 20.11.2006.
01/11/2006	Chiffre d'affaires consolidé du Groupe – Pro forma Team Partners – CGBI – 3 ^e trimestre 2006
20/10/2006	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 20 novembre 2006.
02/08/2006	Chiffre d'affaires consolidé Pro forma Team Partners – CGBI Deuxième trimestre 2006.
05/07/2006	Comptes sociaux au 31.12.2005 certifiés par les Commissaires aux Comptes.
03/07/2006	Etat des Droits de vote de la Société Team Partners Group au 14.06.2006.
12/05/2006	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 14.06.2006.
26/04/2006	Chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2006.
26/04/2006	Comptes sociaux du 31.12.2005 non audités par les Commissaires aux Comptes.
15/02/2006	Etat des Droits de vote de la Société Team Partners Group au 03.02.2006.
15/02/2006	Chiffre d'affaires Consolidé du Groupe – 4 ^e trimestre 2005

IV – INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

DATE	INTITULE
04/04/2008	Décision de réduction du capital
14/02/2008	Changement de président du Conseil d'Administration et du directeur général. Changement d'administrateur (s) nomination d'un DGD
11/12/2007	Modification du capital social / Annulation des rompus
10/12/2007	Démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur (dépôt d'acte le 14 janvier 2008)
22/10/2007	Révocation de Gérard GUYODO de ses fonctions de Président-Directeur Général /Cooptation d'un nouvel administrateur et nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et d'un nouveau Directeur Général (dépôt d'acte le 19/11/2007)
21/06/2007	Transfert de siège social de la société (dépôt d'acte le 14/08/2007)

V – INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

DATE	INTITULE
02/01/2007	Augmentation de capital et statuts à jour (dépôt en date du 16/01/2007)
27/11/2006	Augmentation de capital et statuts à jour (dépôt de l'acte le 18/12/2006)
23/11/2006	Augmentation de capital et statuts à jour (dépôt de l'acte le 18/12/2006)
20/11/2006	Décision d'augmentation de capital (dépôt de l'acte 18/12/2006)
20/11/2006	Nomination de nouveaux administrateurs (dépôt de l'acte le 15/12/2006)
20/11/2006	Autorisation d'augmentation de capital (dépôt d'acte le 18/12/2006)
17/11/2006	Rapport du Commissaire aux Apports (dépôt d'acte le 17/11/2006)
09/11/2006	Augmentation de capital et statuts à jour (dépôt de l'acte le 05/12/2006)
30/10/2006	Ordonnance de nomination d'un Commissaire aux Apports (dépôt d'acte le 30/10/2006)
14/06/2006	Changement de Commissaire aux Compte Suppléant (dépôt d'acte le 12/07/2006)
14/06/2006	Modifications statutaires et statuts à jour (dépôt de l'acte le 11/07/2006)
12/06/2006	Augmentation de capital et statuts à jour (dépôt de l'acte le 13/07/2006)
08/03/2006	Augmentation de capital et statuts à jour (dépôt de l'acte le 13/04/2006)
03/02/2006	Augmentation de capital et statuts à jour (dépôt de l'acte le 17/02/2006)

ANNEXE 2 : Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En K €	Grant Thornton				Compagnie EECC			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur - TPG	82	93,7	31,4%	44,5 %	49,6	49,1	61,8%	62 %
Filiales intégrées globalement	150		57,5%					
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur – TPG – Filiales intégrées globalement	29	32	11,1%	15,2 %	30,6	30,2	38,2%	38 %
Sous total	261	125,7	100%	59,7 %	80,2	79,3	100%	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	0		0 %	0	0	0%	0 %
Audit d'acquisition	0	85	0%	40,3 %	0	0	0%	0 %
Sous total	0	85	0%	40,3 %	0	0	0%	0 %
TOTAL	261	210,7	100%	100 %	80,2	79,3	100%	100 %